



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

**PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
EN ÎLE-DE-FRANCE**



COP RÉGIONALE
Feuille de route
de la transition
écologique

l'essentiel

juin 2026



Éditorial



**Georges-François
LECLERC**
*Préfet de la région
d'Île-de-France,
Préfet de Paris*

Territorialiser la transition écologique en Île-de-France, c'est prendre en compte les spécificités de la ville de Paris, des 7 départements, de 63 intercommunalités et leurs diversités ; c'est aussi appréhender des espaces naturels remarquables avec de forts enjeux touristiques. C'est également prendre la mesure de la forte concentration de population et des activités sur un très petit territoire.

L'ambition de cette territorialisation est de consolider et accélérer les réussites déjà engagées afin d'anticiper les conséquences du changement climatique et d'adapter durablement l'aménagement de notre région.

Après une première année consacrée aux enjeux de décarbonation, de préservation de la biodiversité et de protection des ressources naturelles, l'année 2025 a été dédiée à l'adaptation au changement climatique. Ce nouveau cycle de la COP a permis de décliner le Plan national d'adaptation

au changement climatique (PNACC 3) à l'échelle départementale, en tenant compte des priorités et des vulnérabilités propres à chaque territoire.

Les concertations menées dans ce cadre ont fait émerger plusieurs préoccupations récurrentes :

- adapter le territoire au risque d'inondation ;
- renforcer la préparation des territoires et la résilience des services publics face aux événements climatiques extrêmes, notamment dans les transports, les établissements de santé et les écoles ;
- protéger les populations vulnérables des fortes chaleurs, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- intégrer davantage le risque de retrait-gonflement des argiles dans les politiques d'aménagement et de construction.

Dans ce contexte, la démarche COP constitue un levier stratégique pour accompagner l'adaptation de notre économie, de notre industrie, de notre agriculture et, plus largement, de l'ensemble de notre territoire. Elle mobilise l'État, les collectivités, les acteurs économiques, le tissu associatif et les citoyens autour d'un objectif commun : construire des solutions concrètes pour préserver l'attractivité et la résilience de notre région, dans un contexte marqué par la multiplication de crises.

Grâce à votre engagement et à votre participation aux débats départementaux et régionaux, ce travail collectif a permis d'élaborer un agenda à la fois ambitieux et réaliste, couvrant l'ensemble des secteurs qui rythment notre vie de tous les jours.

Merci à tous.

Sommaire

- 4** — La situation francilienne
- 12** — Bâti résidentiel
- 24** — Bâti tertiaire
- 35** — Énergie
- 44** — Industrie
- 53** — Secteur logistique
- 57** — Transport de voyageurs
- 66** — Économie circulaire et déchets
- 75** — Biodiversité
- 87** — Bois et forêt
- 96** — Ressource en eau
- 107** — Alimentation
- 113** — Agriculture
- 122** — Robustesse territoriale

Deux défis à relever

Un plan national pour répondre aux enjeux du changement climatique

Les observations des dernières décennies confirment une accélération sans précédent du changement climatique : d'après Copernicus, c'est la première fois qu'une période de trois ans (2023, 2024 et 2025) franchit la barre symbolique de 1,5 °C de réchauffement climatique en comparaison avec l'ère préindustrielle, le seuil le plus ambitieux de l'accord de Paris. La France hexagonale, qui se réchauffe plus rapidement que la moyenne mondiale, anticipe dans ce contexte une hausse des températures de +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 (source : TRACC, 2023). A toutes les échelles (mondiale, nationale, locale), ces dynamiques se traduisent par des évolutions déjà perceptibles : vagues de chaleur plus longues et intenses, précipitations extrêmes plus fréquentes, pression accrue sur la biodiversité, etc.

Dans ce contexte, la France s'est dotée en septembre 2023 d'un cadre partagé et opérationnel pour réussir sa transition écologique : la planification écologique. Cette démarche marque une évolution profonde de l'action publique en proposant une vision à 360° couvrant l'ensemble des secteurs et permettant une coordination renforcée entre l'Etat, les collectivités, les acteurs économiques et associatifs et les citoyens. Elle fixe un cap clair : respecter l'objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, tout en préservant les écosystèmes (biodiversité, ressource en eau et forêt) et en renforçant la résilience du pays face aux impacts du changement climatique.

Les deux volets de la planification écologique

La planification écologique repose sur deux approches complémentaires dont l'articulation conditionne l'efficacité des actions mises en œuvre.



L'atténuation rassemble l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter l'ampleur du changement climatique. Elle agit sur les causes du phénomène dans une logique de réduction de l'impact climatique du territoire :

- Décarbonation de la production d'énergie,
- Transformation des mobilités (électrification, transports collectifs, modes actifs, ...)
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Etc.

+4°C

L'adaptation concerne les mesures destinées à réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants face aux impacts déjà observables du changement climatique et ceux à venir. Cela se traduit par des actions en termes de :

- Prévention des risques naturels
- Protection des populations, en particulier les publics vulnérables
- Résilience des infrastructures
- Sécurisation des activités économiques
- Etc.

En parallèle de ces deux volets, et de façon croisée, la planification écologique implique également d'agir sur l'enjeu des ressources (espaces naturels, eau, économie circulaire, alimentation).

NB : Afin de faciliter la lecture de la feuille de route, chacune des actions présentées dans la suite du document sera signalée par une ou plusieurs pastille(s) correspondant à son champ d'action. Ces pictogrammes permettront d'identifier rapidement la nature des actions et les synergies entre les volets de la planification écologique.



Atténuation



Adaptation



Ressources

L'Île-de-France : une région sensible aux effets du changement climatique

L'élaboration d'un diagnostic des vulnérabilités du territoire régional face au changement climatique a constitué une première étape structurante. Elle a permis d'identifier les facteurs de sensibilité propres à nos territoires. La synthèse de ce diagnostic est accessible sur le site internet de la préfecture de région (Document "2026.01.19 - COP IDF - Synthèse diagnostic VF")

Un rapide tour d'horizon des principales caractéristiques du territoire francilien permet de mieux appréhender les vulnérabilités au changement climatique en Île-de-France.

L'Île-de-France se caractérise par une **forte densité urbaine** : plus de 12 millions d'habitants, soit 19 % de la population française, sont répartis sur 2,2 % du territoire national. Cette densité varie considérablement selon les zones : la ville de Paris affiche l'une des densités les plus élevées au monde, avec 20 641 habitants / km², la petite couronne présente une moyenne de 7 078 hab./km² tandis qu'elle est de 479 hab./km² dans le reste de l'Île-de-France. Cette concentration démographique est susceptible de renforcer la sensibilité des **populations aux vagues de chaleur** notamment, alors même que celles-ci vont se multiplier dans les prochaines années : à Paris, le nombre de jours de canicule qui pourrait passer de 7 par an entre 1976 et 2005 à 24 par an d'ici 2050.

Le territoire est traversé par un **réseau dense de cours d'eau** de plus de 7 000 km. La Seine et ses principaux affluents (Marne, Oise, Yonne) convergeant dans la région, ce réseau constitue un facteur de vulnérabilité face au **risque d'inondation**, en particulier lors des épisodes de précipitations extrêmes dont la fréquence et l'intensité sont amenées à s'intensifier (+ 5 à 10 % d'ici 2050).

La région dispose d'un **patrimoine important de réseaux et d'infrastructures** qui se ramifient en étoile depuis Paris. Qu'il s'agisse de réseaux de transport, d'eau, ou encore d'électricité, il s'agit là autant de richesses que de fragilités face aux aléas climatiques qui seront de plus en plus fréquents : inondations, feux de végétation, retrait et gonflement des argiles (RGA), etc. La stratégie **inondation** de l'Etat identifie 140 km de réseau ferré (métro, RER, transilien) directement affectés en cas de crue majeure de la Seine et de ses grands affluents.

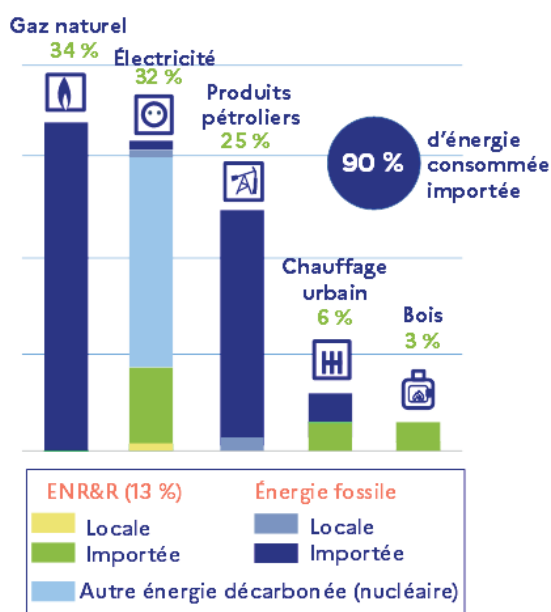
Enfin, l'Île-de-France concentre **une économie puissante et diversifiée** à l'origine de 30 % du PIB national. D'une part, on y compte plus de 20 000 établissements industriels de diverses filières (chimie-pharmacie, agroalimentaire, électronique, traitement des déchets, etc.) et d'autre part, les espaces agricoles et forestiers recouvrent respectivement 49 % et 23 % du territoire régional. Ces secteurs et l'environnement lui-même seront directement impactés par les évolutions climatiques, qu'il s'agisse du stress hydrique, d'inondations, ou de l'augmentation des feux de végétation.

Face à ces vulnérabilités, il apparaît essentiel que les acteurs régionaux assument un rôle structurant dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette responsabilité implique une approche intégrée, articulant de manière cohérente les politiques d'atténuation et les stratégies d'adaptation, afin de renforcer simultanément la résilience des territoires franciliens et leur contribution aux objectifs climatiques nationaux.



Sa consommation énergétique représente 11 % de la consommation nationale. L'énergie consommée est importée à 86 % des autres régions, et est principalement constituée d'énergie fossile et électrique. La récupération de chaleur est la première source d'énergie renouvelable produite sur la région et distribuée par des réseaux de chaleur.

Ses émissions de gaz à effet de serre contribuent à hauteur de 9 % des émissions nationales. Le secteur du bâtiment résidentiel et tertiaire constitue la première source d'émission des gaz à effet de serre (47 % en 2019). La part des émissions par secteur et son évolution depuis 2005 sont présentées dans le schéma ci-dessous. La densité de la région et l'étendue de son réseau de transports en commun permettent de limiter les émissions liées à la mobilité par rapport à d'autres régions. La marche est le moyen de déplacement le plus utilisé par les Franciliens. Il est à noter que le nombre de déplacements a diminué sur la région depuis 2019, et en particulier les déplacements domicile-travail. La part de la voiture individuelle dans les déplacements décroît depuis 2019.



Face à ces enjeux, la région dispose de nombreux atouts en faveur d'une transition écologique réussie (réseaux de chaleur et de froid, fortes dynamiques de projets, potentiel de restauration important, etc.), et devra compter sur l'engagement des acteurs publics et privés pour la mener à bien.

Un territoire engagé dans la planification écologique

La démarche de planification écologique s'intègre dans un environnement structuré par de nombreux plans et schémas déployés à tous les niveaux (communes, EPCI, départements, région et État). Cette territorialisation de la planification vient en complément de

ces démarches sectorielles existantes et a pour objectif d'accélérer et d'amplifier les actions menées par les différents acteurs, dans le but de réussir la transition écologique sur notre territoire.

Quelques documents structurants :

<p>Le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E) vise à consolider et composer la ceinture verte de la région, une zéro artificialisation nette du territoire et une neutralité carbone à horizon 2050.</p>	<p>Le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) contribue à la neutralité carbone nationale territoire à horizon 2050 en fixant des orientations sur la rénovation énergétique des bâtiments, la sobriété de tous les secteurs d'activité et le développement des énergies renouvelables.</p>	<p>Le plan des mobilités en Île-de-France 2030 fixe 14 engagements avec notamment un objectif de baisse de 26 % des émissions de gaz à effet de serre générées par les mobilités.</p>
<p>Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)</p> <p>41 des EPCI sur les 59 assujettis ont adopté un PCAET définissant les orientations et actions pour réduire la consommation, les émissions de CO₂ et développer les énergies renouvelables sur leur territoire</p>	<p>Les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) prennent en compte les enjeux de planification écologique.</p>	<p>Les stratégies de transition écologique et de développement durable élaborées dans une démarche volontaire par des départements et des communes.</p>

Le Programme régional Forêt Bois (PRFB) adopté en 2020, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de 2013 ou encore le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté en 2019 planifient la préservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité.

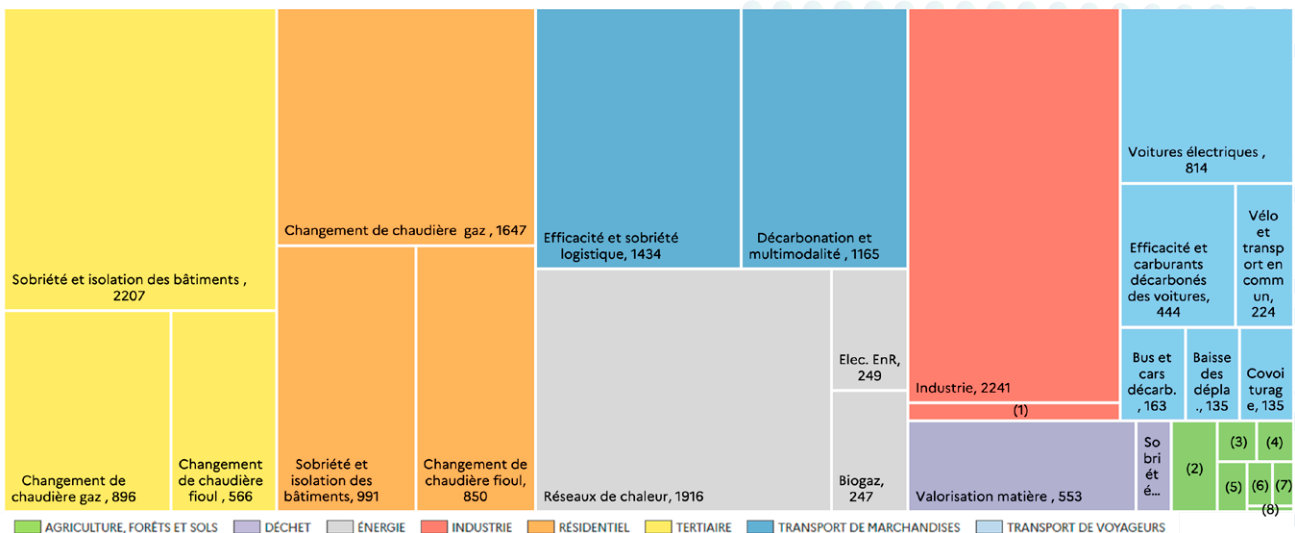
L'État et la région veilleront à assurer une cohérence entre les enjeux du schéma régional climat air énergie (SRCAE), en cours de révision, et de garantir son articulation avec les travaux de la COP francilienne. Ces deux chantiers, menés en parallèle, doivent s'enrichir mutuellement pour aboutir à une transition juste et équilibrée pour les Franciliens.

Les leviers de la planification écologique

Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), service placé auprès du Premier ministre, a défini, au niveau national, une grille de leviers permettant de guider la transition écologique en décrivant les grandes familles d'actions à mobiliser dans les territoires :

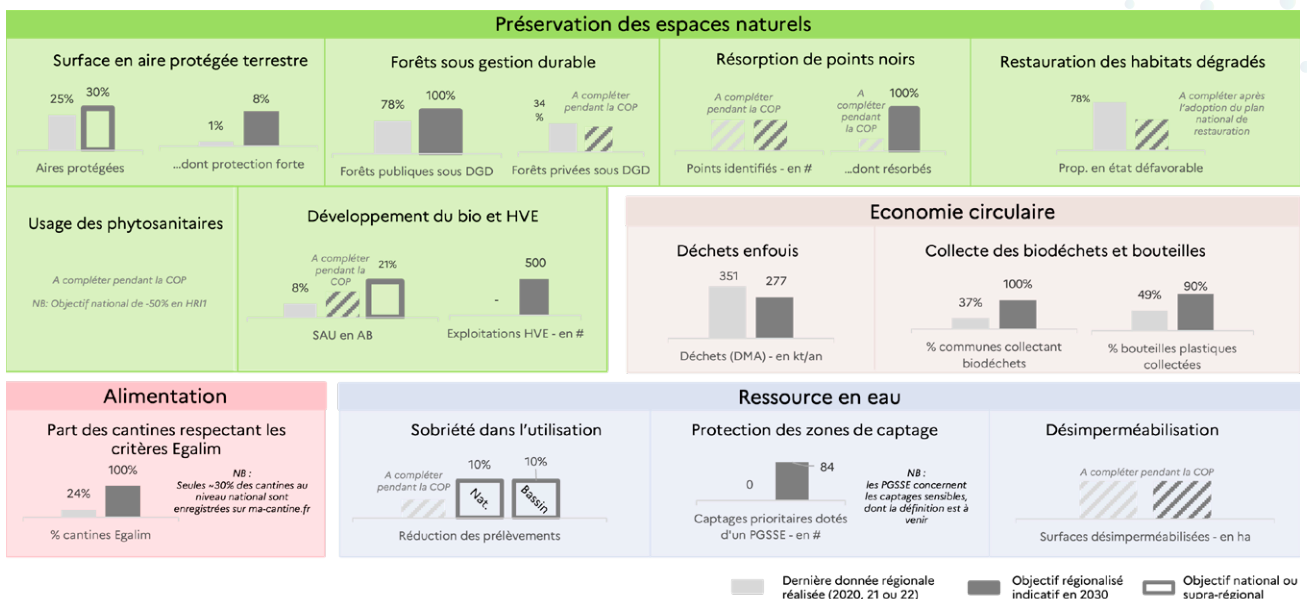
- 44 leviers associés à des trajectoires de réduction d'émissions de gaz à effet de serre nationale et régionale (atténuation) ainsi qu'à la protection de la biodiversité et la gestion des ressources.

Panorama des leviers de la décarbonation en Île-de-France



(1) Produits bois : 101 ktCO₂e (2) Fertilisation azotée : 111 ktCO₂e (3) Sobriété foncière : 43 ktCO₂e (4) Bâtiments & machines : 40 ktCO₂e. (5) Pratiques stockantes : 40 ktCO₂e. (6) Gestion des haies : 30 ktCO₂e. (7) Gestion des prairies : 25 ktCO₂e. (8) Elevage durable : 7 ktCO₂e.

En plus de ce panorama des leviers de décarbonation, un panorama spécifique aux leviers « ressources » et « biodiversité » a été produit.



■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régional indicatif en 2030 □ Objectif national supra-régional

- 27 leviers "adaptation" qui répondent d'une part aux effets du changement climatique (vagues de chaleur, sécheresse, mouvements de terrain, etc.), et d'autre part aux grands enjeux systémiques (santé des population, continuité des activités économiques, protection du patrimoine naturel et culturel, etc.). S'ils n'ont pas fait l'objet d'objectifs chiffrables aux niveaux national ou régional contrairement aux précédents, ils structurent les axes d'action nécessaires pour renforcer la résilience d'un territoire et guident la structuration du plan d'actions régional

Certains sont **communs aux volets atténuation et adaptation**, notamment une partie des leviers relatifs aux ressources et à la biodiversité (ex : « sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau » ou « forêts sous gestion durable et produits bois ») : ces leviers communs présentent donc des **co-bénéfices**.

Si la grille du SGPE fournit un cadre national commun, **la feuille de route de l'Île-de-France retient une organisation thématique propre, adaptée aux spécificités franciliennes**. Les actions "adaptation" ont été intégrées au sein des thématiques sectorielles déjà existantes. Par exemple, la thématique "chaleur" n'apparaît pas en tant que telle dans la structure du document, elle est plutôt traitée à travers :

- Le confort d'été dans la thématique bâti résidentiel et tertiaire
- La renaturation des villes dans la thématique biodiversité
- La protection des populations vulnérables dans la nouvelle thématique « résilience »

Cette organisation vise à faciliter le portage et la mise en œuvre du plan d'actions et à rendre plus lisibles les interactions entre adaptation et atténuation, afin de renforcer sa cohérence et faciliter son suivi d'ensemble.

Déroulé des consultations

Cette feuille de route pour la transition écologique est le résultat de deux séquences de débats avec les partenaires locaux qui se sont déroulées respectivement en 2024 puis en 2025, avec l'objectif de partir des priorités et remontées des territoires pour bâtir le plan d'actions.

Une démarche participative et collective réitérée

Que ce soit en 2024 ou en 2025, la consultation des parties prenantes a été organisée afin d'identifier les actions concrètes à mettre en œuvre au regard des leviers prioritaires à mobiliser.

Elles ont été structurées selon les grands chantiers de la planification écologique nationale : mieux se loger, mieux se déplacer, mieux se nourrir, mieux produire, mieux consommer et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.

Elles ont pris la forme de **débats thématiques régionaux** pour tenir compte des spécificités locales. A titre d'illustration, les débats de l'année 2025 ont été :



JUILLET 2025

- Santé et environnement (3 juillet 2025)

OCTOBRE 2025

- Industrie (7 octobre 2025)
- Alimentation (8 octobre 2025)
- Ressource en eau (9 octobre 2025)

NOVEMBRE 2025

- Bâtiments (27 novembre 2025)

DÉCEMBRE 2025

- Forêt-Bois (2 décembre 2025)
- Biodiversité (5 décembre 2025)

Et de **débats départementaux** pour identifier les défis prioritaires et les actions auxquelles les acteurs du département souhaitent contribuer :



JUIN 2025

- COP 92 (16 juin 2025)

JUILLET 2025

- COP 91 (10 juillet 2025)

SEPTEMBRE 2025

- COP 94 (16 septembre 2025)
- COP 78 (19 septembre 2025)

OCTOBRE 2025

- COP 93 (2 octobre 2025)
- COP 77 (2 octobre 2025)
- COP 95 (3 octobre 2025)
- COP 75 (3 octobre 2025)

Une feuille de route issue des concertations départementales et régionales

La feuille de route repose ainsi sur l'ensemble des actions envisagées par les parties prenantes pour répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic régional, en mettant un accent particulier sur les mesures pouvant être rapidement mises en œuvre.

Pour chacune des 12 thématiques prioritaires soumises aux débats régionaux et départementaux, un travail de consolidation des actions a été réalisé à partir des leviers de la transition écologique fixé par le SGPE et des priorités régionales. Parce que les thématiques sectorielles (agriculture, bâtiment, énergie, biodiversité, etc.) ne permettaient pas d'intégrer certains enjeux transversaux, une nouvelle thématique intitulée « Robustesse territoriale » a été ajoutée. Elle a vocation à accueillir les sujets concernant la protection des populations, la continuité des services essentiels et la gestion de crise afin d'améliorer la cohérence d'ensemble de la feuille de route.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration de 13 plans d'actions thématiques qui se traduisent en 175 actions.

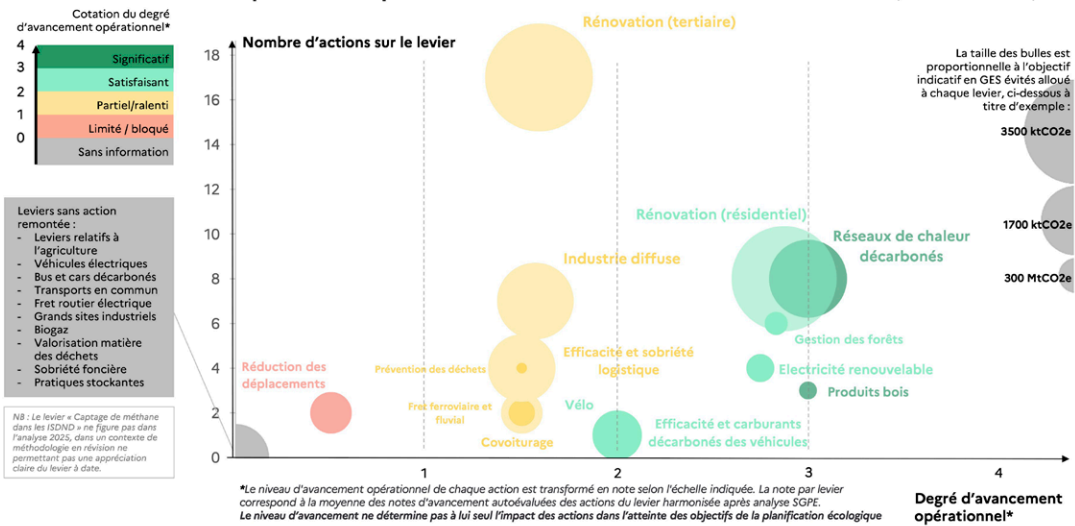


Bilan de la première année

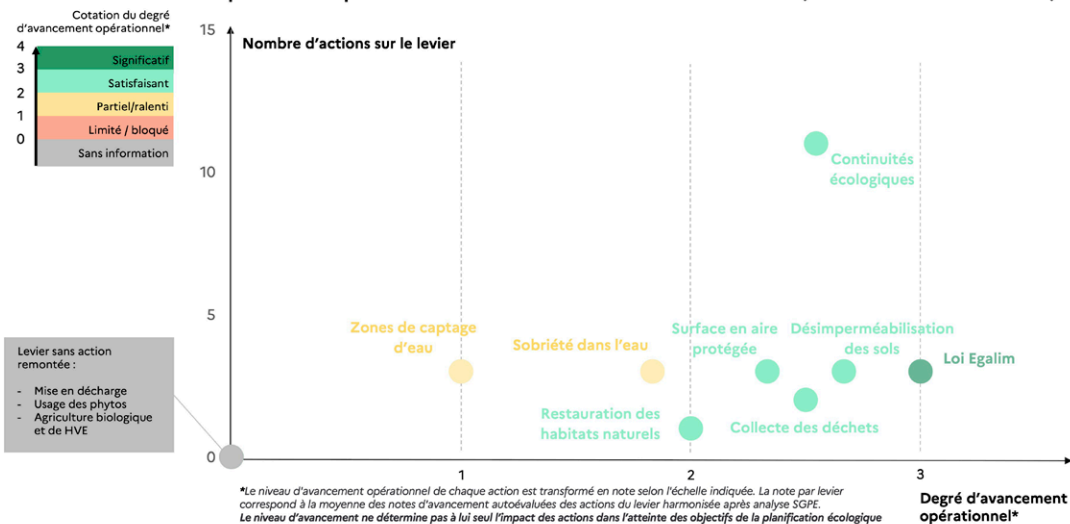
La première année de mise en œuvre de la feuille de route, adoptée au printemps 2025, a permis d'engager la dynamique de territorialisation de la transition écologique en Île-de-France.

L'exercice mené par les services de l'Etat a permis de poser un premier bilan : recenser les projets, qualifier l'état d'avancement de chaque action, identifier les acteurs impliqués et commencer à structurer une vision d'ensemble des dynamiques en cours. Les deux graphiques ci-dessous traduisent visuellement ce premier jalon : ils offrent une photographie synthétique du niveau de portage de la feuille de route par les acteurs du territoire, avec un degré variable selon les thématiques.

IDF – Avancement opérationnel par levier des actions de la feuille de route COP (Atténuation)



IDF – Avancement opérationnel par levier des actions de la feuille de route COP (Biodiversité & Ressources)





Aperçu des actions et projets menés

- **Consolider le suivi régional de la rénovation énergétique du parc francilien :** Organisation d'un cycle portant sur la rénovation énergétique, avec notamment la plénière de l'Observatoire régional de l'habitat et de l'hébergement (ORHH) qui s'est tenue le 12 septembre 2025. Cet évènement a été l'occasion de présenter les travaux nationaux de l'INSEE sur la vulnérabilité énergétique, les travaux de l'Institut Paris Région sur le potentiel de rénovation énergétique en fonction des caractéristiques techniques et socio-économiques du parc francilien ainsi que ceux de l'Agence parisienne d'urbanisme et de l'Agence parisienne du climat sur les consommations réelles du parc de logements privés à Paris.
- **Renforcer l'attractivité des formations et des métiers de la filière forêt-bois :** Signature d'un accord-cadre Etat / Conseil régional / Fibois sur le développement de l'emploi et des compétences dans la filière bois en Île-de-France & Publication d'un guide des métiers et formations forêt-bois en Île-de-France (par Fibois IDF).
- **Soutenir les démarches alimentaires territoriales :** Soutien aux projets alimentaires territoriaux (PAT), avec la labellisation d'un 12e PAT à l'échelle de la Région portant à 11 le nombre de PAT labellisés niveau 2 (niveau opérationnel) et à 1 le nombre de PAT niveau 1 (niveau émergent)

Ces résultats reflètent la première année d'évaluation, marquée par le lancement progressif de projets. Ils mettent en évidence des marges de progrès.

Compte tenu du caractère itératif de la feuille de route, qui implique l'abandon de certaines actions et l'ajout de nouvelles au fil de son déploiement, **la deuxième année de la feuille de route s'annonce comme une étape de consolidation et de montée en puissance** avec :

- La priorisation des actions en prenant en compte le contexte budgétaire et le niveau d'engagement des acteurs locaux ;
- L'intégration des nouvelles orientations relevant du volet « adaptation », qui viendront compléter la dynamique d'atténuation engagée en 2025 ;
- Le renforcement du pilotage des actions afin d'en harmoniser les pratiques de suivi.

MIEUX SE LOGER

Les politiques du logement doivent aujourd'hui répondre à un double défi : d'une part poursuivre la réduction des consommations énergétiques et d'autre part protéger les habitants et leurs logements des effets du changement climatique.

Depuis 2019, la massification des aides de l'Etat et des collectivités a permis de rénover 11 000 logements du parc privé et 13 500 logements du parc social par an, illustrant l'effort collectif engagé pour améliorer la performance énergétique du secteur.

L'action sur les logements requiert une approche globale intégrant la lutte contre la précarité énergétique, qui concerne 1,2 million de Franciliens, le confort d'été dans les logements et la prévention des dommages liés au retrait-gonflement des argiles (RGA).

Bâti résidentiel



OBJECTIFS DU SECTEUR



ATTENUATION

- Sobriété et isolation des bâtiments
- Changement de chaudière fioul
- Changement de chaudière gaz



ADAPTATION

- Prévention des dégâts liés au RGA
- Amélioration du confort d'été des logements

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

25 %¹ des émissions de gaz à effet de serre issus du secteur résidentiel, ce qui en fait un enjeu majeur à prendre en compte

59,3 TWh² de consommation d'énergie finale en 2022 pour les 6 071 777 logements³ de la région

45 %⁴ : part des résidences principales ayant une étiquette E, F, ou G

2 % seulement en bâtiments basse consommation (étiquettes A ou B)

20 % de passoires thermiques (classe énergétique F ou G) dans le parc privé⁵

41 % : gaz naturel première source de chauffage des logements⁶

10 % des logements avec un bon

niveau de confort d'été⁷, essentiellement dans le bâti neuf

1,25 million de logements sont exposés à un risque moyen ou fort de retrait-gonflement des argiles⁸

23 % des Franciliens souffrent de la chaleur dans leur logement (enquête sur le confort thermique en IDF, 2025)⁹

¹ Source : Modélisation Airparif pour le ROSE, inventaire 2021 - Décembre 2023, climat réel

² Source : Modélisation Airparif pour le ROSE, inventaire 2022 - mai 2025, climat réel

³ Source INSEE, RP2022 Exploitation principale en géographie au 01/01/2025

⁴ Source : modélisation Insee à partir des données Fidéli 2018, bases des DPE 2017 et 2018 de l'Ademe

⁵ Source : Fidéli 2021 ; base des DPE octobre 2022-mars 2023 de l'Ademe. Calculs SDES

⁶ Source : AIRPARIF pour le ROSE inventaire 2022 - avril 2025, climat réel

⁷ Source : Analyse de la base de diagnostics de performance énergétique de l'ADEME

⁸ Source : Éléments de diagnostics de l'exposition au risque RGA, Agence parisienne du climat, 2025

⁹ Source : Panorama régional de la vulnérabilité énergétique de l'Institut Paris Région, 2025

LES ENJEUX

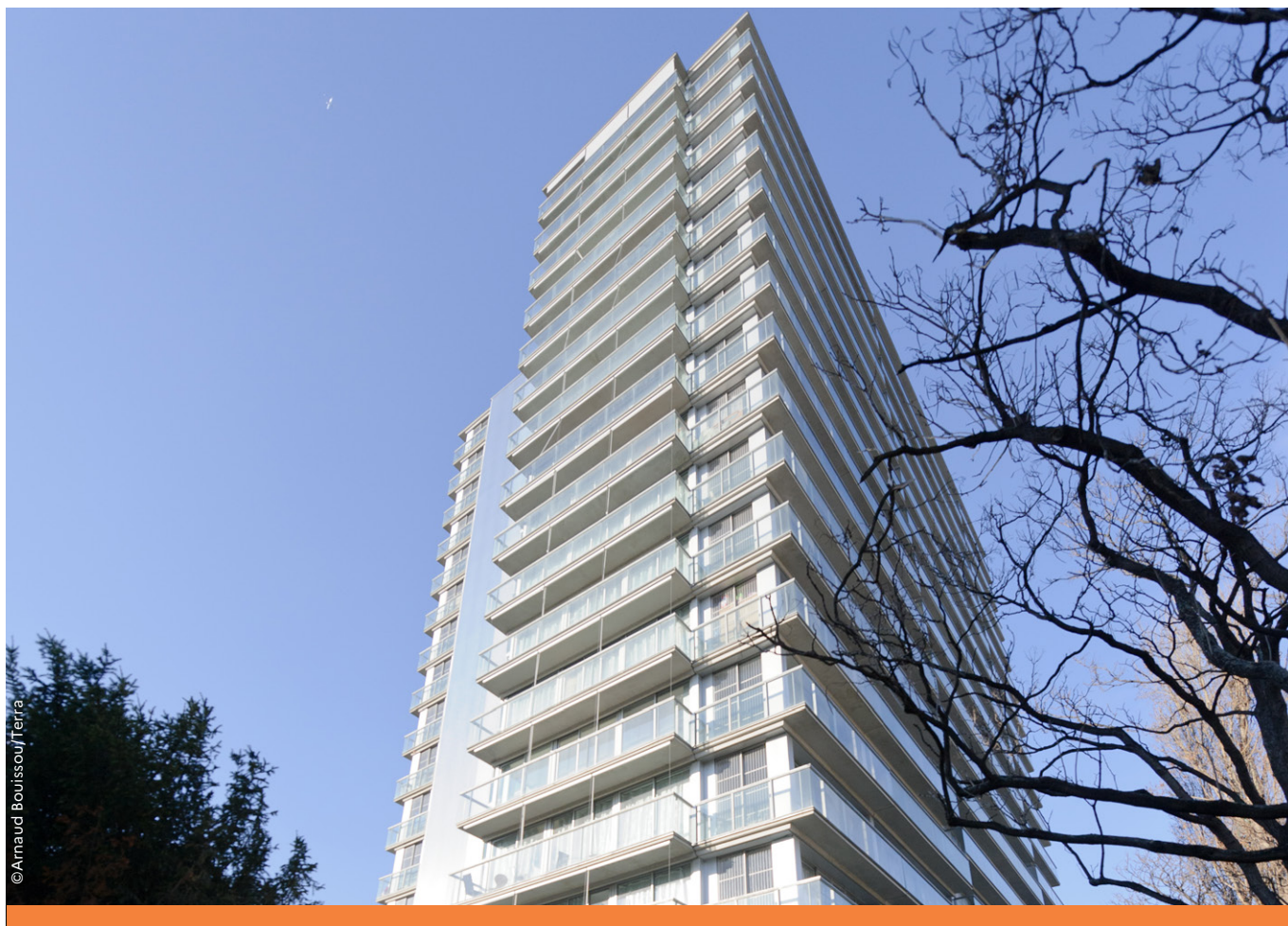
- Affiner la connaissance des risques bâtimentaires liés au changement climatique en Île-de-France.
- Soutenir la filière du bâtiment en sensibilisant et en formant aux bonnes pratiques.
- Sensibiliser, accompagner et inciter les particuliers ainsi que les bailleurs sociaux et privés à réaliser des projets de rénovation ambitieux.
- Pérenniser et développer les synergies entre les parties prenantes.

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

L'atteinte des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effets de serre dans le secteur du bâti résidentiel suppose :

- > Une réduction de 10 % de la consommation énergétique des logements, par la sobriété et la rénovation globale de 417 000 logements d'ici à 2030 (38 000 rénovations globales par an), contre 11 000 rénovations globales par an dans le parc privé sur ces dernières années, et près de 8 000 rénovations globales subventionnées chaque année dans le parc social.
- > Le remplacement de 75 % des chaudières au fioul et 20 % des chaudières au gaz d'ici à 2030 selon un rythme de remplacement annuel respectif de 40 000 et 20 000 équipements (contre 30 000 et 20 500 remplacements annuels en moyenne, entre 2014 et 2019).

En complément, les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique devront être mieux pris en compte, en renforçant la connaissance et la cartographie des risques liés au retrait-gonflement des argiles et aux fortes chaleurs, en les intégrant dans les projets de construction et rénovation, et en sensibilisant les acteurs aux pratiques permettant d'en réduire les impacts.



Alors que les besoins restent néanmoins importants, les débats ont permis d'identifier plusieurs freins opérationnels, appelant à augmenter les moyens humains et financiers, mais également d'assurer une meilleure mise en réseau entre les parties prenantes

Conjointement aux objectifs formalisés dans les principaux schémas directeurs, la présente feuille de route propose donc un ensemble de mesures pour structurer la politique de rénovation de l'habitat au niveau régional et infrarégional, en intervenant sur :

- la production des données nécessaires à l'identification des besoins;
- la structuration du financement et de l'accompagnement proposé;
- et l'accompagnement des filières.



LEVIER DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

SOBRIÉTÉ ET ISOLATION

PRIORITÉ D'ACTION N°1

Outils les collectivités pour améliorer la connaissance sur l'état du parc

Alors que la rénovation énergétique nécessite de disposer des informations diverses sur la performance du parc ainsi que les caractéristiques du bâti et de son occupation, le recensement et la maîtrise de la donnée ont été unanimement identifiés comme le premier levier d'action pour porter des politiques de rénovation ambitieuses.

Conjointement aux études pré-opérationnelles qui peuvent être commandées dans le cadre d'une opération programmée, plusieurs outils ont été développés pour identifier les passoires énergétiques au sein du parc de résidences; mais leur prise en main varie entre les différents acteurs,

Principaux freins identifiés:

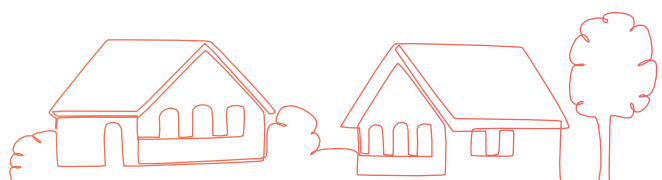
- > Des données qui restent partielles
- > Une exploitation peu systématisée des outils existants
- > Une gouvernance qui reste fragmentée


et il ressort que les politiques d'amélioration de l'habitat restent encore à outiller pour mutualiser et harmoniser les méthodes d'exploitation des données.

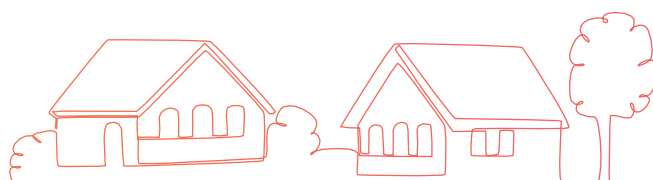
Afin de produire un diagnostic fiable et pertinent, au niveau des territoires, il est prioritaire de travailler à l'identification des outils pour affiner la connaissance sur le bâti et l'occupation au sein des différents parcs. Des observatoires locaux et régionaux pourraient produire et exploiter les données de contexte et de suivi pour objectiver la situation du parc et les projets de rénovation qui y sont déployés.

Principaux atouts identifiés:

- > une réglementation favorable au recensement des données
- > Un développement progressif de solutions unifiées
- > Un élargissement des enquêtes et des études
- > Un pilotage en consolidation



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 <p>Consolider le suivi régional de la rénovation énergétique du parc francilien</p>	<p>DRIHL/DRIEAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des conventions pour le partage de données entre les principaux acteurs de l'habitat et financeurs de la rénovation • Consolider et valoriser les outils pour le suivi local de la performance énergétique du parc et des projets de rénovation • Accompagner le déploiement des Observatoires locaux de l'habitat et du foncier (OHF)



BÂTI RÉSIDENTIEL

Feuille de route

PRIORITÉ D'ACTION N°2

Structurer l'accompagnement des bénéficiaires

Afin d'inciter les ménages et les acteurs locaux de l'habitat à porter les projets de rénovation qui permettront la décarbonation du secteur résidentiel, le déploiement d'aides et d'une offre de conseil à la définition du projet de rénovation est également un atout pour élaborer une politique de rénovation cohérente.

À ce jour, la structuration globale du conseil et de l'accompagnement à la rénovation est consolidée, avec des moyens financiers importants et une offre de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui s'adapte progressivement à la diversité des besoins; mais force est de constater

que certains pans du parc francilien restent encore peu mobilisés, dans la mesure où l'offre d'accompagnement des projets de rénovation reste encore méconnue, inefficace et peu attractive – favorisant l'attentisme ou le recours à d'autres stratégies d'amélioration moins performantes.





Pour répondre à ce problème, un travail important doit être fait pour rendre les parcours plus attractifs, cohérents et accessibles, en déployant une offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage attractive, et en enclenchant une démarche d'aller vers à même de sensibiliser et d'accompagner les publics éloignés de la rénovation.

Principaux freins identifiés

- > Une offre trop souvent méconnue
- > Une offre qui reste fragmentée
- > Une offre dont l'attractivité reste à consolider

Principaux atouts identifiés

- > Une couverture importante
- > Une offre d'accompagnement diversifiée
- > Des synergies complémentaires entre les acteurs du secteur

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Accompagner le développement des actions de communication à l'échelle des bassins de vie	UD DRIHL / DDT Collectivités locales Opérateurs associés	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement d'actions pour la formation des syndicats et des conseils syndicaux à la rénovation énergétique • Accompagner l'organisation de webinaires, de retours d'expériences et d'actions de communication adaptées au type de parc à rénover, notamment en copropriété • Renforcer l'aller-vers en mettant en place des permanences mobiles, à même de sensibiliser les habitants des zones rurales ou mal desservies
 Accompagner le développement des aides locales en complément des aides nationales de l'Etat	UD DRIHL / DDT Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le parcours usager pour garantir la fiabilité des intervenants et des travaux réalisés tout au long du processus de rénovation, en renforçant le rôle des ECFR et des accompagnateurs à la rénovation. • Accompagner le développement des aides locales pour les projets de rénovation qui ne permettent pas d'atteindre un gain de 35 % (notamment pour les projets en centre-ville ancien)
 Déployer un COPIL départemental contre la précarité énergétique	UD DRIHL / DDT Collectivités locales Opérateurs associés	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un retour d'expériences du programme SLIME déployé sur certains territoires et l'élargir sur les autres territoires
 Accompagner les bailleurs dans la définition de leur stratégie de rénovation	UD DRIHL / DDT	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les bailleurs dans l'élaboration de leur plan stratégique de rénovation • Accompagner les bailleurs et les opérateurs gestionnaires dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation plus spécifique du parc de logement adapté



BÂTI RÉSIDENTIEL

Feuille de route

PRIORITÉ D'ACTION N°3

Accompagner la montée en compétences des filières

Alors que les rénovations performantes exigent un savoir-faire important en termes d'ingénierie technique et financière, l'accompagnement de la filière conditionne également la capacité à porter les ambitions fixées par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

La région-capitale s'est dotée d'une offre de service et d'une offre de formations pertinentes. Sachant que la massification demande une démultiplication des expertises, qu'elle complexifie le contrôle et le suivi des travaux, et qu'elle

rencontre également des problèmes exogènes propres à la gouvernance des projets de rénovation et aux contraintes urbanistiques, l'accompagnement reste une priorité.



Pour répondre aux besoins des différentes filières, un travail doit être porté au niveau régional et local pour appuyer la formation, favoriser les initiatives ambitieuses et faciliter le portage des opérations, par le biais de rencontres thématiques, mais également d'espaces dédiés au niveau du territoire.

Principaux freins identifiés

- > Des besoins de formation qui restent importants
- > Des mécanismes de contrôle qui restent insuffisants
- > Des freins exogènes qui limitent le potentiel de rénovation d'habitat

Principaux atouts identifiés

- > Une densité importante de professionnels
- > Une offre de formation et de certification qui se consolide
- > Des projets innovants en voie d'expérimentation

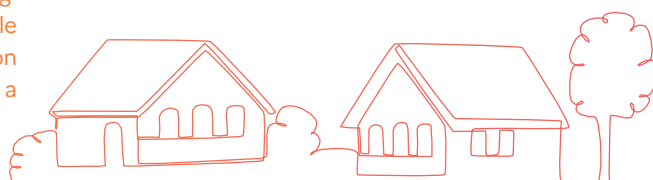
Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 <p>Accompagner et suivre le déploiement des espaces destinés à l'orientation et la coordination des filières (maisons de l'habitat, etc.)</p>	UD DRIHL / DDT Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et suivre les actions pour favoriser la montée en compétences de la filière en matière de patrimoine • Accompagner et suivre le déploiement des chartes et des référentiels favorisant les démarches vertueuses (biosourcé)
 <p>Organiser des cycles de rencontres régionaux avec les acteurs de la rénovation énergétique, notamment pour accélérer l'intervention en copropriété</p>	DRIEETS Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats avec la CAPEB et la chambre des métiers, pour organiser des événements entre professionnels et favoriser la rénovation performante (notamment en copropriété) • Accompagner et suivre le déploiement d'actions pour accélérer la formation et la certification des artisans (Ekopolis, Dorémi, Pro'RENO, OSCAR, etc.)

Focus sur des projets inspirants du territoire

> **Pro'RENO (Agence Qualité Construction).** Développé pour outiller les acteurs de la construction dans leurs projets de rénovation énergétique, la plateforme Pro'RENO est un centre de ressources gratuites, accessible en ligne. Elle s'adresse aux professionnels du bâtiment avec la vocation de les accompagner dans leurs pratiques quotidiennes sur les chantiers de rénovation énergétique. Riche de plus de 800 outils pratiques, Pro'RENO intègre un moteur de recherche optimisé pour identifier rapidement la bonne ressource en fonction de son métier et de son besoin.

> **ECOGIE (Département de la Seine-Saint-Denis).** Afin de « renforcer le confort thermique en Seine-Saint-Denis via l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique », le département a lancé à l'été 2023 son service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie nommé ÉCOGIE. Le dispositif a

pour ambition de massifier le repérage et l'orientation des ménages en situation de précarité énergétique, en proposant un diagnostic du logement et des conseils personnalisés aux ménages repérés (modulés en fonction de l'évaluation des besoins), et en mobilisant un fonds d'aide aux petits travaux à même de diminuer leurs factures d'énergie et d'améliorer le confort thermique du logement. Par ailleurs, le département propose un dispositif de co-financement, le Chèque Habitat Écologique et Citoyen (CHEC), qui soutient les copropriétés et bailleurs sociaux dans leurs initiatives d'amélioration du cadre de vie en faveur de la transition écologique et le déploiement des pratiques éco-responsables.





LEVIER DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

PRISE EN COMPTE DU RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

PRIORITÉ D'ACTION N°4

Connaître le risque RGA et diffuser l'information

Alors que le changement climatique accentue la fréquence et l'intensité des épisodes de sécheresses et des précipitations extrêmes, les dégâts liés au retrait-gonflement des argiles (RGA) sont devenus le deuxième risque naturel le plus indemnisé en France après les inondations.

66,5 % de la surface régionale étant exposée au risque RGA, la prévention des dégâts qui lui sont associés apparaît comme un des enjeux majeurs pour le bâti francilien. Celle-ci mobilise une connaissance précise des sols régionaux et des solutions techniques adaptées, mais repose également sur la capacité collective à anticiper, informer et accompagner l'ensemble des acteurs exposés.

Principaux freins identifiés:

- > Une connaissance du risque et de ses impacts sur les infrastructures qui demeure insuffisante
- > Des solutions techniques mal connues, ou perçues comme contradictoires avec d'autres objectifs (végétalisation, désimperméabilisation)

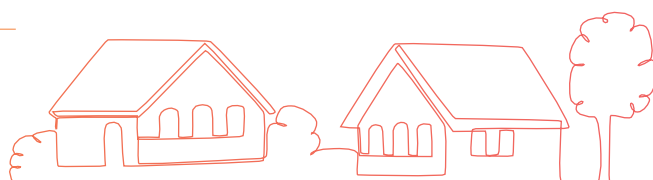
Des cartographies précisent déjà les zones exposées et la réglementation intervient pour renforcer la prévention (ex : études de sols obligatoires pour les logements neufs dans les zones les plus exposées depuis la loi ELAN), mais des efforts supplémentaires sont tout de même attendus au niveau régional et local pour améliorer la connaissance du risque et de la vulnérabilité du territoire ainsi que pour sensibiliser et soutenir les ménages, bailleurs et collectivités dans la prévention et la remédiation de celui-ci.

Principaux atouts identifiés:

- > Des acteurs investis pour améliorer la connaissance et la cartographie du risque

¹⁰Rapport scientifique 2024 de la Caisse centrale de réassurance (CCR)

¹¹Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
<p>+4°C</p> <p>Informer, communiquer et sensibiliser au risque de RGA les différentes parties prenantes (propriétaires, élus locaux, professionnels de la construction, notaires, etc.)</p>	<p>DRIHL</p> <p>DRIEAT/UD</p> <p>DDT</p> <p>Collectivités locales</p> <p>Acteurs de la filière</p> <p>BRGM (bureau de recherches géologiques et minières)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former les professionnels de la construction (architectes, maîtres d'œuvre, professionnels du BTP) sur les risques liés au RGA et sur les techniques adaptées. • Créer un guichet d'information à l'attention de maires et présidents d'EPCI • Diffuser une liste de plantes adaptées à l'aléa ou à proscrire à proximité des constructions. • Réaliser des diagnostics localisés dans les communes pour informer et sensibiliser plus particulièrement les propriétaires concernés.

PRIORITÉ D'ACTION N°5

Intégrer le risque RGA dans les documents et les pratiques

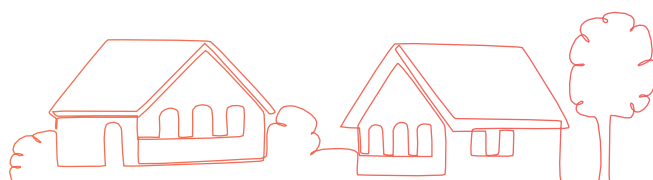
Principaux freins identifiés

- > Une faible utilisation des documents d'urbanisme pour imposer des prescriptions
- > Des conflits potentiels avec d'autres enjeux de politique publique (végétalisation, extension des constructions)

Principaux atouts identifiés

- > Des solutions innovantes en cours d'expérimentation (procédés de réhumidification automatique des sols, géomembranes, dispositifs de drainage, etc.)

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
<p>+4°C</p> <p>Intégrer des prescriptions et recommandations sur le RGA dans les documents d'urbanisme et d'aménagement</p>	Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les prescriptions pour les constructions neuves sur les zones les plus à risques ou combinant plusieurs sensibilités • Prévoir une gestion des eaux pluviales adaptée (drainage, pente du terrain, absence de stagnation près du bâti, etc.) • CEREMA : diagnostic et intégration dans les documents d'urbanisme des risques RGA pour la Métropole du Grand Paris 	92, 78, 94
<p>+4°C</p> <p>Systematiser les contrôles et la prévention liés aux risques de RGA dans les plans de gestion des infrastructures et réseaux</p>	Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler régulièrement l'état des canalisations et les rénover si nécessaire pour les éloigner des fondations des bâtiments 	





LEVIER DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

CONFORT D'ÉTÉ DANS LES BÂTIMENTS

PRIORITÉ D'ACTION N°6

Proposer une ingénierie de conception et de réalisation

De nombreux efforts et un accompagnement important portent sur la rénovation thermique qui n'est pas suffisante pour adapter les logements aux vagues de chaleur, de plus en plus fréquentes et intenses. Au-delà du simple confort d'été, c'est l'enjeu de santé publique et de protection de la population, notamment les personnes les plus vulnérables, qui doit être pris en compte. La mobilisation reste cependant freinée par des contraintes techniques et réglementaires. Pour massifier des solutions adaptées, il est nécessaire d'agir sur chacun de

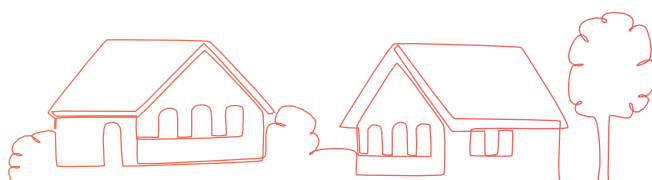
ces obstacles tout en renforçant l'accompagnement des porteurs de projets (particulier, bailleurs sociaux et privés). Un des enjeux est de rendre visible les aides et d'accompagner la montée en compétence des acteurs pour permettre aux ménages, copropriétés, bailleurs et collectivités d'engager des travaux favorisant le confort d'été.




Principaux freins identifiés:

- > Un manque d'information fine à l'échelle des bâtiments
- > Des contraintes patrimoniales et réglementaires qui limitent les solutions utilisables
- > Une méconnaissance des bonnes pratiques et de l'offre de solutions
- > Une dépendance à la climatisation
- > Une absence d'obligations réglementaires ou de cadre partagé
- > Un portage politique encore insuffisant
- > Des documents d'urbanisme traitant le sujet de manière incomplète
- > Un frein comportemental

Principaux atouts identifiés:

- > Une montée en qualité des solutions techniques proposées par les entreprises
- > Une volonté individuelle et collective croissante de se protéger contre la chaleur
- > Une valorisation économique des bâtiments intégrant le confort d'été dès sa conception ou lors de sa rénovation



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
<p> Généraliser les diagnostics de performance thermique et les études d'exposition du patrimoine bâti public et privé francilien</p> <p></p>	<p>DRIHL/DRIEAT</p> <p>DDT</p> <p>Bailleurs</p> <p>Propriétaires</p> <p>Collectivités locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Paris-Est-Marne et Bois : Réalisation d'un diagnostic du bâti (confort thermique été/hiver) via des thermographies</i> • <i>SOLIHA : Réalisation d'enquêtes à domicile lors de ses interventions auprès des seniors pour connaître leur situation face à la chaleur</i> • <i>Systématiser la présence d'un volet « conseil low-tech » lors du diagnostic technique global (DTG) pour faire face aux canicules (cf. programme PROFEEL)</i> 	93,94
<p> Intégrer des dispositions relatives au confort d'été des bâtiments dans les documents d'urbanisme et d'aménagement (analyse de la vulnérabilité du territoire dans le diagnostic, préconisations dans le règlement et les OAP).</p>	Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chevilly-Larue : Création d'une charte promoteur pour préserver les jardins des zones pavillonnaires</i> • <i>Grand Paris Seine Ouest Energie – Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement – Architectes des bâtiments de France : Rédaction d'un guide d'intégration architecturale des occultations solaires à adosser au PLUi</i> • <i>Trappes : charte de prescriptions environnementales applicable aux nouvelles constructions et intégrant des critères d'adaptation aux fortes chaleurs</i> 	94

PRIORITÉ D'ACTION N°7

Soutenir et accompagner les projets de rénovation

Principaux freins identifiés

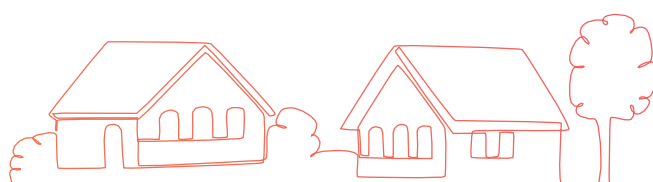
- > Des solutions au coût élevé
- > Un accès complexe aux aides financières
- > Des espaces de conseil et des professionnels encore insuffisamment outillés sur les techniques favorisant le confort d'été

Principaux atouts identifiés

- > Une demande croissante d'accompagnement face aux vagues de chaleur
- > Une offre déjà importante d'accompagnement des porteurs de projets, qu'il s'agit de renforcer et valoriser



	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C	Informer, sensibiliser et communiquer sur les dispositifs d'aide et les enjeux de rénovation thermique	DRIHL DRIEAT/DDT Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • DRIHL / UD94 : Communication sur le dispositif « seconde vie » pour réhabiliter le parc social. • DRIHL / UD94 : Communication, en s'appuyant notamment sur les espaces conseils France Rénov' (ECFR), sur les dispositifs de rénovation énergétique du parc privé qui sont mis en place par l'ANAH (MaPrimeRénov') • Ville de Paris : Programme d'aides à la rénovation thermique des logements via les plans «1 000 toits anti-surchauffe» et «volets et occultation» • Habitat 77 : Réhabilitation de logements sociaux avec du béton de chanvre (matériau biosourcé innovant) • Charenton-le-Pont : Essai de ventilations naturelles et d'un système de vitrage spécifique qui intègre des ailettes dans le double vitrage pour réduire la température intérieure en cas de chaleur et garder la luminosité en hiver. 	78, 92, 94
+4°C	Former à la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les projets de construction et de rénovation	DRIEAT/DDT Acteurs de la filière	<ul style="list-style-type: none"> • Former les professionnels au « réflexe adaptation » dans les opérations de construction et rénovation 	
+4°C	Organiser des échanges avec les ABF et la DRAC sur l'adaptation à la chaleur des bâtiments présentant un intérêt patrimonial	DRIEAT DRAC DRIEAT/DDT UDAP(ABF)	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel régional du Gâtinais français : Réalisation d'un guide de bonnes pratiques adaptées aux spécificités patrimoniales des territoires 	



MIEUX PRODUIRE

Représentant 21 %¹ des émissions de gaz à effet de serre et 33 %² de la consommation énergétique de la région, le parc tertiaire francilien représente un levier majeur de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Le dispositif Eco-énergie tertiaire impose aux locaux de plus de 1 000 m² la réduction de leur consommation d'énergie finale, ainsi qu'un reporting annuel sur la plateforme OPERAT. Au-delà de cette obligation, tous les acteurs du tertiaire doivent se mobiliser pour atteindre les objectifs fixés pour le secteur, calculé soit par une baisse relative des consommations (-40 % d'ici 2030 par rapport à une année de référence prise entre 2010 et 2022, -50 % en 2040, -60 % en 2050), soit en atteignant des valeurs absolues définies par typologie de tertiaire.

Ce cadre a permis d'initier une dynamique positive, qui doit désormais être accélérée et complétée par l'intégration du confort d'été dans les locaux du tertiaire.

Bâti tertiaire



OBJECTIFS DU SECTEUR



ATTENUATION

- Sobriété et isolation des bâtiments **2 207 KTCO₂**
- Changement de chaudière gaz **896 KTCO₂**
- Changement de chaudière fioul **566 KTCO₂**



ADAPTATION

- Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments tertiaires
- Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables
- Satisfaction durable du besoin de rafraîchissement

¹ Source : ROSE

² Source : Batistato

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

260 millions m² de surfaces à usage tertiaire en Île-de-France, ce qui représente environ 1/4 des surfaces tertiaires françaises.

26 % des surfaces correspondent à des bureaux, dont la consommation énergétique représente 33 % de celle du secteur, et 27 % à des établissements d'enseignement³.

21 % des émissions de GES de la région proviennent du

secteur tertiaire en 2022, soit 6 851,5 ktCO₂e⁴.

33 % des consommations énergétiques de la région proviennent du secteur tertiaire en 2022, 53 087 TWh en climat réel⁵

24 jours de fortes chaleurs prévus à Paris en 2040, contre 7 jours sur la période de référence (1976-2006), et plus de deux semaines sur l'ensemble de la région

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Entre 2005 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur ont baissé de 356 ktCO₂e (- 22,25 ktCO₂e/an) tandis que les consommations d'énergie ont augmenté de 53 623 GWh à 56 723 GWh. La territorialisation de la planification écologique fixe trois objectifs au secteur :

- La réduction des émissions de GES de 34 % entre 2019 et 2030 grâce à la sobriété et l'isolation des bâtiments : un objectif ambitieux par rapport à la tendance observée sur la région ces dernières années mais qui repose sur une réglementation adaptée (hypothèse d'une bonne application du décret tertiaire pour les locaux assujettis).
- Le remplacement des chaudières au fioul, qui est aligné sur la réglementation visant à leur suppression (interdiction d'installation de chaudières fioul depuis le 1^{er} juillet 2022).

- Le remplacement des chaudières gaz, en visant une baisse de 65 % de la consommation de gaz du secteur tertiaire : cela suppose d'inverser la tendance observée, sachant que la RE2020 limite progressivement la possibilité d'installer des chaudières gaz dans le tertiaire neuf.

Aux objectifs de réduction des émissions de GES et de consommation énergétique s'ajoute celui d'adapter le bâti tertiaire aux vagues de chaleur qui se feront de plus en plus fréquentes dans les décennies à venir, après une intensification déjà à l'œuvre sur la période 2006-2026. Les enjeux sont multiples (organisation du travail, utilisation des locaux, conditions d'apprentissage, fonctionnement et qualité des équipements et produits sensibles, conservation des sites patrimoniaux, consommation d'électricité pour la climatisation, etc.) et nécessitent une véritable intégration de la protection contre la chaleur dans la conception et la rénovation des bâtiments du secteur.

LES ENJEUX

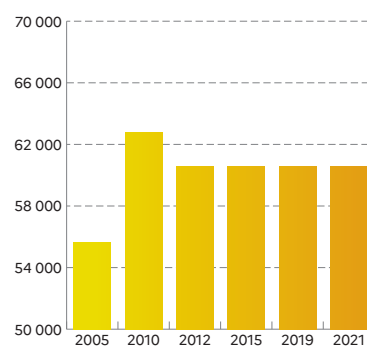
- Connaissance du parc immobilier tertiaire
- Isolation des bâtiments
 - Changement de chauffage au gaz

³Source : BATISTATO

⁴Source : Airparif pour le ROSE

⁵Source : BATISTATO

CONSOMMATIONS FINALES D'ÉNERGIE
DU SECTEUR TERTIAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE
(GWH)



Source : Batistato

Un enjeu fort du secteur est la bonne application du Dispositif Éco Énergie Tertiaire, couplée à des actions de décarbonation des sources d'énergie ainsi qu'à l'intégration du confort d'été dans le bâti tertiaire.

La feuille de route régionale se propose de décliner 22 actions prioritaires répondant aux quatre leviers de la planification identifiés sur cette thématique.



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **SOBRIÉTÉ ET ISOLATION DES BÂTIMENTS TERTIAIRES**

PRIORITÉ D'ACTION N°1




Renforcer la sobriété sur le parc tertiaire public

Principaux freins identifiés

- > Résistance au changement des utilisateurs de bâtiments
- > Manque de connaissance précise des consommations et du patrimoine
- > Manque d'effectifs pour gérer la maintenance, les réglages, la sensibilisation...

Principaux atouts identifiés

- > Gains financiers par les économies d'énergie générées
- > Exemplarité, communication positive
- > Donne du sens

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Participer à des challenges sur les économies d'énergie pour motiver les agents et usagers	Collectivités gestionnaires de parc immobilier, État	<ul style="list-style-type: none"> • CEREMA : <i>Accompagnement pour les concours Cube S et Cube École</i> • Préfecture d'Île-de-France : <i>Obtention de la médaille d'argent au concours national CUBE Etat 2023-2024 dans la catégorie bâtiments de plus de 5 000 m2. L'effort collectif des agents a permis une économie d'énergie de 23,3 % et une réduction de 22 % des émissions de GES</i>
 Organiser un codéveloppement des collectivités gestionnaires de parc immobilier (EPT, communes) pour partager les bonnes pratiques, s'entraider et faire connaître ce qui se fait	Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre les réseaux des CEP via les ALEC
 Affecter du personnel à la sobriété dans les bâtiments	Collectivités gestionnaires de parc immobilier, État	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Paris : <i>Mise en place d'un réseau de référents sobriétés pour faire une sensibilisation locale et adaptée</i> • Ville de Sceaux : <i>Création d'un poste d'économe de flux, qui réalise le suivi des indicateurs et déploie des actions d'économie d'énergie</i>



PRIORITÉ D'ACTION N°2

Rénover le parc tertiaire public

Principaux freins identifiés

- > Difficultés budgétaires à réaliser des rénovations performantes
- > Besoin de développer la compétence et l'expertise en maîtrise d'ouvrage au sein des collectivités
- > Connaissance du parc immobilier (sur ses modes de chauffage, ses consommations, les dates de construction, etc.) encore faible
- > Besoin de montée en compétences sur la rénovation globale au sein de la filière

Principaux atouts identifiés

- > Des aides existent
- > Des bâtiments rénovés renforcent l'attractivité du territoire, améliorent la qualité de vie au travail et contribuent aux économies d'énergie. Le décret tertiaire et le décret BACS constituent un levier majeur pour enclencher la rénovation du parc

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Adopter une stratégie de gestion patrimoniale en mobilisant les conseils en amont	Collectivités gestionnaires de parc immobilier, État	<ul style="list-style-type: none"> • ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) : Mise à disposition et financement d'outils d'aide à la décision pour développer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics. • ALECs (Agences Locales de l'Énergie et du Climat) : Accompagnement des collectivités dans la maîtrise des consommations d'énergie de leur patrimoine bâti • Banque des Territoires : Mise à disposition des collectivités de l'outil « PrioRéno » qui permet une visualisation cartographique de leur parc bâti pour aider à établir un plan de rénovation énergétique. • Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (CACP) : Rénovation du théâtre des Louvrais • Cerema - CD94 : Démarche ABCD qui permet le diagnostic le patrimoine bâti d'une collectivité et la hiérarchisation des travaux de rénovation du parc
 Recourir aux solutions de financement dédiées en prêts long terme et court terme	Collectivités gestionnaires de parc immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Banque des Territoires : Financements dédiés à la rénovation énergétique (ex : dispositif Intracting, ou EduRénov pour les écoles)
 Mutualiser les moyens techniques et humains entre collectivités	Intercommunalités	<ul style="list-style-type: none"> • Métropole du Grand Paris : Système de gestion de l'énergie mis à disposition des communes (conseiller en énergie partagée, économies de flux, architectes...)



PRIORITÉ D'ACTION N°3




Intégrer la performance énergétique dans les documents d'urbanisme et de planification

Principaux freins identifiés

- > Mise en contradiction d'enjeux différents (par exemple, préservation du patrimoine et rénovation énergétique)

Principaux atouts identifiés

- > Capacité à répondre aux objectifs de bilan carbone de la ville/ du territoire
- > Opportunité de réfléchir à la conciliation entre rénovation et préservation du bâti.
- > Mobilisation des services « Économie » des collectivités pour leur connaissance des acteurs

	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
	Mettre en œuvre des chartes aménageur-constructeur ou promoteur, en lien avec le PLU, négociées entre les collectivités et les acteurs privés, qui permettent de promouvoir des dispositifs de performance énergétique et d'aboutir à des projets plus vertueux	Collectivités et aménageurs ou promoteurs	
	Former les instructeurs des permis de construire aux enjeux de la transition énergétique et aux obligations du Code de la Construction et de l'Habitat vérifiables au moment de l'instruction du Permis de Construire	Collectivités	
	Mettre en œuvre un Projet Urbain Partenarial (PUP) : nouveau mécanisme d'aménagement	Collectivités et aménageurs	<ul style="list-style-type: none"> • Métropole de Bordeaux : PUP bas carbone qui prévoit une monétisation des gains carbone déductibles des participations financières de l'opérateur



PRIORITÉ D'ACTION N°4



Sensibiliser et proposer un accompagnement renforcé et ciblé des acteurs tertiaires à la baisse des consommations et à la rénovation énergétique

Principaux freins identifiés

- > Enjeux liés à l'appropriation et à la compréhension de la sobriété en interne
- > Coûts élevés de rénovation dans un contexte de forte vacance du parc tertiaire depuis la crise COVID, entraînant une faible demande et un risque financier accru
- > Manque de connaissance des financements et démarches administratives jugées complexes pour l'accès aux aides
- > Pour les collectivités, problème de connaissance des acteurs, manque de moyens et priorisation des actions vers l'habitat et leurs propres bâtiments
- > Effet rebond si on rénove sans changer de comportement

Principaux atouts identifiés

- > Amélioration de la connaissance du parc tertiaire et de ses consommations.
- > Appui sur les acteurs locaux existants (ALEC, DRIEAT...) pour acculturer les acteurs tertiaires à la sobriété et à la rénovation énergétique
- > Appui sur les actes à retour sur investissement (ROI) immédiat et rapide
- > Opportunité d'embarquer le confort d'été et l'adaptation au changement climatique dans les projets de rénovation

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Renforcer l'utilisation des franchises de loyer, qui permettent de réduire temporairement les loyers pour aider les locataires à investir dans des aménagements, et inciter les propriétaires à offrir ces franchises en contrepartie des investissements réalisés par les locataires	Bailleurs publics et privés	<ul style="list-style-type: none"> • Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) : Rénovation de ses locaux d'activités en concertation avec les occupants ; échanges avec les entreprises prêtes à partager leurs données économiques sur d'éventuelles aides ou franchise de loyer
 Accompagner les commerces pour réduire leurs consommations d'énergie	Communes, EPCI	<ul style="list-style-type: none"> • France Nature Environnement : Charte et macaron « Chauve-Souris » pour valoriser les commerces qui choisissent d'éteindre les vitrines, enseignes et éclairages aux horaires de fermeture et n'installent pas d'écran vidéo publicitaire. • Ville de Paris : Création d'un site internet ("Paris commerces énergie") pour accompagner les commerces à mieux appréhender leurs consommations d'énergie





LEVIERS PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : CHANGEMENT DES CHAUDIÈRES FIOUL ET GAZ

PRIORITÉ D'ACTION N°5




Sensibiliser et proposer un accompagnement renforcé et ciblé des acteurs tertiaires au changement d'énergie

Principaux freins identifiés

- > Besoin de financement et durée des travaux longue
- > Pouvoir d'influence limité sur les choix énergétiques des acteurs tertiaires privés

Principaux atouts identifiés

- > Amélioration de l'image de marque et de la valeur immobilière
- > Diminution de la facture énergétique et amélioration du confort

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en avant des opérations réussies :	État, Ekopolis, AREC, EPCI, ALECs...	• Musée de Vicq (78) : géothermique avec 20 puits de 150 m de profondeur
 Développer un réseau d'animateurs chaleur renouvelable	Collectivités, ADEME	• ADEME Île-de-France : Appel à projets
 Utiliser les programmes « Actions Cœur de Ville » pour agir sur le tertiaire privé	Collectivités, ANCT, CEREMA	

PRIORITÉ D'ACTION N°6




Remplacer les chaudières fioul ou gaz des collectivités par des systèmes décarbonés

Principaux freins identifiés

- > Manque d'ingénierie (interne et externe) pour identifier les bonnes solutions de remplacement
- > Coût du changement d'énergie, dont la rentabilité dépend des coûts de l'énergie
- > Méconnaissance des aides > Action non visible, pas de co-bénéfices pour les occupants.

Principaux atouts identifiés

- > Rentabilité d'un changement de chaudière (retour sur investissement possible)
- > Potentiel géothermique fort de l'Île-de-France, mais également en gaz vert, et une forte densité de réseaux de chaleur
- > Aides à mobiliser : Fonds vert, fonds chaleur, CEE

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Faire connaître toutes les solutions possibles et les exemples réussis	Tous types d'acteurs	• Musée de Vicq (78) : Utilisation de la géothermique avec 20 puits de 150 m de profondeur
 Créer une société d'économie mixte (SEM) dédiée aux énergies décarbonées	Collectivités, acteurs privés	• SEM Essonne Énergie, SEM ENERGIE 92
 Installer des systèmes thermodynamiques de type pompe à chaleur (PAC)	Collectivités gestionnaires de parc immobilier	• Jouy-en-Josas : Installation de piles combustible tri-génération 100 kW électriques et alimentées en gaz vert. • Grands Puits : PAC géothermique pour les bâtiments communaux



Où en sont les projets des territoires ?

Sur la décarbonation des équipements :

- Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne : accompagner les communes pour identifier leurs chaudières fioul et proposer des solutions de remplacement (5 chaudières par an dans les communes rurales).
- Le syndicat a voté une enveloppe de 50 000 € en 2025. Le dispositif a été présenté lors d'un webinaire en juin 2025 et une dizaine de candidatures ont été reçues.

Sur la sobriété et l'isolation :

- 10 contributions de GRDF : accompagnement des établissements scolaires pour baisser leurs consommations, exemples d'installations de productions de chaleur innovantes (pour du tertiaire comme pour du logement) : tri-génération gaz et pile à combustible, PAC hybrides, PAC électriques et cogénération, chaufferie vapeur, Groupe électrogène gaz (au lieu du fioul).
- L'Agence Qualité construction met en ligne des ressources techniques gratuites sur la rénovation énergétique pour les professionnels du bâtiment (<https://www.proreno.fr>).
- L'ALEC POLD organise une formation des professionnels du bâtiment aux bonnes pratiques de la rénovation grâce à un partenariat avec le CFA BTP de Rueil-Malmaison.
- BTP 77 services anime un club « Entreprise Bâtiment Intelligent » pour leur permettre de proposer une offre de solutions de management et pilotage énergétique.
- Lancé en juillet 2024, ce groupe expérimental constitué d'une 20aine d'entreprises (principalement corps d'état techniques) se réunit tous les 2 mois dans le cadre de l'accompagnement technique, marketing, et au montage financier proposé par SIEMENS.
- EDF et La Poste Immobilier ont créé une co-entreprise pour concevoir et mettre en œuvre un programme de travaux énergétiques sur le patrimoine immobilier de La Poste.
- Des collectivités présentent les projets de rénovation de leurs bâtiments (Maurepas, Vaucresson, Massy, conseil départemental de Seine Saint Denis avec un marché public global de performance (MPGP) pour 5 collèges, communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Asnières avec un MPGP pour ses 72 bâtiments communaux).



La fréquence accrue des vagues de chaleur rend l'enjeu du maintien de températures modérées dans les bâtiments essentiel pour garantir la continuité des activités tertiaires, la santé des occupants et limiter le recours croissant à la climatisation. Ce levier vise ainsi à créer les conditions d'une prise en compte systématique de la maîtrise de la chaleur dans les projets de construction et de rénovation de bâtiments tertiaires. Il s'agit d'outiller les acteurs et de faire évoluer les pratiques de conception et d'utilisation des bâtiments en créant une « culture de la chaleur ».

Afin de limiter les consommations d'énergie liées à la climatisation, les solutions de rafraîchissement passif sont à privilégier, en premier lieu : protections solaires, isolation et inertie, couplées à des comportements adaptés des occupants et des utilisateurs.



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE :

INTÉGRATION DU CONFORT D'ÉTÉ DANS LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS

PRIORITÉ D'ACTION N°7

Encourager et faciliter l'appropriation par les acteurs du bâti tertiaire des méthodes de conception et des solutions de confort d'été

Principaux freins identifiés

- > Contraintes de préservation architecturale du bâti patrimonial
- > Méconnaissance du comportement thermique des bâtiments, des techniques et des bonnes pratiques
- > Dépendance à la climatisation
- > Mésusage des bâtiments en période de canicule (ouverture des fenêtres quand il fait chaud...)

Principaux atouts identifiés

- > Existence de leviers réglementaires mobilisables (PLU(i), OAP)
- > Travaux de rénovation thermiques souvent favorables au confort d'été



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C Contribuer, auprès des acteurs du tertiaire, à la diffusion des connaissances relatives à l'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs	DRIEAT, UD/DDT, ALEC, EKOPOLIS, CEREMA	<ul style="list-style-type: none"> Mener des actions d'information, de sensibilisation ou de formation auprès des acteurs du bâtiment et de l'immobilier tertiaire sur l'adaptation des bâtiments au changement climatique (techniques et moyens de rafraîchissement passifs, technologies et matériaux innovants, ressources et acteurs compétents pour la formation et l'accompagnement - ex : ACTEE, Ekopolis, observatoire francilien de l'adaptation au changement climatique - OFACC) Inciter les collectivités à s'inscrire dans des programmes d'aides tels que les programmes ACTEE, Edurenov... <i>DRIEAT : S'assurer que les opérations de bureaux agréées intègrent les enjeux d'adaptation au changement climatique</i> <i>CEREMA : La démarche ABCD développe une méthode prospective de diagnostic du confort estival dans les bâtiments existants. Celle-ci permet de repérer les situations d'inconfort liées aux vagues de chaleur estivale et d'analyser les solutions d'adaptation susceptibles de réduire les effets ressentis par les occupants.</i> 	92, 94
+4°C Intégrer dans les PLU(i) des dispositions relatives au confort d'été dans les bâtiments tertiaires	Communes, EPCI, EPT	<ul style="list-style-type: none"> Analyser la vulnérabilité du territoire aux vagues de chaleur Encourager, voire prescrire ou ne pas interdire dans le règlement : les protections solaires, les revêtements clairs, la végétalisation des toitures terrasses, les hauteurs ou retraits adaptés pour favoriser la ventilation naturelle, des morphologies évitant l'effet « canyon urbain », des matériaux limitant la surchauffe Définir des orientations d'aménagement et de programmation relatives à la conception du bâti (orientation des bâtiments logements traversants...) 	92, 94
+4°C Organiser des échanges avec les Architectes de bâtiments de France (ABF) et la DRAC pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les rénovations présentant un enjeu patrimonial	DRAC, ABF, GPSO	<ul style="list-style-type: none"> Réunion régionale entre ABF et agents publics travaillant sur la rénovation 	



PRIORITÉ D'ACTION N°8

Déployer des actions concrètes d'équipement de rafraîchissement et rénovation dans le parc tertiaire public

Principaux freins identifiés

- > Budgets contraints face à des rénovations lourdes
- > Contrainte de calendrier, notamment pour les établissements scolaires
- > Lourdeur administrative et technique des dossiers
- > Faible priorité donnée au confort d'été
- > Difficulté à adapter les bâtiments anciens et/ou patrimoniaux

Principaux atouts identifiés

- > Appropriation progressive de l'enjeu d'adaptation des bâtiments accueillant les publics les plus fragiles

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C Équiper les bâtiments publics en solutions passives de rafraîchissement	Collectivités, État et ses opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Opter pour des équipements tels que les ventilateurs mécaniques, les brise-soleils, les brumisateurs, etc. • Automatiser l'ouverture des fenêtres pour permettre une aération nocturne • <i>DRIEAT : Réhabilitation de la cité administrative Miollis intégrant le confort d'été des bureaux sans recours à la climatisation</i> 	92
+4°C Réhabiliter les bâtiments publics ou en construire de nouveaux en intégrant l'enjeu du confort d'été	Collectivités, État et ses opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Syndicat départemental des énergies de Seine et Marne : Accompagnement des 458 communes et 5 EPCI adhérents sur le confort thermique et la performance énergétique des bâtiments publics</i> • <i>Fresnes : Plan de rénovation des bâtiments publics, notamment les groupes scolaires de la ville</i> • <i>MGP : Plan opérationnel de rénovation des écoles proposé aux villes</i> • <i>Ormesson-sur-Marne : Rénovation du Foyer des Anciens avec notamment la création de zones climatisées de répit</i> • <i>Communauté d'agglomération du Pays de Meaux : Projet de construction d'écoles maternelles adaptées au changement climatique dans le cadre d'une démarche Quartiers résilients de l'ANRU</i> • Prioriser les rénovations des bâtiments remplissant des fonctions multiples (ex : écoles remplissant le rôle de centre de loisirs) • <i>DRIEAT : définir une méthodologie pour étudier la vulnérabilité du parc bâti DRIEAT aux enjeux d'ACC, particulièrement le confort d'été</i> 	77, 93, 94, 95



MIEUX PRODUIRE

L'Île-de-France reste largement dépendante sur le plan énergétique, 86 % de l'énergie finale qu'elle consomme chaque année étant importée. Si l'un des objectifs majeurs de la région est bien de diminuer ses consommations, le développement de la production d'énergies renouvelables ou de récupération (qui représente actuellement 10 % de la production locale) constitue également un levier incontournable pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050. D'autant plus que la région possède de nombreux atouts encore sous-estimés et sous-exploités. Sa petite taille et la densité de sa population offrent un terrain favorable pour le développement de réseaux de chaleur, pouvant être alimentés par l'incroyable source de chaleur géothermale des aquifères franciliens (en particulier l'aquifère du Dogger). Par ailleurs, les toitures, parkings et espaces déjà artificialisés représentent des surfaces propices à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Énergie

© Laurent Mignaux/Terra



OBJECTIFS DU SECTEUR



ATTENUATION

- Réseaux de chaleur
1916 KTCO₂
- Électricité ENR
249 KTCO₂
- Biogaz
247 KTCO₂

© Manuel Bouquet/Terra

MIEUX PRODUIRE

ÉNERGIE Diagnostic

LES ENJEUX

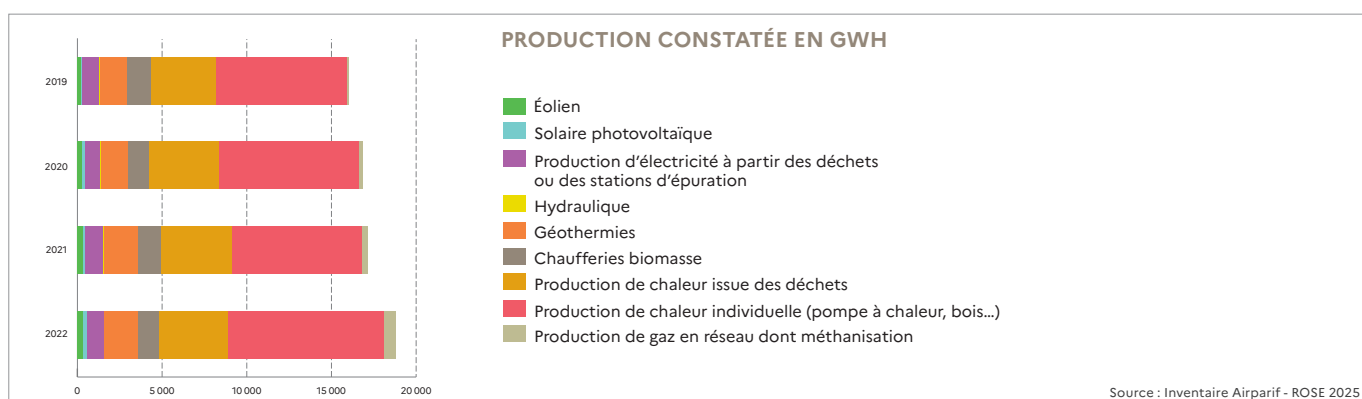
- Verdissage et développement des réseaux de chaleur et de froid
- Le développement du photovoltaïque en toiture et sur ombrières de parking, aussi bien dans le parc privé que public.

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

12 % La part de la consommation énergétique de la région produite par des énergies renouvelables et de récupération.

136 réseaux de chaleur et de froid sont exploités sur la région, alimentés à plus de 50 % par des énergies renouvelables et de récupération.

x 3 La production d'électricité par du photovoltaïque a été multipliée par 3 entre 2017 et 2022 mais reste faible par rapport aux autres régions françaises.



TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

L'objectif pour le secteur Énergie vise à multiplier le rythme annuel moyen de réduction des émissions de gaz à effet de serre constaté entre 2005 et 2019 par 47 entre 2019 et 2030.

L'effort demandé porte en grande partie sur les réseaux de chaleur. L'objectif implique de verdir la plupart des réseaux, existants et futurs, en visant pour 2030 un mix à plus de 75 % d'ENRR (contre 55,3 % en 2022). Concrètement, cela suppose le verdissage des 50 réseaux les plus carbonés alimentés à moins de 50 % par des énergies renouvelables et de récupération (ENRR) et un taux d'ENRR des nouveaux réseaux supérieur à 80 %.

Quant à la production d'électricité renouvelable, est visée une production de 2,5 TWh en 2030, contre 1,4 TWh en 2019. À titre d'exemple, une telle augmentation de production, couverte seulement par des panneaux photovoltaïques, consisterait à recouvrir 1,3 fois la surface utile des toits de Paris (2 500 ha). L'objectif implique que le rythme futur de déploiement du photovoltaïque soit dix fois supérieur à celui d'aujourd'hui. L'effort est donc très conséquent et doit être accompagné.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs exercices structurants de planification de la transition, notamment la

révision en cours du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), la mise à jour de la feuille de route COP Atténuation, ainsi que l'entrée en vigueur de plusieurs documents stratégiques tels que le nouveau Plan de protection de l'atmosphère (PPA), le Plan des mobilités d'Île-de-France (PDMIF) et le Schéma directeur de la Région Île-de-France - Environnement (SDRIF-E).

La révision du SRCAE, co-élaboré par l'État et le Conseil régional, s'est poursuivie avec la tenue de nombreux groupes de travail sur toutes les thématiques de la transition énergétique (atténuation, adaptation, qualité de l'air). Il établit, en conformité avec les engagements pris aux niveaux national et européen, un état des lieux, des objectifs (à horizon 2030-2040-2050) et des orientations.

Du côté de l'État, une feuille de route, instaurée en 2020 et actualisée annuellement, organise et structure l'action opérationnelle des services et opérateurs de l'État franciliens (DRIEAT, DRIHL, DRIAAC, DDT, ADEME) autour des trois grandes priorités pour la transition énergétique : la rénovation des bâtiments, le développement des énergies renouvelables et le passage à une mobilité propre.

Si l'un des objectifs majeurs de la région est bien de diminuer ses consommations, le développement de la production d'énergies renouvelables, et notamment de solaire photovoltaïque, est un levier incontournable pour atteindre la neutralité carbone nationale à 2050, d'autant plus que la région présente de nombreux atouts encore sous-estimés et sous-exploités.

Il est à noter que l'exercice de la COP francilienne s'est par ailleurs déroulé en cohérence avec celui de la révision du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), schéma de référence de la transition énergétique francilienne.



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

PRIORITÉ D'ACTION N°1


Faciliter l'acceptation et l'aboutissement des projets

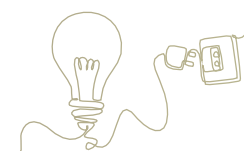
Principaux freins identifiés

- > Mauvaise connaissance des différents acteurs (ALEC/ AREC, Les Générateurs, etc.)
- > Fiabilité de la filière : secteur souffrant de multiples arnaques

Principaux atouts identifiés

- > Appui structurant des ALEC
- > Appui possible sur les documents de planification (Plan Solaire Régionaux / métropolitain, zones d'accélération, SDRIF-E, SRCAE)
- > Acceptabilité des projets portée par la participation citoyenne (développement de l'autoconsommation et appui sur les collectifs citoyens)
- > Image positive de la collectivité porteuse

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Création d'un observatoire du photovoltaïque francilien : guichet unique d'aide et d'accompagnement, annuaire de tous les acteurs, centralisation de la connaissance et des outils (portail cartographique, etc.)	Services de l'État, ADEME, collectivités, les Générateurs, CERAMA	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du réseau les Générateurs, webinaire autoconsommation collective • ALEC : Paris Ouest La Défense Guide du développement des projets photovoltaïques en Île-de-France • Partager des retours d'expérience positifs de projets citoyens (ex : Ferme solaire du Mont Valérien, mine de soleil à Loos-en-Gohelle) • Hauts-de-Seine : Opération départementale d'intensification du photovoltaïque (guichet unique, accompagnement, aide aux études) • CEREMA : Portail des EnR





Inclure les citoyens dans les projets EnR et soutenir l'émergence de projets citoyens

Collectivités

- Organiser des forums/ateliers auprès du grand public, faire de la pédagogie et de l'information
- *Ecole des Essarts / Magny : Collectif citoyen proposant des petits projets reproductibles*
- *Projet écocitoyen EnerCit'IF : Construction de centrales solaires sur les toits de Paris*
- Recourir aux bourses de projets existants pour des investissements citoyens
- Énergies partagées

PRIORITÉ D'ACTION N°2

Mettre en place des règles incitatives dans les documents d'aménagement et d'urbanisme

Principaux freins identifiés

- > Difficultés à concilier les enjeux : paysage / agriculture / patrimoine / EnR et les surcoûts associés (patrimoine classé, zones d'exclusion dans les parcs naturels régionaux)
- > Absence de règles dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) adaptées techniquement à chaque bâti
- > Absence de doctrine partagée des architectes des bâtiments de France (ABF) sur les solutions techniques pouvant être proposées par les porteurs de projets

Principaux atouts identifiés

- > Appui réglementaire : Loi APER, article 40 (ombrière parking) et article 15 (zones d'accélération des EnR – ZAEEnR-, articulation avec PLU à clarifier), SDRIF-E



Actions COP à mettre en place

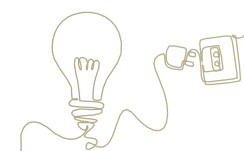
Proposer des exemples de clauses dans les règlements des PLU qui concilient le développement des ENR et les enjeux patrimoniaux

Type de porteur

Services de l'État, collectivités, ABF, CEREMA

Exemples inspirants et traductions opérationnelles

- Fiche urbanisme durable du SRCAE (en cours de révision)
- *Essonne : Etude sur le niveau de complexité technique induit par le règlement des PLU*
- *Ville de Paris : Le PLU de Paris prévoit que « toute construction doit intégrer une installation de récupération d'énergie ou de production d'énergie renouvelable »*



PRIORITÉ D'ACTION N°3


Développer les projets des collectivités sur leur patrimoine

Principaux freins identifiés

- > Perte de places de stationnement lors d'installations de panneaux photovoltaïques sur les ombrières de parking, contraintes liées au risque incendie...
- > Contrainte de l'intégration architecturale (espace protégé / bâtiment remarquable)
- > Poids de la réglementation (assurance, etc.) et des règles administratives (contraintes architecturales et urbanistiques non homogènes);
- > Difficultés à assurer le suivi administratif et la maintenance de l'installation une fois opérationnelle, difficulté à trouver l'équilibre économique et le modèle de portage

Principaux atouts identifiés

- > Surface importante des toits « solarisables » identifiée grâce à MonPotentielSolaire
- > Appui réglementaire avec les ZAEnR et la loi APER
- > Gain financier via la production électrique pour la collectivité et stabilité du coût de l'énergie (réduction de la dépendance à d'autres types d'énergie)

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 <p>S'appuyer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour embarquer les élus et impulser des projets sur son patrimoine</p>	Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Centrale photovoltaïque au sol d'Annet-sur-Marne (CC Plaines-et-Monts-de-France) : Projet photovoltaïque « Les Gabots », développé sur un ancien site de stockage de déchets inertes • Réseau Les Générateurs IDF : Utilisation des ZAENR pour sensibiliser les élus





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **RÉSEAUX DE CHALEUR DÉCARBONÉS**

PRIORITÉ D'ACTION N°4



Faire connaître aux élus les opportunités de développement du réseau de chaleur et de rafraîchissement par la réalisation et la communication de notes d'opportunité et d'études de faisabilité pour créer de nouveaux réseaux

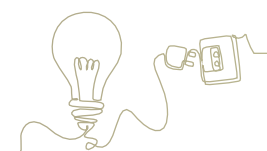
Principaux freins identifiés

- > ingénierie technique: développer les compétences dans la chaleur et la distribution
- > ingénierie financière: difficultés liées au portage financier des études
- > acceptabilité par la population: nombreuses contraintes en phase chantier
- > difficultés à assurer l'adéquation du projet à son territoire: la note d'opportunité est limitée au périmètre d'étude, difficulté à mettre en place des projets intercommunaux

Principaux atouts identifiés

- > améliorent la connaissance du potentiel chaleur du territoire et dressent l'état des lieux du patrimoine public et privé
- > permettent de diffuser l'information auprès des services et des élus
- > constituent une base de dialogue pour asseoir la collaboration des différents acteurs du territoire
- > facilitent la planification pour les municipalités et leurs EPCI notamment pour le nouveau mandat à venir 2026-2032
- > augmentent la visibilité et l'acceptabilité sur les projets: finance, potentiel, calendrier/planning, partenaires
- > Obligation pour certains EPCI de réaliser des plans locaux en matière de chaleur et de froid (décret du 29/12/2025)

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Réaliser des notes d'opportunité pour la création de réseaux sur l'ensemble des communes franciliennes qui n'en sont pas encore équipées	Contrats de chaleur renouvelable territoriaux (CCRT) et nouveaux animateurs chaleur renouvelable financés par l'ADEME, EPCI, syndicats d'énergie, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Association Amorce : Notes d'opportunités réalisées dans le cadre de ses « visites à domicile » • ADEME : Lancement du Réseau Chaleur Renouvelable (RCR) en 2025 pour réaliser des notes d'opportunités, schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid des Hauts de Seine (mutualisation et optimisation de la ressource géothermale). • En s'inspirant de la démarche EnR'CHOIX utilisée pour le chauffage, s'assurer de la nécessité de développement de tels réseaux, notamment en prenant en compte les actions préalables qu'ils supposent
 Réaliser (ou actualiser le cas échéant) les études sur le développement potentiel de la géothermie à l'échelle départementale pour optimiser la ressource	Conseils départementaux	<ul style="list-style-type: none"> • CD 92 : Finalisation de son étude sur le potentiel de géothermie • La Défense, ville de Levallois : REX sur le couplage réseau de chaleur et réseau de froid



PRIORITÉ D'ACTION N°5



Densifier les réseaux: communiquer, mettre en œuvre le classement automatique et renforcer le suivi des concessions

Principaux freins identifiés

- > ressources: le manque d'énergies renouvelables ou de récupération pour alimenter le réseau de chaleur (risque de baisse du taux ENRR sous 50 % en cas d'augmentation importante des livraisons de chaleur)
- > viabilité économique: un manque d'assurance sur la pérennité des dispositifs (avenir du fonds chaleur, évolution future des prix de l'énergie et en particulier du gaz)
- > réticences au raccordement liées aux craintes de perte de contrôle de son mode de chauffage par les usagers finaux

Principaux atouts identifiés

- > le classement représente une opportunité d'avoir une réflexion globale sur les modes de chauffage et inciter à une meilleure vision sur les projets d'aménagement
- > une communication renforcée par les collectivités autour de leurs réseaux de chaleur
- > une communication et un accompagnement spécifique des copropriétés

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Consolider et développer le réseau d'animateurs chaleur renouvelable pour toucher davantage les copropriétés	ADEME, collectivités	• Appel à manifestation d'intérêt (AMI). Animateur Chaleur Renouvelable porté par l'ADEME
 Renforcer le suivi des concessions en optimisant les différentes formes de gestion existantes (DSP, SPL, SAS, etc.)	Collectivités	• L'« espace gestionnaire » de France Chaleur Urbaine partagé entre exploitants et autorité délégante pour connaître l'ensemble des demandes de raccordement, les suivre et récupérer les coordonnées des prospects.

PRIORITÉ D'ACTION N°6

Verdir les réseaux de chaleur




Principaux freins identifiés

- > financement: manque de stabilité des dispositifs de financement qui offrent des effets leviers pour les projets, manque de lisibilité sur les subventions, manque de prévisibilité des coûts
- > coût important des investissements (aléas géologiques, creusement des puits de géothermie) puis d'entretien, en particulier sur les réseaux (gaz ou EnR) préexistants à transformer
- > multiplicité des acteurs à coordonner (préfecture, département, région)
- > viabilité du raccordement de la chaleur fatale issue des data centers avec les logements ou une autre structure (proximité des sites)

Principaux atouts identifiés

- > connaissance: la mise à disposition de données France Chaleur Urbaine (FCU), et les études nationales ADEME / BRGM en open data facilitent les projets
- > perspectives économiques: la mutualisation des besoins de certains bâtiments énergivores pour mieux gérer la facture énergétique
- > perspective de confort, de stabilité et d'impact environnemental fortement valorisables
- > in fine, les projets ne sont source que de faibles nuisances à proximité



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Développer des projets de géothermie profonde	Collectivités, énergéticiens	<ul style="list-style-type: none"> • Grigny, Chesnay-Rocquencourt (travail conclusif avec les ABF, Val d'Europe Agglomération) • Viry-Châtillon, Porte de la Chapelle (Paris), extension de Lognes, Saint-Denis
 Valoriser la chaleur fatale de data centers	Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Jouy-en-Josas (entreprise Itrium) ou Plaine Commune • Ville de Paris : Raccordement du collège Alain Fournier et de la piscine de la Butte aux cailles à des data centers • Saint-Denis : Entreprise Equinix
 Favoriser la mutualisation / collaboration (à l'échelle des bâtiments, des projets et entre plusieurs collectivités) pour obtenir une taille critique nécessaire aux investissements	Société d'économie mixte (SEM) Énergie, Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie mutualisée type SIPPEREC, mise en œuvre de la SEM énergie

PRIORITÉ D'ACTION N°7


Développer la géothermie de surface là où le raccordement à un réseau de chaleur décarboné est impossible

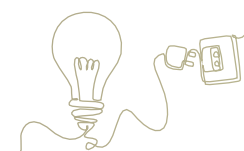
Principaux freins identifiés

- > méconnaissance de ce mode de chauffage (collectivités, copropriétés, bailleurs, services de l'État)
- > faible sortie de chaleur par rapport à la géothermie profonde: potentiel calorifique plus faible, rendements moindres
- > nombre limité de professionnels disponibles

Principaux atouts identifiés

- > potentiel élevé partout en Île-de-France
- > diversité des utilisateurs (piscines, écoles, crèches...) même en secteur rural à l'inverse de la géothermie profonde
- > stabilisation du coût de l'énergie par rapport à des énergies fossiles
- > impacts environnementaux limités (aucun impact paysager, impact sonore minime) favorisant l'acceptabilité des projets

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Diffuser la documentation et sensibiliser le grand public et les acteurs du tertiaire local pour améliorer la connaissance de la géothermie de surface	Service de l'État, ADEME, collectivités, Association française des professionnels de la géothermie (AFPG)	<ul style="list-style-type: none"> • Frise chronologique d'un projet de géothermie de surface de A à Z avec les partenaires à associer tout le long d'un projet de géothermie de surface (CYTE). Frise validée par l'ADEME et l'AFPG (cf. DDT des Yvelines) • CD78 : Lettre « COP78 et après » sur le projet combinant géothermie de surface et solaire thermique à Thivernal-Grignon



Projets remontés lors de la consultation des parties prenantes sur la plateforme

- > Promotion de la sobriété énergétique: charte « chauve-souris » de FNE en faveur de la sobriété lumineuse des commerçants, sensibilisation de la CCI auprès des entreprises
- > Favoriser l'essor d'énergies vertes alternatives: création d'un cercle francilien des nouveaux gaz par GRDF, projets de grande envergure de Grandpuits TotalEnergies avec Air Liquide ou d'ADP pour les e-fuels, club H2 régional piloté par l'AREC
- > Méthanisation du fumier équin de 14 centres équestres des Hauts de Seine (GRDF)



MIEUX PRODUIRE

L'Île-de-France héberge peu de grands sites émetteurs de gaz à effet de serre (GES), son industrie étant davantage diffuse, mais compte tout de même près de 20 000 établissements industriels. Relevant d'une variété de filières stratégiques (chimie-pharmacie, agroalimentaire, électronique, énergie, etc.), ils font face à des vulnérabilités différenciées face au changement climatique.

En parallèle, son écosystème de recherche et d'innovation dense en fait un fort pourvoyeur de solutions et réponses diverses aux enjeux de décarbonation. L'Île-de-France est ainsi la première région de l'Union européenne pour l'investissement en recherche et développement : 21,3 milliards d'euros sont investis chaque année, soit 39 % du total national.

L'enjeu principal est de mobiliser tous les acteurs industriels et de la chaîne de l'innovation pour cartographier les besoins, mieux sensibiliser et mieux outiller les entreprises pour décarboner et adapter les filières.

Industrie



OBJECTIFS DU SECTEUR



ATTENUATION

- Décarbonation de l'industrie



ADAPTATION

- Continuité des activités économiques locales

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

- En 2021, l'industrie manufacturière représente⁽¹⁾ :

11 % des émissions de GES de la région (3 893 ktCO₂eq – scope 1²) contre 8 % en 2019 (3 137 ktCO₂eq – scope 1) ;

12 % des consommations énergétiques de la région (23 247 GWh en énergie finale) ;

7 % de l'emploi francilien soit 435 000 emplois.

- 35 % des zones d'activités sont situées en zones inondables

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Entre 2005 et 2019, les émissions industrielles de GES ont diminué de 2 609 ktCO₂eq (scope 1), soit -186 ktCO₂eq / an. Cette trajectoire peut être expliquée en partie par la désindustrialisation territoriale. L'objectif fixé pour la période 2019-2030 porte sur une réduction supplémentaire de 2 241 ktCO₂eq, correspondant à un rythme annuel moyen de réduction de 204 ktCO₂eq /an, légèrement supérieur à celui observé depuis 2005.

Au-delà de l'atténuation, les enjeux d'adaptation sont

désormais incontournables pour garantir la continuité et la compétitivité des activités industrielles. En 2022, 12 arrêts de restriction d'usage de l'eau ont concerné des territoires industriels de la région, compromettant ponctuellement certaines activités. Ainsi, l'exposition croissante aux vagues de chaleur, tensions sur l'eau, risques d'inondation ou stress sur les chaînes d'approvisionnement impose une meilleure connaissance des vulnérabilités, une anticipation accrue des aléas et conflits d'usage ainsi que, dans certains cas, une adaptation des sites et organisations.

(1) Tableau de bord - ROSE.

(2) Cartoviz - ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

(3) D'après ROSE IDF, observatoire Climat Air Énergie de l'Île-de-France animé par l'institut Paris Région.

LES ENJEUX

- Efficacité énergétique et matière
- Modification des intrants matières
- Substitution des énergies fossiles
 - Captage et stockage du CO₂
- Connaissance des vulnérabilités
- Accompagnement de l'adaptation des filières



La transition du tissu industriel francilien nécessite d'agir simultanément sur la réduction des émissions, l'efficacité des flux d'énergie et la résilience des activités face au changement climatique. Cette feuille de route vise donc à accompagner les acteurs industriels afin qu'ils intègrent ces enjeux dans leurs décisions d'investissement, leurs organisations internes et les partenariats.



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **INDUSTRIE**

PRIORITÉ D'ACTION N°1

Renforcer la sobriété énergétique de l'industrie



Principaux freins identifiés:

- > Ressources internes des entreprises limitées (temps, humain, formation/compétence)
- > Risque de générer des solutions mal dimensionnées aux besoins des entreprises et des retombées environnementales mal adaptées si l'intervention arrive trop tard dans le processus de transition. Manque de visibilité, lisibilité, connaissance et maîtrise des dispositifs existants difficiles
- > Complexité de coordination des acteurs du secteur pour faciliter la collecte et l'exploitation des données
- > Adéquation offre/demande de formations insuffisantes sur ces enjeux

Principaux atouts identifiés:

- > Capacité à faciliter la réponse aux donneurs d'ordres de l'entreprise, ainsi que l'accès à certains marchés publics en fonction du caractère sobre de l'entreprise
- > Possibilité d'augmenter la visibilité sur les gains et les coûts, et priorisation (retour sur investissement + impact environnemental/social)
- > Accès à des données pour des campagnes de communication et ainsi à améliorer l'image de marque et la réputation de l'entreprise
- > Potentiel de diffusion, et l'adoption de bonnes pratiques (ex : mutualisation)
- > Opportunité d'assurer la pérennité durable de l'entreprise en l'adaptant aux défis futurs



	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
	Proposer des solutions de diagnostic, de suivi et de pilotage sur la sobriété	Bpifrance CCI Bêtagouv Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> • Bpifrance – ADEME : Financement de diagnostics (“Diag Décarbon’Action” et “Diag Eco-flux”) • CCI : Financement de diagnostic de décarbonation • Bêtagouv : Offre “Mission Transition Écologique” • Union européenne : Actions finançables dans le cadre du FEDER
	Créer des ressources dédiées (formation, poste dans les entreprises) pour diffuser les bonnes pratiques en matière de sobriété pour l’industrie	Bpifrance ATEE CCI EPT Terres d’Envol	<ul style="list-style-type: none"> • S’appuyer sur les Groupements d’Intérêt Économique (GIE) pour mutualiser le développement et/ou la gestion de ressources de formation aux pratiques de sobriété • Se rapprocher du dispositif PROREFEI (programme PACTE Industrie) pour intégrer le levier de la sobriété dans les formations des référents énergie au sein des entreprises industrielles • Recourir à des contrats (mutualisés ou non) de Volontariat Territorial en Entreprises (VTE) pour recruter des jeunes talents dédiés au développement de pratiques de sobriété dans les entreprises • S’insérer dans des cadres ou démarches ou dispositifs déjà existants comme le « Pacte Territorial » de l’EP Terres d’Envol pour mettre en place des formations et ressources relatives aux pratiques de sobriété • S’appuyer sur la communauté de dirigeants « Coq Vert » de Bpifrance pour intégrer des formations et ressources relatives aux pratiques de sobriété



PRIORITÉ D'ACTION N°2



Améliorer l'efficacité des flux matière et énergie de l'industrie

Principaux freins identifiés

- > Méconnaissance des outils existants
- > Mauvaise diffusion des informations en matière d'efficacité des flux
- > Nécessité de mise à jour régulière des outils de cartographie et plateformes d'échanges de flux
- > Confidentialité de certaines données

Principaux atouts identifiés

- > Technologies de décarbonation faciles à adopter et à mettre en place
- > Capacité à mieux cibler l'industrie diffuse
- > Accélération de la création de valeur et opportunité d'augmenter le nombre de projets en cours
- > La coopération business / innovation / connaissance
- > Capitalisation sur le démarrage récent de certains Territoires d'Industrie franciliens lors de la phase 2

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Aider à la compréhension de la réglementation afin de garantir son respect dans la mise en place des solutions d'échange ou mutualisation de flux	CCI, DRIEAT pour le périmètre ICPE, Collectivités en relais vers les bonnes ressources sur les autres sujets (ex : urbanisme)	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le guichet France Expérimentation auprès des chefs d'entreprises industrielles pour encourager les propositions législatives et réglementaires • S'inspirer des bonnes pratiques proposées par le SPI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) Vallée de Seine pour faciliter la connaissance et la compréhension de la réglementation • Promouvoir les solutions existantes pour une bonne compréhension des enjeux et des évolutions réglementaires • Encourager le contact avec les inspecteurs de la DRIEAT uniquement pour les industriels ICPE afin d'obtenir des informations relatives aux réglementations et démarches administratives associées à l'efficacité de flux matière et énergie
 Recensement des acteurs proposant des services innovants permettant de répondre à l'enjeu de décarbonation	BPI	<ul style="list-style-type: none"> • BPI : Mapping « Les Startups DeepTech françaises actrices de la décarbonation et la réindustrialisation » de BPI • ADEME : Dispositif PACTE Industrie opéré par l'ADEME et financé par les programmes CEE et LIFE



PRIORITÉ D'ACTION N°3



Décarboner le mix énergétique

Principaux freins identifiés:

- > Difficulté à identifier un bassin industriel adéquat en taille pour faire une sensibilisation d'échelle
- > Diversité des industriels (tailles et activités) dans leurs besoins
- > Confidentialité des données industrielles (ex : consommations énergétiques ou matière de leur site), ce qui pourrait freiner des démarches d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT)
- > Inquiétudes quant au risque de pénurie et à la dépendance aux énergies intermittentes, ainsi qu'à la dépendance à un acteur tiers pour l'approvisionnement en ressources, notamment dans le cas de réseaux de chaleur reposant sur la valorisation de chaleur fatale issue d'un autre industriel.
- > Peu de retours sur investissement pour certains projets (comme les panneaux photovoltaïques sur ombrières par exemple)

Principaux atouts identifiés:

- > Diffusion des bonnes pratiques auprès de pairs pour sensibiliser les industriels
- > Identification de collectivités pouvant porter l'action de sensibilisation, pour réussir à accompagner collectivement les industriels
- > Potentiel de simplification de la mise en place de démarches d'EIT sur un territoire grâce à un gestionnaire unique.

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Favoriser le déploiement des énergies renouvelables et de récupération au niveau des zones industrielles dans une logique d'EIT	Collectivités Industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Haropa port : Réalisation d'un diagnostic sur sa production de déchets • Industriels ayant mutualisé les achats de panneaux photovoltaïques avec des entreprises voisines
 Sensibiliser les chefs d'entreprises industriels sur les solutions techniques existantes en matière de transition écologique	CCI ADEME ATEE DRIEETS Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) : Actions de sensibilisation menées sur le Territoire d'Industrie Seine Aval • Club Entreprise IDF (Club ETI) : Actions d'information sur l'utilisation de technologies ou de mise en place de projet

Où en sont les projets des territoires ?

Six projets liés à l'industrie ont été remontés lors de la consultation sur la plateforme. Ces projets ont pour thématiques différents leviers de décarbonation : l'efficacité énergétique, la récupération de chaleur fatale ou le réemploi.

La typologie de projets est également variée avec, par exemple, la création de sites industriels, le développement d'innovations ainsi que des accompagnements d'industriels aussi bien individuels que collectifs. Deux projets peuvent être cités pour illustrer les enjeux d'efficacité des flux, de décarbonation du mix énergétique ou de récupération de chaleur fatale à l'échelle territoriale :

- Accompagnement un cluster d'industriels de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise dans leur décarbonation (pilotage : EDF)

- Capture du CO₂ et utilisation de la chaleur fatale d'un data center pour la culture des algues pour produire de la biomasse et des aliments (pilotage : conseil départemental de l'Essonne)



Le changement climatique expose de manière croissante les activités économiques locales, notamment industrielles, à des aléas susceptibles d'interrompre ou de perturber la production. Pourtant, face à la faible culture du risque climatique, à la fragmentation des initiatives ou encore au manque de moyens dédiés, les démarches d'adaptation sont encore peu priorisées. Pour garantir la continuité des chaînes de valeur, il devient indispensable de renforcer la connaissance des risques, d'anticiper les fragilités propres aux filières et d'accompagner les entreprises dans leur adaptation.



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES**

PRIORITÉ D'ACTION N°4

Anticiper les vulnérabilités climatiques des activités industrielles

Principaux freins identifiés :

- > Réticence sur le partage de données stratégiques
- > Temporalité longue confrontée aux besoins opérationnels immédiats (diagnostics perçus comme non prioritaires)
- > Absence d'obligation réglementaire explicite
- > Faible maturité de l'offre de formation spécialisée
- > Manque de temps disponible pour former les salariés

Principaux atouts identifiés :

- > Existence de données exploitables pour la planification industrielle et territoriale
- > Diagnostics déjà réalisés sur une part significative des sites industriels
- > Capitalisation des retours d'expérience climatiques
- > Effet d'entraînement mesurable

	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C	Évaluer les vulnérabilités climatiques de l'industrie à l'aide de diagnostics territoriaux	État et ses opérateurs, Collectivités, Industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des observatoires locaux des risques climatiques réunissant entreprises, DRIEAT, DRIEETS, AESN (agence de l'eau Seine-Normandie), collectivités et CCI (v. Observatoire Francilien : OFACC). • Réaliser des études hydrogéologiques partagées pour mieux connaître la disponibilité de la ressource locale • DRIEETS : lancement en 2026 d'un démonstrateur "adaptation climatique de l'industrie" sur un Territoire d'industrie pilote 	92
+4°C	Généraliser les diagnostics des vulnérabilités climatiques à l'échelle des sites et les intégrer aux démarches internes	Industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les scénarios climatiques (TRACC et PNACC-3) dans les plans de continuité d'activité • Réaliser des audits de vulnérabilités climatiques dans le cadre des démarches ISO 14001 / ICPE • Réaliser des diagnostics Adaptation (cf. outils de la CCI, du partenariat BPI/ADEME) 	92
+4°C	Former les dirigeants et salariés aux risques climatiques et à l'adaptation de la filière industrielle	Industriels, OPCO	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'adaptation climatique dans les référentiels de formation • Mobiliser les dispositifs OPCO et FNE pour la montée en compétences • Sensibiliser aux écogestes industriels et à la sécurité en période de canicule 	



PRIORITÉ D'ACTION N°5

Valorisation économique et stratégique de l'adaptation pour l'industrie

Principaux freins identifiés:

- > Difficulté à quantifier les bénéfices de l'adaptation pour l'industrie à long terme, ce qui limite l'investissement initial
- > Manque d'indicateurs économiques standardisés

Principaux atouts identifiés:

- > Reconnaissance croissante de la place de l'adaptation dans la pérennité et la robustesse de l'activité industrielle
- > Ressources disponibles pour aiguiller les démarches d'adaptation (ex : guide sectoriels élaborés par les filières volontaires, la DGE et l'ADEME)

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
<p>+4°C</p> <p>Valoriser les démarches exemplaires d'adaptation pour inspirer les autres acteurs de la filière</p>	État et ses opérateurs, Collectivités, BPI, CCI	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser une culture du retour d'expérience • Renforcer le lien entre adaptation et compétitivité, en considérant la résilience comme un facteur de prospérité et d'attractivité industrielle • Valoriser les co-bénéfices économiques des actions d'adaptation (réduction des coûts énergétiques, maintien de l'emploi, attractivité territoriale) • CCI 94 : Action de sensibilisation sur 2 volets (décarbonation et AAC- gestion de l'eau/risque inondation) : journée DD avec tables ronde, bilan carbone (convention échelle CCI Paris IdF) 	94,92
<p>+4°C</p> <p>Renforcer les dispositifs d'aide technique et financière à l'adaptation de l'industrie (diagnostics, ingénierie, prêts et garanties)</p>	État et ses opérateurs, Collectivités, BPI, CCI	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME : Méthodologie ACT Adaptation visant à évaluer la stratégie et le plan d'adaptation des entreprises • Banque de France : Outil de Diagnostic sur l'ACC pour évaluer l'exposition des sites des entreprises aux principaux aléas climatiques 	



PRIORITÉ D'ACTION N°6

Organiser la coopération et les partenariats entre acteurs

Principaux freins identifiés:

- > Asymétrie entre entreprises
- > Temps de montage et de coordination pouvant être long
- > Gouvernance multi-acteurs complexe
- > Fragmentation des initiatives

Principaux atouts identifiés:

- > Gains économiques pour les participants
- > Accélération et simplification de la mise en œuvre des projets

	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
+4°C	Structurer un cadre collectif pour accélérer l'adaptation des filières à l'échelle régionale	État et ses opérateurs, Collectivités, Industriels, CCI, MEDEF, ADEME	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un dialogue régulier entre État, entreprises et collectivités, afin d'identifier les zones industrielles prioritaires pour les actions d'adaptation collectives. • Organiser des partenariats territoriaux (collectivités, CCI, ADEME, MEDEF) et créer un fonds d'ingénierie pour l'adaptation régionale du secteur.
+4°C	Mutualiser les ressources et l'innovation à l'aide de coopérations inter-entreprises (réseaux de chaleur, boucles locales d'eau, solutions de pilotage intelligent, écologie industrielle et territoriale, etc.)	Industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'innovation partenariale (matériaux résilients, IA prédictive des risques climatiques, solutions de pilotage intelligent) • Développer des synergies d'écologie industrielle et territoriale (EIT) autour de l'eau, de la chaleur et des utilités partagées

PRIORITÉ D'ACTION N°7

Mieux prendre en compte l'adaptation des filières industrielles dans les politiques publiques

Principaux freins identifiés:

- > Charge administrative supplémentaire
- > Difficultés à mesurer les bénéfices

Principaux atouts identifiés:

- > Intégration progressive de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies nationales et déclinaisons locales

	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
+4°C	Intégrer explicitement l'adaptation industrielle dans les dispositifs existants (France 2030, dispositifs de relocalisation, ingénierie territoriale)	État et ses opérateurs, Collectivités	
+4°C	Mettre en place des indicateurs de performance climat dans les stratégies industrielles et dans les appels d'offre	État et ses opérateurs, Collectivités, Industriels	



**MIEUX
CONSOMMER**

Au regard de l'importance de son marché et de sa situation géographique, l'Île-de-France a vocation à jouer un rôle d'avant-garde et d'entraînement dans les mutations en cours. L'Île-de-France constitue un territoire logistique stratégique, situé au carrefour des flux de marchandises nationaux et internationaux ainsi qu'un rôle moteur pour la compétitivité nationale. D'une part, la logistique francilienne doit permettre l'approvisionnement de la première région française en nombre d'habitants et en termes économiques.

D'autre part, l'Île-de-France se trouve au cœur des échanges européens et internationaux, et au croisement de plusieurs axes de transport de marchandises nationaux.

Secteur logistique

©Arnaud Bouissou



OBJECTIFS DU SECTEUR



ATTENUATION

- Efficacité et sobriété logistique
- Décarbonation et multimodalité

©Laurent Mignaux/Terra

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France représentait en 2019 **20,4 %** des exportations et **26,4 %** des importations françaises.

Le volume annuel, oscillant autour de **220 millions de tonnes** depuis 2014, a connu un recul à 202 millions de tonnes en 2020 (effet COVID-19). Plus de la moitié de ces tonnages

concernent des échanges internes à la région, avec un léger avantage pour les réceptions.

Le transport routier domine largement, représentant **89 %** des marchandises transportées en 2022-2023, soit près de 225 millions de tonnes.

La région dispose d'un réseau portuaire **comprenant 6 plateformes multimodales et 70 ports urbains** sur la Seine et la Marne. Elle abrite le premier port fluvial français, Gennevilliers, et affiche une part modale du transport fluvial de **6 %**, contre **2 %** au niveau national.

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

L'Observatoire du Fret et de la Logistique en Île-de-France (OFELIF), lancé en mars 2024, fournira des données essentielles pour éclairer les décisions en matière d'aménagement local et d'investissements d'entreprises.

Au niveau national, la stabilisation de la demande de fret est visée. En Île-de-France, le Plan de Mobilité (PDMIF) ambitionne une réduction de **8 %** des distances parcourues par le fret intrarégional et un report de **5 %** des VUL vers la cyclo-logistique pour le dernier kilomètre de la logistique urbaine.

La décarbonation et la multimodalité du fret sont prioritaires. Le diagnostic territorial de la COP propose une électrification de **13 %** de la flotte PL/VUL d'ici 2030, tandis que le PDMIF vise **42 %** pour les VUL et **32 %** pour les PL, en tenant compte de la Zone à Faibles Émissions de la Métropole du Grand Paris.

Le PDMIF vise également un doublement des parts modales du ferroviaire et du fluvial. Pour soutenir cet objectif, l'État et la Région investissent dans des terminaux multimodaux (Rungis, Chelles/Vaires-sur-Marne, Valenton) via le CPER 2021-2027. Le nouveau Port Seine Métropole Ouest (PSMO) sera opérationnel à partir de 2030 et les développements se poursuivront jusqu'à 2040.

Les aménagements de plateformes multimodales doivent être accompagnés d'une analyse systémique de la disponibilité des sillons ferroviaires et des capacités du fret fluvial.

LES ENJEUX

- Efficacité et sobriété logistique
- Décarbonation et multimodalité



La logistique francilienne peut tirer parti des atouts de l'intermodalité. Elle bénéficie de la diversité et de l'exceptionnelle densité de ses infrastructures de transport (routes, voies ferrées, voies navigables, etc.). En premier lieu, en confortant l'attractivité du modèle économique de la complémentarité des modes (routier, fluvial et ferroviaire) et en second lieu, en poursuivant l'effort en faveur d'un report accru vers les modes massifiés (fluvial et ferroviaire) pour les flux de longue distance ainsi que pour la logistique urbaine.





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **FRET DÉCARBONÉ ET MULTIMODALITÉ**

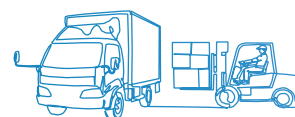
Principaux freins identifiés

- > Surfaces logistiques en première couronne en décroissance et report du développement en 2e couronne près des axes autoroutiers
- > Nombre et qualité insuffisants des sillons ferroviaires dédiés au fret
- > Enjeux fonciers et d'acceptabilité des projets de développement du fret fer et fluvial
- > Manque de soutenabilité économique des modes ferroviaires et fluviaux face au mode routier

Principaux atouts identifiés

- > Sensibilisation des communes ayant un accès à la Seine pour impulser des projets de fret fluvial sur la base d'études de potentiels existantes
- > Possibilité de favoriser l'implantation d'entrepôts en proximité des grandes infrastructures de transport, sur des friches industrielles et par la reconversion d'entrepôts anciens

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Soutenir les travaux de concertation pour disposer de sillons ferroviaires fret en nombre et de qualité, conformément à la réglementation de mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)	État, RIF, IDFM, SNCF R, SNCF G & C, HAROPA, EF	<ul style="list-style-type: none"> • Plateformes services et infrastructures de SNCF R : Environnement de travail pour croiser les besoins en sillon et les évolutions du RFN • CTC de Valenton : Première phase de modernisation des infrastructures livrée fin 2026 • Soutien et financement accentué des lignes capillaires fret pour accentuer la desserte du dernier kilomètre ferroviaire • Amélioration de la desserte ferrée des ports franciliens • Port de Montereau : Projet de raccordement ferroviaire de la ligne Flamboin-Montereau au port • Port de Limay : Desserte ferrée
 Donner sa place à la logistique fluviale en zone urbaine	État, collectivités, CEREMA, IDFM, VNF, HAROPA, acteurs de la logistique	<ul style="list-style-type: none"> • Port Legrand (Boulogne) • Port de Javel : Combinaison entre logistique furtive sur certains horaires et ouverture à la promenade • Verdissement des flottes fluviales par l'installation de bornes électriques le long de la vallée de la Seine



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
<p>Gérer et planifier le dernier kilomètre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter par les usages possibles de l'espace public (circulation réglementée, zones de livraison, zones d'avitaillement...) les véhicules de transport de marchandises plus vertueux (gabarit, motorisation, adaptation à l'usage) • Identifier le foncier ou les espaces existants permettant a minima une logistique furtive à certaines heures – par ex. dans les parkings publics • Intégrer nativement dans la conception des projets de quartiers neufs ou de rénovation de quartiers des espaces de livraison mutualisés pour la livraison du dernier kilomètre 	<p>État, collectivités, CEREMA, IDFM, VNF, HAROPA, acteurs de la logistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Programme InterLUD : Établissement d'un retour d'expérience (charte logistique sur 4 ans à l'échelle de l'intercommunalité : Plaine Commune, Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre, CA Val d'Yerres Val de Seine)</i> • <i>Levallois : Expérimentation de réservation à l'avance d'espaces de livraison avec une start-up</i> • <i>L'Etat a soutenu une centaine de structures (TPE/PME) pour l'acquisition de plus de 650 vélos à assistance électrique, vélos-cargos et remorques pour un usage professionnel via le dispositif Tremplin, pour un montant d'aide total de près de 1,4M€.</i> <p><u>Entreprises exemplaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>SOGARIS à Vitry/Seine : Hôtels logistiques</i> • <i>Mairie de Villabé – Essonne : Site pilote sur le secteur logistique de Villabé</i> • <i>La Fabrique de la Logistique : Accompagnement des artisans et commerçants à adopter des solutions de logistiques urbaines durables</i>



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : EFFICACITÉ ET SOBRIÉTÉ LOGISTIQUE

Principaux freins identifiés

- > Peu de foncier disponible en zone très dense
- > Financements pas toujours disponibles pour la réhabilitation du foncier existant (coûts de dépollution, projet aménagement...)
- > Limite capacitaire des réseaux routiers provoquant saturation et pollution

Principaux atouts identifiés:

- > Urbanisme : se doter d'une approche globale de l'aménagement urbain en utilisant les documents de planification pour penser systématiquement la desserte logistique
- > Diversification des moyens de transport logistique

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
<p>Intégrer des clauses d'approvisionnement local ou responsable dans les marchés publics</p>	<p>CNFPT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser les retours d'expérience des collectivités qui ont un critère sur la logistique durable dans leur marché
<p>Identifier la logistique urbaine comme enjeu dans l'élaboration des documents de planification intercommunaux (PLM, PLUi)</p>	<p>État, collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>PLUi : GOSB, PEMB, GPSEA</i>
<p>Développer des stations logistiques de taille intermédiaire fédérant plusieurs opérateurs et modes de transport amont et aval</p>	<p>CEREMA, collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Brétigny-sur-Orge</i>



MIEUX SE DÉPLACER

Issu de plusieurs décennies de planification et de politiques publiques volontaristes, le réseau de transports en commun de la région Île-de-France est parmi les plus denses du monde, constituant un atout majeur pour relever les défis environnementaux.

La préservation et la pérennité de ces services nécessitent désormais une connaissance fine des aléas auxquels ils sont exposés, ainsi que leur anticipation, afin de garantir leur bon fonctionnement et de renforcer leur attractivité.

Transport de voyageurs



OBJECTIFS DU SECTEUR



ATTENUATION

- Voiture électrique
- Efficacité et carburants décarbonés des voitures¹
- Vélo et transport en commun
- Bus et car décarbonés
- Baisse des déplacements motorisés,
- Covoiturage



ADAPTATION

- Confort thermique des transports collectifs et des mobilités actives
- Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport

¹ Ce levier porte sur le choix de véhicules sobres et légers, l'incorporation plus élevée de biocarburants, amélioration de la motorisation et rétrofit (changement de motorisation d'un véhicule : du thermique vers l'électrique par exemple)

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

22 % des déplacements de la région effectués en transport en commun en 2019² (+ 2 points par rapport à 2010), contre 9 % à l'échelle nationale.

34 % des déplacements franciliens sont réalisés en voiture, (2 250 km/personne/an), contre 66 % à l'échelle nationale (7 590 km/personne/an).

-29 % d'émission de GES entre 2019-2030, fixé comme objectif du Plan des mobilités en Île-de-France

140 km de réseau ferré directement affectés en cas de crue majeure de la Seine et de ses grands affluents³

3/4 des usagers modifient leurs déplacements lors des canicules à

l'échelle nationale⁴

11 millions de trajets passagers en covoiturage subventionnés depuis 2021 en Ile-de-France (55 000 tonnes de CO2 économisés)⁵

² Source : IDFM (PDMIF)

³ Stratégie inondation francilienne, p3, https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_inondation_idf_v231121.pdf

⁴ Source : Cabinet 6ter pour l'ADEME (2024)

⁵ Source : IDFM

LES ENJEUX

- Baisse des déplacements des véhicules motorisés
 - Décarbonation des transports (bus et cars en particulier)
- Développement des modes actifs (vélo, marche)
- Recours au covoiturage et aux transports en commun
- Adaptation des transports aux fortes chaleurs
- Connaissance et prise en compte des vulnérabilités des infrastructures de transport



TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Le secteur des transports en Île-de-France a amorcé une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), avec une baisse de 18 % entre 2005 et 2019, soit une diminution annuelle de 182 ktCO₂eq. Parallèlement, l'usage des transports en commun a progressé, atteignant 22 % des déplacements en 2019 contre 20 % en 2010.

Le Plan de Mobilité porté par Île-de-France Mobilités fixe des objectifs ambitieux pour accélérer cette dynamique d'ici 2030⁶, en s'appuyant sur des leviers adaptés aux spécificités de la région :

- > Renforcement massif des transports en commun avec le doublement du réseau de métro (Grand Paris Express) et le renouvellement complet de la flotte de bus et cars publics vers des véhicules décarbonés (30 % électriques et 70 % bioGNV).
- > Réduction significative de l'usage individuel en modes individuels motorisés (objectif de -15 % du nombre de déplacements) et électrification progressive du parc de véhicule (objectif de 20 % du parc de voitures).
- > Développement du vélo avec un objectif de triplement de la part modale des déplacements (de 1,9 % à 5,8 % des déplacements en 2019-2030), qui tient compte de la part prépondérante de la marche en Île-de-France (41 %) par rapport à la moyenne nationale en agglomération (26 %).

Les efforts doivent aussi mobiliser le potentiel de covoiturage malgré des spécificités franciliennes (distances plus

courtes, usage moins fréquent de la voiture) qui limitent sa diffusion. IDFM, désormais compétente, expérimente depuis 2025 l'exploitation de lignes régulières en grande couronne et a mis en place une application de covoiturage planifié, notamment pour les trajets domicile-travail et domicile-étude (Covoit IDFM).

Dans le même temps, les effets du changement climatique rendent indispensable l'adaptation du système de transport. Les épisodes de chaleur et les précipitations extrêmes provoquent déjà des perturbations significatives : par exemple, lors des violents orages d'août 2022, 62 incidents ont été signalés sur le réseau RATP⁷.

Pour faire face à l'intensification des aléas, un effort important de modernisation est engagé, par exemple, concernant le confort thermique en cas de fortes chaleurs 44 % des métros, 93 % des rames de RER et 100 % des tramways disposent désormais de systèmes de climatisation ou réfrigération, tandis que la climatisation des bus progresse rapidement : de 5 % des véhicules à 40 % en 2024, avec un objectif de 100 % en 2035⁸.

En parallèle, les opérateurs prennent des mesures d'exploitation spécifiques et adaptent la surveillance et l'entretien de leurs infrastructures afin d'assurer la continuité de service, le confort et la sécurité des voyageurs et de leurs agents (exemple : gestion de la végétation ? surveillance accrue ?).

⁶ Plan des mobilités en Ile-de-France, Une stratégie d'action pour une mobilité plus durable, 3.3 Les objectifs de mobilité, p80-83, https://mobidif.cdn.prismic.io/mobidif/a00Yn55xUNk815iR_PDMIF_2025_WEB.pdf

⁷ Source : Ingénus, Revue numérique de l'ENPC (2025)

⁸ Source : RATP (2025)



La décennie 2020-2030 constitue un tournant majeur pour les transports publics en Île-de-France, marquée par une dynamique de développement du réseau sans précédent. Le Grand Paris Express, projet phare représentant un investissement de 36 milliards d'euros d'ici 2030, ainsi que les opérations soutenues par le Contrat de Plan État-Région (CPER), doté de 8,4 milliards d'euros (dont 3 milliards financés par l'État sur la période 2023-2027), illustrent l'ampleur de cet engagement.

Cependant, au regard des enjeux liés à la transition écologique, la seule extension du réseau ne saurait suffire. L'amélioration de l'offre et de la qualité de service constitue également un levier déterminant. D'autres actions complémentaires doivent être mobilisées, notamment la baisse des déplacements motorisés, le développement du covoiturage, l'efficacité et la décarbonation des carburants des véhicules privés, ainsi que la prise en compte du confort thermique. Une attention particulière doit par ailleurs être portée à la vulnérabilité des infrastructures. L'ensemble de ces orientations s'inscrit en cohérence avec les axes stratégiques du Plan de Mobilité en Île-de-France (PDMIF).





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **BAISSE DES DÉPLACEMENTS MOTORISÉS**

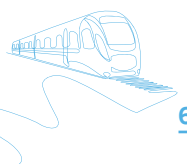
Principaux freins identifiés

- > Mobilité résidentielle difficile pour des propriétaires/locataires de logement (marché du logement privé) et locataires du parc social
- > Manque d'anticipation sur les besoins en déplacements, notamment de la part des entreprises
- > Difficulté à recruter : saturation du bassin d'emploi, articulation de l'emploi des couples/conjoints

Principaux atouts identifiés

- > Cohérence entre l'aménagement du territoire et les pratiques de mobilité
- > Intégration de la localisation des emplois, des logements et de l'offre de transports dans les documents de planification (SCOT, PLUi, PLM...)
- > Ancrage du télétravail dans les habitudes des Franciliens

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Articuler activité économique et besoins de mobilités	Etat (Préfecture) CD, CCI, Région, EPCI, DDT	<ul style="list-style-type: none"> • Le tracé du Grand Paris express relie les grands pôles d'emplois de la région
 Favoriser les plans de mobilité employeurs et inter-employeurs	Etat, région Île-de-France, IDFM, CCI, EPT-EPCI, entreprises de plus de 50 employés.	<ul style="list-style-type: none"> • Animation du réseau Pro'Mobilité par la Région et IDFM • Plan mis en place sur les plateformes aéroportuaires





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **COVOITURAGE**

Principaux freins identifiés

- > Infrastructure: limite capacitaire des réseaux routiers (saturation, pollution)
- > Correspondance entre les besoins des personnes et les contraintes inhérentes au covoiturage

Principaux atouts identifiés

- > Gouvernance : IDFM est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité pour la région d'Île-de-France elle est compétente, notamment pour organiser des services de transport public, des services d'autopartage ou de vélos en libre-service.

	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
	Intégrer le covoiturage dans l'intermodalité (aires, voies réservées sur les autoroutes)	État, collectivités, CEREMA, IDFM, sociétés autoroutières	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes du Vexin : Convention avec Blablacar garantissant un accès à l'application gratuitement pour les passagers • Parc multimodal de Longvilliers sur l'autoroute A10⁹ • Conseil départemental de l'Essonne : Elaboration d'une stratégie de développement du covoiturage en Essonne
	Créer des lignes de covoiturage à haut niveau de service sur le réseau secondaire dans les zones peu denses (arrêts dédiés, similaire bus)	IDFM, État, collectivités, CEREMA,	<ul style="list-style-type: none"> • IDFM : Lancement de lignes de covoiturage, et en particulier, lancement de quatre lignes sur le plateau de Saclay¹⁰



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **REPORT MODAL: VÉLO ET TRANSPORTS EN COMMUN**

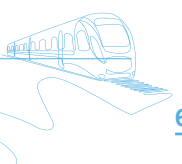
Principaux freins identifiés

- > Infrastructure à adapter: aménagements insuffisants, stationnement à prévoir
- > Partage de la voirie difficile (circulation, trottoirs, pistes, stationnement)
- > Gouvernance: concilier les besoins des différents gestionnaires de voirie et les pouvoirs de police

Principaux atouts identifiés

- > Gain financier dans le budget des ménages pour les dépenses liées aux déplacements
- > Développement du volet éducation routière avec l'apprentissage du vélo par des structures de type vélo-école et le dispositif de type « Savoir rouler à vélo » dans l'éducation
- > Gain de santé publique
- > Bourse aux vélos
- > Potentiel de réaffectation de voiries en grande couronne pour le développement du vélo

⁹<https://www.vinci-autoroutes.com/fr/conseils/ecomobilite/parc-multimodal-longvilliers-autoroute-A10/>
¹⁰IDFM, <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/covoiturage-ligne-plateau-saclay-essonne>



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 <p>Articuler les actions des différents partenaires dans le développement du réseau cyclable en recherchant des synergies (d'itinéraires et temporelles), i.e. le « système vélo »</p>	Etat, collectivités, CEREMA, IDFM	<ul style="list-style-type: none"> • Collectif vélo Île-de-France : Création d'itinéraires d'accès vélo pour chaque gare pour développer l'intermodalité vélo-train • CD93 : Politique d'aménagement de l'espace public en Seine-Saint-Denis, notamment autour des gares du Grand Paris Express • CD 92 : Plan vélo 2021-2028 doté de 150 M€, dont le développement d'un réseau cyclable structurant



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : EFFICACITÉ ET CARBURANTS DÉCARBONÉS


DES VÉHICULES PRIVÉS

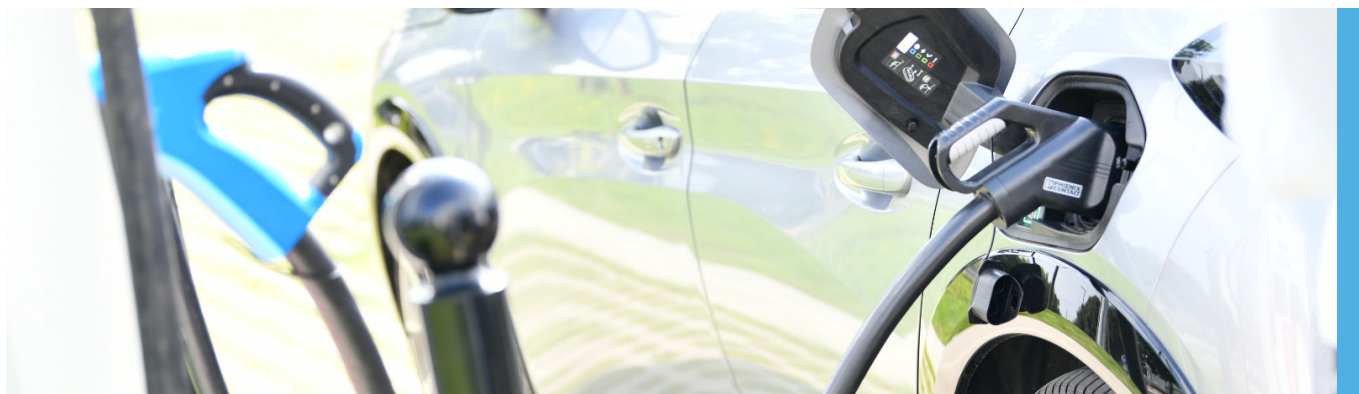
Principaux freins identifiés

- > Disponibilité de l'infrastructure d'avitaillement
- > Vol de cuivre dans certaines stations d'avitaillement
- > Manque d'interopérabilité des bornes IRVE rendant l'offre peu lisible

Principaux atouts identifiés

- > Actions portées par IDFM au sein du PDMIF

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 <p>Implanter des stations d'avitaillement pour une décarbonation des mobilités à proximité des centres de consommation et des sites de production (biométhane + biomasse)</p>	État et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) : Renforcement de l'offre publique de bornes de recharges pour véhicules électriques



L'intensification des épisodes de fortes chaleurs affecte de manière significative le confort des usagers et des personnels, ainsi que l'attractivité des transports en commun et la pratique des mobilités actives. En période de canicule, la hausse des températures au sein des rames, des stations et des espaces d'attente est susceptible de dissuader les déplacements, d'encourager un report modal vers la voiture, voire de conduire à un renoncement au déplacement.

En Île-de-France, ces impacts sont d'ores et déjà observables (notamment à travers des ralentissements ou des suppressions de trains) et conduisent les opérateurs à accélérer le déploiement des dispositifs de climatisation au sein de leurs flottes et infrastructures, ainsi qu'à mettre en œuvre des plans « fortes chaleurs » pour protéger les usagers. Cette dynamique gagnera à être amplifiée pour proposer une offre de transport à la fois résiliente et attractive.



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **CONFORT THERMIQUE DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DES MOBILITÉS ACTIVES**

Principaux freins identifiés

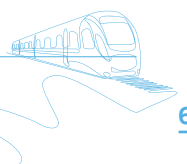
- > Investissements coûteux
- > Chaleur renforcée en heure de pointe par la forte affluence dans les transports en commun

Principaux atouts identifiés

- > Programme de remplacement du matériel roulant d'Île-de-France Mobilités intégrant l'enjeu de la climatisation / réfrigération
- > Appétence des collectivités pour développer des mobilités actives plus agréables en période de forte chaleur (vélo-rues ombragées, aménagement des berges)
- > Élaboration d'un guide d'aide à la décision à destination des AOM, afin de les accompagner dans l'adaptation de leurs services de transport (groupe de travail mis en place par la DGITM¹¹)

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 Étudier l'effet de report sur les transports en communs pendant les périodes de canicule	IPR, IDFM, Conseil régional, opérateurs de transports	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire francilien de l'adaptation au changement climatique • <i>IDF Mobilités et opérateurs de transports : Plan d'augmentation du matériel roulant climatisé ou réfrigéré avec 20 milliards d'euros de renouvellement d'ici 2030 (PRACC)</i> 	92,93

¹¹Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM)



+4°C	Aménager les espaces d'attente des transports en commun pour éviter leur surchauffe (arrêt de bus, gares routières...)	SNCF Gares et connexions, RATP, IFDM, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • <i>IDF Mobilités : Guide des éco-stations de bus (mai 2022)</i> • <i>Etat : Élaborer un guide des bonnes pratiques de confort d'été à destination des AOM</i> 	
+4°C	Développer des pistes cyclables végétalisées et ombragées	Collectivités, État (prescripteur, financeur)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>IDFM : Recommandation du plan de mobilités (mesure 7.5.2 « Améliorer la résilience du réseau routier aux aléas climatiques »)</i> • <i>Ville d'Argenteuil : Projet « La Canopée » visant la requalification d'une artère du centre-ville avec notamment la création de pistes cyclables arborées.</i> • Mobiliser le Fonds vert (renaturation des villes) 	91, 92, 93, 94

La résilience du système de transport francilien constitue un enjeu stratégique majeur, au regard de sa forte densité, de sa fréquentation élevée et de la concentration d'infrastructures critiques. À ce titre, les réseaux sont exposés à des aléas climatiques croissants, notamment les risques d'inondation et les épisodes de fortes chaleurs, susceptibles d'entraîner des phénomènes de surchauffe et de dilatation des rails.

Ces évolutions sont de nature à affecter la continuité et la qualité du service, la sécurité des déplacements, ainsi qu'accélérer le vieillissement des infrastructures. Dans ce contexte, la connaissance précise des vulnérabilités propres à chaque réseau constitue un préalable indispensable pour garantir la fiabilité du service public de transport et prévenir d'éventuelles répercussions sur les activités économiques ou l'accès aux services essentiels.



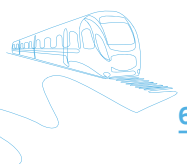
LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT**

Principaux freins identifiés

- > Poids des investissements entravant la capacité à faire des opérateurs
- > Aléas évolutifs nécessitant une capacité d'adaptation elle aussi évolutive

Principaux atouts identifiés

- >Coopération institutionnelle en place pour améliorer la connaissance des vulnérabilités
- >Ressources mises à disposition des opérateurs et collectivités (ex : guide du CEREMA de 2024 sur la méthode systémique d'adaptation des infrastructures de transport)



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C Améliorer la connaissance des vulnérabilités des infrastructures de transport	IDFM, Région IdF, État, SNCF réseau, SNCF Gare et connexion, RATP, Société des Grands Projets, CEREMA, IPR	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le plan d'actions partenarial issu de l'étude de vulnérabilité des infrastructures ferroviaires 	94
+4°C Améliorer la continuité d'activité intégrant des services de transport dégradés en cas de crise	Collectivités, entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <i>RASALLIANCE : Projet SEINE RESILPLACE</i> visant la création d'une plateforme géomatique d'optimisation des systèmes de transport et de logistique face aux aléas climatiques Vérifier que le plan communal de sauvegarde (PCS) intègre des plans adaptés de circulation routière en cas d'inondation (itinéraires alternatifs) Intégrer les plans de transport adaptés des mobilités dans les plans de continuité d'activité (PCA) des services publics et opérateurs. 	92,94
+4°C Organiser des exercices coordonnés pour améliorer la gestion de crise face aux crues	État (notamment Préfecture police et préfetures), collectivités, opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> <i>ENEDIS : Réalisation d'exercices d'anticipation pour gérer la reprise d'activité après la décrue</i> <i>GRDF : Participation à des plans de gestion de crises et des exercices (type Hydro)</i> 	94



**MIEUX
CONSOMMER**

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Elle est encore souvent associée à son dernier pilier : la valorisation des déchets, en particulier le recyclage.

Économie circulaire et déchets



OBJECTIFS DU SECTEUR



ATTENUATION

- Prévention des déchets
- Valorisation matière
- Déchets enfouis (DMA)
- Communes collectant les biodéchets
- Bouteilles plastiques collectées

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

40,9 millions de tonnes de déchets produits et traités en Île-de-France et hors Île-de-France en 2019, 36 millions de tonnes en 2020, dont plus de 70 % de déchets inertes (25,7 millions de tonnes en 2021).

5,86 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits et traités en 2021, soit 476 kg/hab/an (rapport de suivi PRPGD #3, CCES de novembre 2023).

35 % des 53 collectivités franciliennes à compétence collecte des déchets alimentaires des gros producteurs et 49 % les bouteilles en plastique.

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Selon les données de l'observatoire régional ROSE, les émissions de gaz à effet de serre issues du traitement des déchets ont diminué de 515 ktCO₂eq entre 2005 et 2021, soit une baisse moyenne annuelle de 32 ktCO₂eq. Sur cette thématique, la trajectoire fixée pour l'Île-de-France (IdF), qui prévoit une réduction de 639 ktCO₂eq en 2030 par rapport à 2021, implique un rythme de diminution de 58,1 ktCO₂eq/an, ce qui conduirait à réduire significativement les émissions par comparaison avec ce qui est actuellement observé.

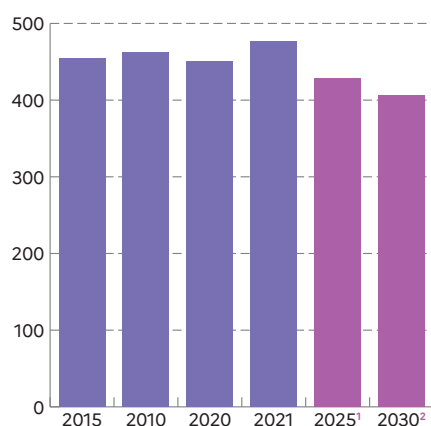
En 2021, La production de déchets s'établit à 476 kg/hab./an en IdF. L'objectif de prévention, correspondant à 86 kT de CO₂ évitées en 2030, traduit une cible de réduction

particulièrement ambitieuse, équivalente à une production de déchets de 383 kg/hab./an en 2030 alors que l'objectif du PRPGD est de 429 kg/hab./an en 2025.

Par ailleurs, 22 collectivités sur les 53 compétentes en matière de gestion des déchets ont mis en place une collecte de biodéchets. L'atteinte d'un taux de couverture de 100 % correspond désormais à une obligation réglementaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Enfin, s'agissant de la collecte des bouteilles plastiques, une progression de 83 % des volumes collectés est attendue.

QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (KG/HAB/AN)



¹ Objectif PRPGD

² Objectif du code de l'environnement

LES ENJEUX

- Mise en œuvre d'actions de prévention de la production de déchets
- Amélioration de la collecte et du tri
- Réduction des déchets issus du BTP en favorisant notamment l'économie circulaire
- Accessibilité du foncier aux infrastructures de proximité et aux activités de réemploi, de reconditionnement, de tri et de recyclage
- Commande publique circulaire

L'approche portée par l'économie circulaire vise à intervenir en amont de la chaîne de valeur pour réduire la consommation de ressources et d'en améliorer l'efficacité d'usage. À ce titre, doivent notamment être privilégiées les démarches d'écoconception, l'allongement de la durée de vie des produits, le recours à des approvisionnements durables ainsi que la promotion de modes de consommation responsables.

Au-delà des seules opérations de collecte et de tri des déchets, cette approche implique la mise en œuvre d'actions de prévention, adaptées aux spécificités territoriales, et visant à limiter le recours aux ressources primaires.



LEVIERS PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS**

PRIORITÉ D'ACTION N°1

Prévention et valorisation des déchets





Principaux freins identifiés:

- > Coût de collecte des déchets et coût de service des déchets en hausse
- > Retard pris par les collectivités sur les biodéchets : en 2022, 10 000 tonnes de biodéchets collectées pour 900 000 tonnes générées par an
- > Disparité selon les territoires des offres de collecte de déchets (question du porte-à-porte)
- > Habitudes à modifier, difficulté à mobiliser : mieux communiquer (sans culpabiliser), inclure une communication vers les acteurs économiques, faciliter l'implication citoyenne par des modalités adaptées pour le service de collecte des biodéchets
- > Difficulté d'accès au foncier pour élargir l'activité de reconditionnement et de réemploi et nécessité d'une expertise en termes de logistique (gestion des flux et stocks)
- > Sur axe réemploi : enjeux pour assurer la pérennité du modèle économique (partenarial et individuel / développement du réemploi marchand) par une bonne traçabilité, un coût de reprise suffisant pour les filières REP, un prix raisonnable des pièces détachées, la levée de freins réglementaires, normatifs et assurantiels pour les matériaux de réemploi dans le bâtiment



Principaux atouts identifiés:

- > Contexte favorable avec une impulsion volontaire (Stratégie régionale d'économie circulaire – SREC – et ambition) ou réglementaire (Loi AGEC et réglementation biodéchets), et planification via le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
- > Aides financières (dispositifs Région IdF, Sycatom, Fonds verts, etc.)
- > Conformité avec la réglementation. Existence et mise en œuvre effective des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- > Rôle stratégique des collectivités dans le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires et des solutions de gestion et valorisation de proximité (compostage collectif par exemple)
- > Retours d'expérience des opérations et résultats de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- > Développement et potentiel des filières de réemploi et de réutilisation de matériaux et déchets du BTP sur le territoire. 15 plateformes dédiées à ces filières en 2024 (200 000 tonnes matériaux préparés)



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Mettre en place de composteurs collectifs et de quartier pour les biodéchets	Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) • Ville de Paris (Paris 11) • Cergy-Pontoise • Plaine Commune
 Mettre en place des synergies inter-acteurs dans les territoires	Collectivités, syndicats de collectivités, entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches d'écologie industrielles et territoriales (EIT)¹ issues de l'initiative partenariale institutionnelle (DRIEAT, ADEME, REGION IDF, rejoints par le SYCTOM et la MGP), en particulier des deux AMI successifs de 2023 et 2024.
 Accompagner et faire connaître l'approche « Zéro déchets » Communiquer et diffuser ces opérations auprès de l'ensemble des collectivités franciliennes	Collectivités engagées	<ul style="list-style-type: none"> • GPS&O : 5e édition du «Défi Presque Zéro Déchet», à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) ; Co-portage par association «Énergies Solidaires» et GPS&O, les habitants de la Communauté Urbaine GPSEO bénéficient d'un accompagnement gratuit pour réduire concrètement leurs déchets. 73 communes impliquées • Ville de Paris : Opération « couches compostables » <ul style="list-style-type: none"> > Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PPDMA) Objectif 2030 : Zéro plastique à usage unique sur les marchés alimentaires 100%d'emballages réutilisables) > Généraliser le tri de tous les déchets par les commerçants (déchets alimentaires, emballages, cagettes...) > Expérimenter les emballages consignés pour aller vers des marchés zéro plastique à usage unique. • Région IdF : appel à projets « Zéro Déchets »
 Intégrer des critères/clauses relatives aux process/équipements alternatifs à l'utilisation de matériels/consommables plastiques lors d'évènements sportifs ou culturels	Collectivités engagées fédérations sportives, acteurs du monde culturel, éco-organismes	<ul style="list-style-type: none"> • Festival « We Love Green » : Actions forte sur l'utilisation du réutilisable • Ecothèque de LesAugures : Matériaux dont la qualité a été vérifiée avec des données détaillées en matière de critères environnementaux et d'usage en scénographie & Formation à l'intégration de critères EC dans les marchés culturels • Paris Musées • Retex « Eco-Trail » Paris IdF, Run for Planet • Retex Amaury Sport Organisation • Les Connexions



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Organiser des temps et lieux de sensibilisation du grand public dans le cadre d'évènements (sportifs, culturels) après mise en place d'équipements	Collectivités engagées	<ul style="list-style-type: none"> • Région IdF : Actions de sensibilisation sur l'axe zéro plastique • Villette Emploi et Ville de Paris : Temps organisés sur les contenants réutilisables mutualisés (gobelets) pour les bars autour de la Villette • Organiser des évènements « sportifs zéro plastique » (raccordement réseau d'eau potable, fontaines à eau, etc.)
 Pérenniser voire élargir le remplacement des barquettes en plastique par des emballages en inox réemployables	Collectivité engagée, en partenariat avec éco-organismes	<ul style="list-style-type: none"> • Fontenay-sous-Bois : Modèle pour la campagne d'influence sur les réseaux sociaux afin de présenter le projet. La ville a la volonté de diminuer le nombre de barquette en plastique dans la restauration commerciale souhaite expérimenter cela en 2026/2027 avec trois commerces. • Mettre en œuvre un système de traçage domestique fiable et opérant : informatique, équipement réseau, etc.

1 Parmi les démarches d'écologie industrielles et territoriales, on citera notamment :

A) Démarche EIT portée par la Mairie du 11^e, lauréat 2023, dont l'objectif était de structurer et développer le "Réseau économie circulaire Paris 11", et engager des synergies et mutualisations entre acteurs, sur 3 axes :

- Restauration bas carbone -> accompagner les restaurateurs dans la réduction des déchets (déchets alimentaires, sortie du plastique à usage unique, consigne pour réemploi) et d'énergie et améliorer leur empreinte carbone
- Textile circulaire -> Réduire la production de textile et augmenter l'écoconception, le réemploi, la valorisation (upcycling), la durée de vie et le recyclage
- Réemploi bois et mobilier -> Réduire les volumes de bois et mobilier incinérés en organisant une collecte préservante et faciliter leur réemploi

B) Démarche EIT portée par la Communauté portuaire Seine-Aval (Port de Gennevilliers) : optimiser l'utilisation des ressources, de réduire l'impact environnemental des activités portuaires et de promouvoir la transition énergétique.

Les axes clés incluent :

- Développement d'un plan de mobilité des salariés.
- Réemploi des matériaux et du mobilier.
- Mutualisation des flux logistiques, des services, des surfaces et de la prévention incendie
- Mise en place de projets d'infrastructures favorisant les énergies renouvelables (solaire, hydrogène, GNV) et la récupération de chaleur fatale

Actions mises en œuvre :

- Synergies inter-entreprises : Transformation des déchets en ressources (ex : valorisation de 60 tonnes de sacs de sel) ; Mutualisation des services (sécurité, collecte de biodéchets, dératation).
- Mobilité des salariés : Lancement du plan de mobilité MOBIL'ETHIC comprenant la mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE), voitures, trottinettes, et l'organisation d'ateliers sur la sécurité au travail.
- Transition énergétique : Études et projets pour l'installation commune de panneaux photovoltaïques et bornes de recharge électrique.



C) Démarche EIT portée par la CCI 78, sur les axes :

- Achat groupé d'énergie
- Accompagnement au développement de synergies autour du photovoltaïque : Ecoparc des Cetton à Chanteloup-les-Vignes
- Accompagnement global à l'EIT sur 2 zones d'activités : Pays Houdanais – Zone industrielle de la Prévôté et Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (Zone d'activités de Bois d'Arcy et/ou Zone d'activités de Bièvres)
- Accompagnement à l'EIT auprès des commerçants, producteurs locaux et acteurs du tourisme : Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

D) Démarche EIT portée par l'Association Fabrique Poincaré et co-pilotée par l'Association Poincaré + Bouygues Construction

- Projet Parquet Circulaire : Étude d'action sur un an pour modéliser la récupération, l'entreposage, la transformation et la revente du parquet, en testant trois débouchés : réemploi direct, petits objets et gros objets d'aménagement public. Implication de la mairie du 11e, Fibois, France Bois Forêt et potentiellement d'autres acteurs (négoce, parqueteurs, boutiques, etc.).
- Projet de parking logistique : Projet embryonnaire en collaboration avec le Comité éco et Plaine Commune pour transformer des parkings vides en hôtels logistiques de réemploi.
- Incubateur de métiers du réemploi : Projet porté par Plaine Commune et Déchets d'Art, en collaboration avec Paris 8, pour encourager la création d'entreprises dans le secteur du réemploi, de la récupération et du recyclage.

Où en sont les projets des territoires ?

- Poursuite du développement de l'Atelier de reconditionnement de « Cycle-Up » de Noisy-le-Sec / Réalisé :
 - > Conseil et les études en réemploi, pour accompagner tous les acteurs du bâtiment.
 - > Marketplace en ligne – www.cycle-up.fr – qui permet l'achat et la vente de matériaux de réemploi (matériaux d'occasion en l'état, reconditionnés, upcyclés, surplus de chantier, etc.).
 - > Reconditionnement de certains matériaux, via la mise en place de filières et l'administration d'ateliers spécialisés.
 - Développement du Village du réemploi de Montreuil « La Venelle » : tiers lieu de pratiques et de sensibilisation
 - > Pilote : REFER (réseau des Ressourceries et Recycleries d'Île-de-France) -> 8 structures du réemploi associées, en partenariat avec La Collecterie, La Recyclerie sportive, ENVIE, réseau R-ARE, association Neptune, La ressourcerie du spectacle, Emmaüs.
 - > Ouverture en septembre 2025
 - > 50 visites professionnelles en 2025.
- L'objet de cette vitrine est désormais d'essaimer à d'autres territoires franciliens voire à d'autres régions. Un travail en ce sens est réalisé auprès de collectivités franciliennes, en particulier de la MGP et de la Région IdF et certaines inter-communalités.
- Développement de « La Boucle, déchetterie du futur » : ressourcerie, matériau-thèque et espace pédagogique 3-en-1
 - > Pilote : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
 - > La Boucle est en cours de mise en œuvre et gérée par Cydec, filiale du groupe Paprec
 - > Le projet représente un investissement de 8 millions d'euros dans le cadre de cette concession de service public.
 - Création de la plate-forme de réemploi Produits et Matériaux de Construction du secteur du bâtiment (PMCB)
 - > Pilote : Syndicat mixte d'aménagement et de gestion (SMAG) du Parc naturel régional du Gâtinais français (77)
 - > Arbitrages réalisés sur le périmètre d'action de la plateforme ;
 - > Évaluation de synergies opérationnelles réalisée ;
 - > Marques d'intérêt d'acteurs intervenant déjà dans le secteur de l'insertion pour le projet de plateforme de réemploi en insertion (La Recyclerie du Gâtinais et Initiative 77) ;
 - > Démarches administratives de la Ville de Saint-Fargeau-Ponthierry en vue d'une acquisition du site.



ANNEXE

Projets complémentaires sur le volet Economie circulaire / Déchets

Les 10 actions sélectionnées pour illustrer la FDR francilienne EC/Déchets (axe « Mieux consommer »), caractérisées par un degré d'opérationnalité hétérogène, ne permettent qu'une couverture partielle des enjeux franciliens dans le domaine de l'économie circulaire et des déchets. D'autres actions sont proposées pour compléter ce premier socle. Elles sont structurées et présentées par département :

A) Seine et Marne

- Sensibilisation au geste de tri des biodéchets et mise en place de composteurs biodéchets en pied de bâtiment de l'unité départementale Projet exemplaire porté par l'UD 77, expertise et soutien SYCTOM
- Élaboration et publication du « Guide Schéma d'organisation environnementale (SOE) à destination des maîtres d'ouvrages », sur l'axe intégration de critères environnementaux et circulaires dans les marchés », cadre gestion des déchets et maîtrise des ressources. Édition Juin 2025, Cf.www.ensemble77.fr/images/2025/SOE/guide_soe_11072025.pdf
- Construction et exploitation d'un centre de tri des collectes sélectives des déchets d'emballages ménagers et assimilés sur le territoire de Vaux-le-Pénil
Porteur : société RECITY
Cf. Arrêté préfectoral de mars 2025 : www.seine-et-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/65774/543037/file/2025%20DRIEAT%20UD77%20030%20LA%20RECYTI.pdf
- « Développement d'une activité de collecte des ouvrages et récupération de livres de seconde main à des fins de réemploi »
Porteur : ELISE Sud Seine-et-Marne, en partenariat avec RECYLIVRE
- Acquisition d'équipements pour la suppression du plastique à usage unique dans la cuisine centrale
Porteur : Ville de Montereau-Fault-Yonne

B) Essonne

- Diagnostic filière BTP au sein de Paris-Sud Sénart
Assistance à Maîtrise d'ouvrage économie circulaire pour le réemploi des déchets du BTP sur le territoire de Grand Paris Sud - Evry. À terme, la faisabilité de créer et implanter une plateforme de réemploi intercommunal est envisagée.
- Ensemble des actions Economie circulaire recensés dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) de Cœur d'Essonne, identifié par la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, telles que :
- La Valorisation des biodéchets du territoire (tri à la source et valorisation et production de biogaz)
- L'EIT appliquée aux entreprises du territoire
- L'optimisation de la collecte des déchets dans le cadre du PLPDMA
- Mettre en oeuvre des projets démonstrateurs autour de l'économie circulaire, en s'appuyant sur 2 projets portés par les communes du territoire (Démolition / reconstruction de la Halle du Marché de Sainte-Geneviève-des-Bois et Réhabilitation du gymnase de Villiers-sur-Orge)



C) Seine-Saint-Denis

- Mise en œuvre de matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre...) dans les constructions et rénovations d'Est Ensemble Habitat
Objectifs fixés par Est Ensemble : 15 kg biosourcés/m² sdp en réhabilitation ; RE2028 et/ou 35 kg biosourcés/m² sdp en construction, tout en privilégiant le recours à des filières locales (paille francilienne, bois feuillus, etc.).
2 opérations d'Est Ensemble Habitat sont ciblées pour intégrer les matériaux biosourcés dès les études de maîtrise d'œuvre :
 - construction rue des Blancs Villains au sein du PRU Le Morillon à Montreuil (48 logements en accession sociale)
 - réhabilitation des bâtiments F (36 logements) et de la tour Dunant (104 logements) au sein du PRIR Blanqui à Bondy.
- Définition du potentiel d'économie circulaire BTP, sur la base des scénarios programmatiques (réhabilitation, déconstruction, extension, espaces verts) dans le projet pérenne d'Usine des Transitions¹ (EPT Est Ensemble)
Réalisation de pré-audits et diagnostics, d'inscription de clauses circulaires dans les marchés et de mise en lien avec les acteurs locaux, y compris les occupants du site.
- Étude du potentiel de réemploi des matériaux et produits de construction (EPT Paris Terres d'Envol)
Etude permettant de mettre en perspective les différentes opérations de rénovation urbaine connues et leur phasage dans le temps / identifier et quantifier les gisements de produits et matériaux potentiels / cartographier les acteurs du réemploi et les filières associées existantes sur le périmètre de l'EPT et des territoires voisins / identifier des pistes d'actions concrètes permettant d'esquisser les contours d'une stratégie de réemploi.
- Implantation d'une plateforme de réemploi sur le terrain Rédélé à Épinay-sur-Seine.
Implantation d'une plateforme de réemploi des matériaux de voirie – pavés, dalles, bordures en pierre – et de recyclage des déchets verts sur un terrain de 6 500 m²
 - Une étude de faisabilité est en cours (dans le cadre du projet «Métabolisme urbain 2») pour préciser les activités à prioriser et le mode de gouvernance le plus adapté (Régie, Appel à projet, Marché), et pour chiffrer la remise en état puis l'aménagement du terrain.
- Étude pour développer le réemploi dans les chantiers du BTP dans l'objectif de décarbonation et réduction des déchets
Porteur : Grand Paris Grand Est (cadre PCAET)
- Rénovation de la déchetterie existante de Bondy existante, pour mieux répondre aux besoins des habitants et agir sur les conditions de travail.
Porteur : Ville de Bondy

D) Hauts-de-Seine

- Mise en œuvre d'une plateforme de réemploi d'équipements de second œuvre issus de la déconstruction de bâtiment.
L'atelier de reconditionnement de portes à Gennevilliers (92).
Le projet vise à augmenter le réemploi de ces produits en travaillant en lien avec le sourcing, la dépose et la collecte. Il s'agit sur site de mener des actions de ponçage de revêtement, la dépose de serrurerie, voire dans certains cas, de redimensionnement, vernissage... et remise en état avec poignées, paumelles, gonds, serrureries...
- Etude de faisabilité pour l'implantation de recycleries sportives en Ile-de-France, porté par 3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE
Commune principale d'implantation du projet : Gennevilliers



- Etude pour la définition d'une stratégie économie circulaire et la constitution d'un plan d'action associé sur le territoire de Boucle Nord de Seine, portée par l'EPT Boucle Nord de Seine
Commune principale d'implantation du projet : Gennevilliers
- Phase études et expérimentations d'emballages ré-employables, portée par FRANCE EXPRESS
Objectif : substitution de big bags à usage unique.
Commune principale d'implantation du projet : Gennevilliers
- Réalisation d'investissements afin de permettre la substitution de contenants plastiques en restauration collective publique, porté par le Syndicat pour la restauration collective (SYREC)
Commune principale d'implantation du projet : Gennevilliers
- Accompagnement des grandes entreprises vers l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, porté par BAYARD (ETI)

E) Val d'Oise

- Recyclage de titane et de nickel pour des applications en aéronautique.
Porteur : BRAMI SUPERALLIAGES (Bezons dans le 95)
Objectif : multiplier par 3 les capacités de traitement et maximiser les volumes de matières par big bag en vue de réduire le poids global (diminution de l'eau dans les bigbags et diminution du foisonnement par sac pour optimiser la logistique et le transport (réduction de émissions de CO2).

On citera enfin quelques projets d'envergure régionale appliqués à des secteurs à enjeux, tels que :

- Animation d'une communauté des maîtres d'ouvrages (avec sensibilisation et formation) aux enjeux de l'EC.
Il s'agit de la communauté et du projet « Bati-sobre », visant à accompagner 17 MOA dans la sobriété matière et l'intégration des matériaux issus du réemploi dans leurs chantiers.
- Projet « FREPI » (Filière de Recyclage des Équipements de Protection Individuelle)
Dans la continuité des projets FRIVEP© (Filière de Réemploi/Recyclage Industrielle des Vêtements Professionnels) et FIREX (Filière Industrielle de Recyclage des Textiles), ORÉE a été sollicitée pour mener une série de tests dans le cadre du projet FREPI (Filière de Recyclage des Équipements de Protection Individuelle). Cette initiative vise à répondre à l'enjeu du traitement des Tenues Haute Visibilité (THV) en fin de vie, pour lesquelles aucune filière structurée n'existe à ce jour.
- CFEC (Comité Francilien pour l'Economie Circulaire, réseau pour la promotion de l'EC en IdF financé par l'Etat, la Région, la MGP et la Ville de Paris).



MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES

La région Île-de-France est à la croisée de plusieurs influences climatiques et accueille ainsi une grande diversité d'espèces compte tenu de sa superficie, avec des espèces très patrimoniales et d'autres plus communes.

Le changement climatique accentue les pressions anthropiques (artificialisation des sols, fragmentation des milieux, pollution) et contribue à l'érosion de la biodiversité. La restauration et la protection des milieux naturels représentent ainsi un enjeu majeur pour le territoire, d'autant que les initiatives de végétalisation en milieu urbain favorisent une amélioration notable du cadre de vie.

Biodiversité

©Arnaud Bouissou/Terra



OBJECTIFS DU SECTEUR



RESSOURCES

- Surface en aire protégée terrestre
- Résorption des points noirs
- Restauration des habitats naturels

+4°C

ADAPTATION

- Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

29,7 % de la superficie régionale est couverte par les aires protégées, dont 0,59 % en « protection forte » (environ 7 000 ha).

La superficie régionale est couverte à :

- 50 % par des surfaces agricoles, qui présentent des enjeux pour les espèces messicoles, les haies, les mares, les mouillères ou autres surfaces d'intérêt écologique.

- 23 % par les milieux forestiers, qui accueillent 70 % de la biodiversité régionale.

- 25 % par les milieux urbanisés et artificialisés, qui présentent un maillage dense d'infrastructures linéaires fragmentant les milieux.

- 57 % des forêts franciliennes sont classées Natura 2000.

49 % des typologies de végétations franciliennes sont dans un état vulnérable ou en danger (classification UICN), en particulier dans les milieux ouverts, aquatiques ou humides.

26 % de la flore vasculaire menacée, principalement en raison de la dégradation et de la fragmentation des habitats.

LES ENJEUX

- Sobriété foncière (ZAN)
- Renaturation des milieux urbains et péri-urbains
- Protection et développement des trames vertes, bleues noires, brunes, blanches et aériennes
- Préservation des haies, bosquets, mares et mouillères, mise en jachère...
- Mesures en faveur des messicoles

BIODIVERSITÉ

Consultation et débat

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Concernant les aires protégées franciliennes, une trentaine de projets prioritaires représentant environ 3 000 ha (0,2 % du territoire francilien), devraient aboutir ou progresser significativement à échéance 2030 sous réserve de moyens d'action suffisants. À cela pourront s'ajouter les espaces classés en protection forte du fait des outils actuellement en place.

Concernant les points noirs des continuités écologiques, la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB-2019) prévoit pour 2030 des objectifs similaires à ceux de la stratégie nationale tels l'effacement de 10 points noirs majeurs et la restauration de 150 km linéaires de berges.

Concernant la restauration des habitats dégradés, le niveau d'effort est disparate selon le milieu :

- > Les milieux aquatiques et humides font l'objet de nombreuses opérations de restauration (création de zones humides, reméandrages, suppression d'ouvrages « obstacles »). Ces mesures sont principalement conduites par les syndicats de bassin/EPAGE ainsi que les collectivités territoriales, et financées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la taxe GEMAPI.

- > Les milieux forestiers, en progression de 3 % depuis 1985, sont fortement fréquentés. La conservation et le maintien de ces milieux constituent également un enjeu social et touristique.

Les milieux ouverts dépendent d'interventions régulières telles que la fauche ou le pâturage. La diminution des pratiques agropastorales traditionnelles, malgré un recours à de nouveaux acteurs (associations, collectivités, entreprises), entraîne une fermeture progressive d'une partie de ces milieux et une colonisation d'espèces ligneuses, voire leur urbanisation.

Concernant la présence de la nature en ville, les projets de désimperméabilisation et végétalisation se multiplient au sein des collectivités. La thématique « renaturation des villes et villages » représentait 15 % du total des subventions (33,6 M€) octroyées dans le cadre du Fonds vert en 2024. 98 projets sont ainsi soutenus, permettant la renaturation de plus de 63 hectares et bénéficiant à 1,3 million de résidents situés dans un rayon d'un kilomètre d'espace renaturé.



BIODIVERSITÉ

Feuille de route

Cette feuille de route vise à décliner les actions COP prioritaires pour enrayer l'érosion de la biodiversité, réduire les pressions sur la biodiversité, restaurer la biodiversité partout où c'est possible, ménager et intégrer la nature dans l'aménagement francilien.



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **POINTS NOIRS PRIORITAIRES DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE**

PRIORITÉ D'ACTION N°1

Renforcer les continuités écologiques, déployer la préservation et le renforcement de la biodiversité en milieu urbain ou périurbain et agir pour préserver la biodiversité en milieu rural

Principaux freins identifiés

- > Pression sur le foncier et manque de déploiement et de coordination d'outils fonciers forts
- > Concurrence entre les objectifs d'aménagement
- > Compétences, expertise des petites communes
- > Accès à des financements jugés complexes, peu lisibles (calendrier, critères), ou pas assez disponibles
- > Sociétal : problèmes d'acceptation de l'évolution des usages. Méconnaissance de la biodiversité ordinaire
- > Perceptions négatives de certaines espèces (par exemple : insectes, chauve-souris)

Principaux atouts identifiés

- > Existence de nombreux outils de connaissance développés par les acteurs institutionnels (CEREMA, ARB, AESN, DRIEAT, IPR) et les associations environnementales (Environnement 92, FNE Île-de-France)
- > Financement pour réaliser les Atlas de la biodiversité communale (ABC) pour connaître, partager et s'appropriier les enjeux de biodiversité (financement OFB fonds vert)
- > Utilisation de la planification urbaine (Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des plans locaux d'urbanisme, classement de la trame verte et bleue, mesures de protection forte, mise en cohérence de l'urbanisation avec les continuités et les points noirs de biodiversité)
- > Un nouveau schéma régional de cohérence écologique (SRCE) avec une réglementation forte, une modélisation des continuités écologiques à l'échelle d'une commune et d'un EPT.
- > L'aménagement des quartiers de gares du Grand Paris Express est l'opportunité d'élaborer des projets exemplaires.
- > Environnemental : adaptation au changement climatique (beaucoup de retours d'expérience dont les cours oasis), gestion à la source des eaux pluviales, gestion du risque inondation, préservation du sol vivant.
- > En milieu rural : réduction de l'érosion et de la perte de matière organique des terres agricoles, amélioration de la biodiversité des sols, capture et stockage du carbone



BIODIVERSITÉ





Feuille de route

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
<p>Acquérir des données et partager de la connaissance (sensibiliser et convaincre) pour identifier les enjeux de biodiversité</p>	Communes, EPCI, locales, OFB	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des atlas de biodiversité communaux ou intercommunaux <i>Sucy-en-Brie</i> : Mise en place d'un atlas et d'un livret de la biodiversité <i>IPR et département de l'Essonne</i> : Atlas des sols de l'Essonne
<p>Identifier et préserver les enjeux de continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (règlement et zonage efficaces), notamment le patrimoine de la strate arborée et les zones humides</p>	Commune, EPCI, CD	<ul style="list-style-type: none"> <i>Environnement 92-FNE</i> : Etablissement de la carte des réseaux écologiques des Hauts-de-Seine (cartovégétation) <i>Châteaufort</i> : Sanctuarisation des espaces naturels publics <i>Communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire (CAMG)</i> : Instauration d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) sur 55 % du territoire (respect des trames verte, bleue et noire, plan de gestion des cours d'eau et caractérisation des zones humides, conciliation des enjeux aménagement et biodiversité grâce au SCOT) <i>SAGE Marne Confluence</i> : Inscription d'actions en lien avec la trame verte dans le contrat territorial, permettant un accompagnement des collectivités et acteurs locaux dans la réalisation de projets et sur le déblocage de subventions
<p>Établir et renforcer des corridors écologiques en milieu urbain et périurbain, notamment en développant la trame arborée</p>	Commune, EPCI, CD	<ul style="list-style-type: none"> <i>Association Environnement 92</i> : Accompagnement sur la plantation d'arbres en ville (savoir-faire en écologie urbaine, financement par mécénat et dons) Mettre en œuvre des plans arbres pour végétaliser l'espace public (Plan canopée du département de la Seine-Saint-Denis, Objectif de 20 000 arbres plantés de l'EPT Est Ensemble, Plan 50 000 arbres du département du Val-de-Marne...) <i>Morigny-Champigny</i> : Création d'un jardin ethnobotanique <i>Région – Île-de-France Nature</i> : Charte de l'Arc boisé, i.e. politique d'acquisition de trames pour créer des connectivités entre écosystèmes
<p>Développer la trame noire, procéder à une extinction la nuit de l'éclairage public</p>	Commune, EPCI, CD, commerçants	<ul style="list-style-type: none"> <i>Parcs naturels régionaux</i> : Animation des démarches sur la trame noire <i>France Nature Environnement</i> : Dispositif « Macaron Chauve-Souris » auprès des commerçants qui s'engagent à éteindre les lumières à la fin de leur activité et à ne pas installer d'écran de vidéo publicitaire
<p>Accompagner financièrement les acteurs sur la résorption des points noirs</p>	État, IdF Nature, CRIF, CD	<ul style="list-style-type: none"> <i>Plateforme Aides Territoires</i> : Recensement des financements mobilisables (appel à projets des collectivités, de l'État et ses opérateurs, appel à manifestation d'intérêt pour le retour de la nature en ville [IDF Nature et CRIF], fonds vert renaturation des villes et villages ou recyclage des friches, Pacte haies, aide technique et financière du CD77 pour le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées)



BIODIVERSITÉ

Feuille de route

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
  Mesurer et suivre l'état de la biodiversité	Commune, EPCI, CD, OFB	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les habitats et espèces vulnérables au changement climatique et les pertes de services écosystémiques associées à leur dégradation / disparition • Former et recruter un écologue par commune pour réaliser des diagnostics • <i>OFB : Accompagnement et financement possible</i> 	92
  Implanter des habitats pour la faune en milieu urbain	Collectivités, constructeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des nichoirs sur les métros aériens, châteaux d'eau et constructions neuves • <i>Vincennes : Plan de fleurissement durable et convention avec l'UNAF pour sensibiliser le public sur la plantation de plantes mellifères plutôt que de ruches individuelles</i> • Dispositif jardins naturels sensibles du département de l'Essonne 	





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **SURFACE EN AIRE PROTÉGÉE**

PRIORITÉ D'ACTION N°2

Développer le réseau d'aires protégées : mettre en œuvre le plan pour les aires protégées d'Île-de-France

Principaux freins identifiés

- > Le coût du foncier et le manque d'outils fonciers (droit de préemption trop restreint)
- > Méconnaissance des enjeux par les habitants et les citoyens

Principaux atouts identifiés

- > Volonté de protection de la biodiversité, éviter le mitage (notamment en forêt)
- > Cadre de vie amélioré, améliorer la gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers
- > Attachement sociétal à un foncier, maîtriser la spéculation immobilière
- > Plan d'action territorialisé (PAT) de la stratégie nationale pour les aires protégées partagé avec les opérateurs

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le foncier via le soutien à l'acquisition d'espaces à protéger 	Etat, CD, IDF Nature, CEN	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les espaces naturels et agricoles du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) des Mammouths
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le réseau d'aires protégées • Création / extension de réserves naturelles • Mise en place d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), d'habitats naturels (APHN) ou de géotope (APPG) et de listes départementales de sites d'intérêt géologique (SIG) • Création de réserves biologiques domaniales 	D R I E A T , DDT, ONF, CRIF, CD	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la réserve naturelle nationale de la Bassée • <i>RNR Forêt de Ferrières</i> • Création de RNR de la Collone Saint-Martin et des Rougeaux à Montereau-Fault-Yonne (77) en 2024 • Création sur le plateau de Saclay (91) en février 2026 d'un APPB-HN (Mares à étoiles d'eau du plateau de Saclay) et un APPB (Etangs de Saclay) • <i>Projets d'APPB : Ru de Montabé (écrevisse à pattes blanches), , Chiroptères de la carrière de la Comté à Villarceaux, Chiroptères de Follainville-Dennemont</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance protection forte des espaces naturels sensibles (ENS) et Conservatoire d'espaces naturels (CEN) 	DRIEAT, CD, CEN	

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
<ul style="list-style-type: none"> • Développer les outils de protection à la main des Départements 	CD	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Côteau du Morbras – Département du Val-de-Marne : Extension du zonage Espace naturel sensible (ENS)</i> • <i>Villecresnes – Département du Val-de-Marne : Mise en place du PPAEN, augmentation des surfaces en aires protégées et habitats de la biodiversité</i> 	94





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **RESTAURATION DES HABITATS NATURELS**

PRIORITÉ D'ACTION N°3

Fonctionnalités, état de conservation des milieux naturels

Principaux freins identifiés

- > Difficulté à identifier la maîtrise d'ouvrage, animer et fédérer les parties prenantes locales
- > Concurrence d'utilisation des fonciers, notamment les friches
- > Sols pollués (fréquents en IDF) : le coût de la dépollution conduit à aménager, plutôt qu'à restaurer
- > Manque de visibilité sur le financement des opérations

Principaux atouts identifiés





- > Récupération des biens vacants et sans maître, stratégie foncière concertée entre gestionnaires
- > Banque foncière environnementale de la renaturation et de la compensation écologique (CD91)
- > Prémption pour figer les espaces avant de les protéger : Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière [Île-de-France Nature], principalement dans des zones périurbaines de la ceinture verte
- > Cadre réglementaire bien défini : les SNCRR (Sites Naturels de Compensation, de Restauration et de Renaturation), besoins de compensation des maîtres d'ouvrage : obtenir du foncier financé par les mesures compensatoires
- > Connaissance des friches, évaluation du potentiel écologique des friches

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
<p>Dans chaque document d'urbanisme, identifier les milieux à restaurer et définir les zones préférentielles de restauration</p>	<p>Communes, EPCI, EPT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye : Création de la forêt de Maubuisson sur d'ex-zones d'épandages</i> • <i>Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques : Création d'une zone humide pédagogique de Noisement à Chars</i> • <i>Conseil départemental du Val d'Oise : Sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine</i> • <i>Établissement public foncier d'Île-de-France et Seine Yvelines environnement : Projet de SNCRR sur la plaine de Chanteloup</i> • <i>Île-de-France Nature : projet SNCRR de la plaine de Montjean</i>
<p>Restaurer les écosystèmes agricoles et renforcer la trame brune des sols vivants : Développer les pratiques d'agriculture de conservation des sols (ACS) en optimisant l'usage des herbicides</p>	<p>Exploitants agricoles, chambre d'agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Région Île-de-France : Pacte agricole régional 2018-2030</i> • <i>Cergy-Pontoise – PNR du Vexin français : Stratégie pour accompagner la transition des systèmes agricoles locaux</i> • <i>EPA Marne – Plaines et Monts de France : Elaboration de projets alimentaires territoriaux (PAT)</i> • <i>S'impliquer dans la déclinaison régionale de la stratégie Ecophyto</i>



BIODIVERSITÉ





Feuille de route

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
  Connaître et réhabiliter les zones humides	Communes, EPCI, EPT	<ul style="list-style-type: none"> • <i>SMBVB : Etude pour améliorer la connaissance des zones humides à l'échelle des communes et de leurs projets</i> • <i>Sucy-en-Brie : Développement d'une stratégie de réaménagements des milieux humides (1 lac sur 3 à ce stade)</i> • <i>PNRHVC : Projet de réhabilitation des prairies humides du parc naturel régional</i> • <i>Syndicat Marne Vive : Création d'un inventaire des zones humides en vue de la révision du SAGE</i> 	94, 95
  Restaurer les cours d'eau et les berges (morphologie, continuité écologique et sédimentaire, paysages annexes...)	Communes, EPCI, EPT, CD, Syndicats de rivières	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter la Stratégie castor pour la renaturation des cours d'eau • Des réalisations à poursuivre : Renaturer la Bièvre, restaurer la continuité écologique de la Mérantaise et de l'Yvette (78), reméandrer la Mérantaise ou le Lunain • Étude de renaturation du ru de Liesse (95) : Réalisation programmée jusqu'en 2027 • Effacer des ouvrages en Vallée de l'Yerres : en cours • Restaurer les berges sur 150 km (SRB 2030) (déjà des réalisations sur les rives de Seine au Coudray-Montceaux (SIARCE), Boulogne, Puteaux, rives de Marne à Lagny, rives du Loing). Suivi des rivières via l'attribution d'un label « Rivières vivantes » • <i>CRIF : Animer les contrats nature trames verte et bleue et travaux de renaturation des berges et milieux humides, de lutte contre le ruissellement</i> • <i>PEMB : Projet de restauration des berges de l'île de Loups (inscription au PCAET, restauration et entretien de la ripisylve)</i> • Projet de renaturation du Morbras à Sucy-en-Brie 	91, 95, 94, 78



BIODIVERSITÉ

Feuille de route

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
  Renforcer les trames de haies en milieu rural	Communes, EPCI, CD, exploitants agricoles, FRCUMA, DRIAAF, CRIF	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77) : Programmes de plantations de haies et de cultures intermédiaires</i> • <i>CD 77 : Dispositif d'aide technique et financière des communes rurales du Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées</i> • <i>Valoriser les « success stories » (ex : haies pour freiner les écoulements de boue)</i> • <i>Yvelines : Projet de mise en place d'un « réseau départemental haie » pour instaurer un dialogue entre citoyens, élus et agriculteurs</i> • <i>Etat et Région : Pacte en faveur de la haie et intervention de l'Etat et de la Région pour subventionner la plantation de haies, l'animation et la structuration d'une filière de valorisation du bois bocager</i> 	77, 78, 91, 95
  Conforter les boisements comme réservoirs de biodiversité	Communes, EPCI, CD, Région	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Boissy-Saint-Léger – Sucy-en-Brie – Région IDF : Restauration du bois de Piple</i> • <i>Sucy-en-Brie : Changement d'usage et renaturation des sous-bois urbains (mise en place d'une strate arbuste, création de zones « libres » avec fermeture des accès, création d'habitats pour la faune locale)</i> 	94



BIODIVERSITÉ

Feuille de route

La densité urbaine et l'artificialisation des sols exposent fortement l'Île-de-France au phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), dont l'intensité est amplifiée par le changement climatique. Dans ce contexte, la renaturation et les actions de végétalisation constituent un levier essentiel pour renforcer la résilience des villes. En réintroduisant le végétal au cœur des espaces urbains (sols désimperméabilisés, ombrage...), ces démarches permettent de réduire localement les températures, et d'améliorer la qualité de vie tout en soutenant la biodiversité.



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **RENATURATION DES VILLES ET RÉDUCTION DE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN**

PRIORITÉ D'ACTION N°4



Donner toute sa place à la nature dans les espaces urbains et périurbains

Principaux freins identifiés

- > Enjeu de la pérennité de la végétation « neuve »
- > Sols parfois peu adaptés (sols pauvres, présence de réseaux de canalisations)
- > Pression foncière encourageant l'artificialisation des sols

Principaux atouts identifiés





- > Co-bénéfiques pour la biodiversité, la santé et le cadre de vie (libre-circulation de la faune, rafraîchissement de la température, amélioration de la qualité de l'air, etc.)
- > Nombreux outils à disposition (ex : Sésame, Plus Fraîche Ma Ville)

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
  Planifier et généraliser les opérations de végétalisation dans les bâtiments et espaces publics (cours oasis, plans arbre, végétalisation de toitures et parkings, ...)	Communes, EPCI	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des cours oasis dans les écoles (ville de Paris, Rungis, Créteil, Massy, Saint-Michel-sur-Orge, Vitry-sur-Seine, CAUE, CA de Meaux, Villiers-sur-Marne, Vincennes...) ou les collèges (CD91, 93, 77, 78) • Végétaliser les équipements publics, tels les cimetières (Meudon, Sucy-en-Brie) ou espaces de jeux d'enfants (Orly) • <i>Est Ensemble</i> : Démarche globale de végétalisation « Le Grand Chemin » avec la création de nouveaux espaces verts dans les Plans de renouvellement urbain ainsi que d'îlots et parcours de fraîcheur • <i>Chaville</i> : Pacte pour un Urbanisme Responsable (PUR) visant à introduire plus de biodiversité • <i>Boulogne-Billancourt</i> : Création de l'École de la biodiversité (murs accueillant la biodiversité, toit végétalisé + ruches, jardins-maraîchage pour les enfants) • <i>EPA Marne</i> : Opérations de végétalisation avec des pépinières locales (essences adaptées au climat local) • <i>EPT Paris-Est-Marne et Bois</i> : Création d'un réseau intercommunal de zones potentielles de ressourcement et de biodiversité sur la base d'un diagnostic cartographique réalisé en amont • <i>DRIEAT</i> : méthodologie visant à définir des zones préférentielles pour la renaturation (ZPR) dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) de Seine-Saint-Denis 	77, 91, 92, 93, 94,



BIODIVERSITÉ

Feuille de route

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
  <p>Désimperméabiliser et déminéraliser partout où cela est possible</p>	Communes, EPCI, Aménageurs	<ul style="list-style-type: none"> • SEMIP Ensemble : Démolition de dalles et réduction des nuisances de chantier • SOCAREN – Noisy-le-Grand : Désimperméabilisation et réaménagement de l'esplanade de la commune de Paris • Villeneuve-le-Roi : Plan Voirie intégrant la plantation d'arbres le long des voies. • Vincennes : Lutter contre les îlots de chaleur avec la création de cours ILOT • Banque foncière, plan parkings, charte sur les zones commerciales de l'Essonne (CD 91) 	93, 95, 94, 91
  <p>Faciliter la conduite de projets de renaturation (guides, sensibilisation, financements)</p>	Collectivités, Etat et ses opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Agence régionale de la biodiversité (ARB) : Publication d'un guide pour la végétalisation et la gestion écologique des cimetières • ADEME : Mise à disposition de l'outil Sésame pour intégrer l'arbre dans les projets de renaturation urbaine • NEPSEN : Création du « score ICU » pour piloter l'adaptation des territoires au phénomène d'îlot de chaleur urbain • PEMB : Guide de jardinage écologique à destination des techniciens, des associations et des habitants • Créer un label pour les collectivités • EPT Paris-Est-Marne et Bois : Réalisation d'une carte intercommunale des îlots de chaleur avec élaboration d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique • EPT Grand Paris Sud Est Avenir : Étude de la vulnérabilité des populations aux ICU : en lien avec les bailleurs + adaptation du bâti au confort d'été dans le cadre de la rénovation énergétique • CD91 : Financement et communication sur le ZAN (expo, guides, fiches, atlas des sols, Club Renat'91, ...) • DRIEAT et Académies : mise en oeuvre d'un projet pédagogique sur les sols à destination des élèves du secondaire (2025-2027) • CEREMA : Déploiement de l'outil Sésame, production de guides sur la renaturation 	94,91

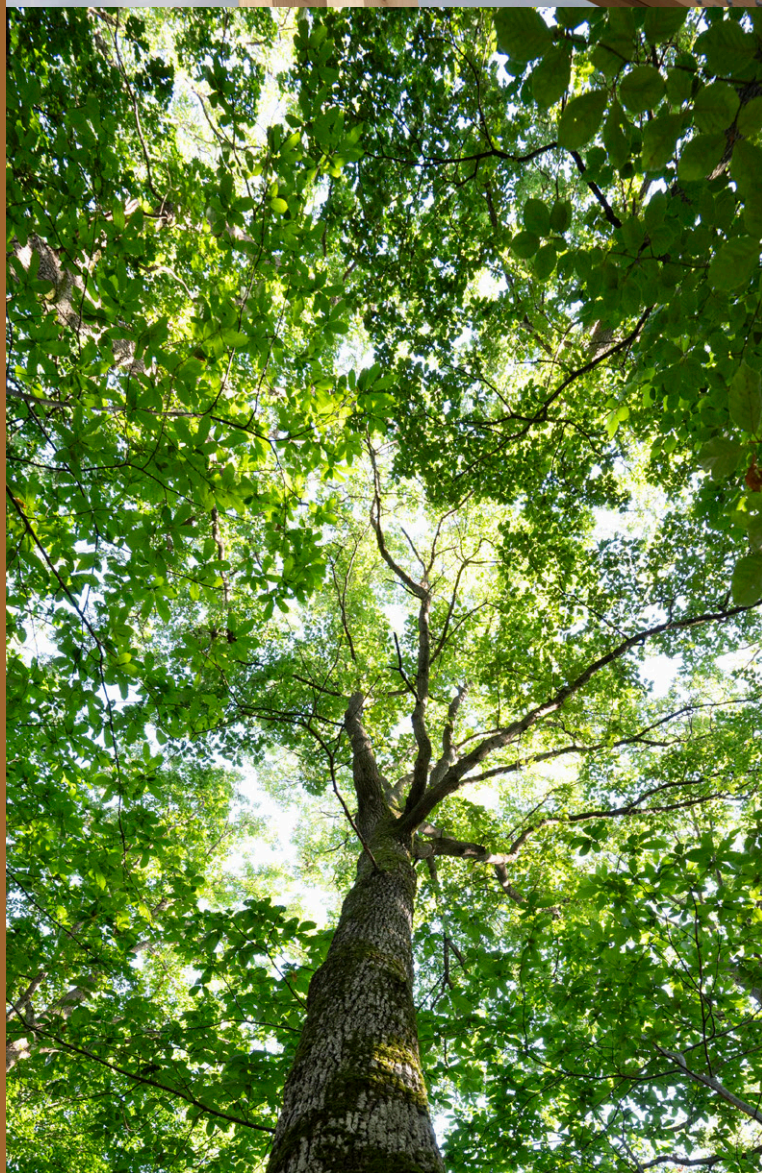


MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES

Couvrant près du quart de la région, les forêts franciliennes sont soumises à une fréquentation importante (loisirs), au sein d'une région fortement urbanisée. Véritable réservoir de biodiversité, elles jouent un rôle essentiel dans le maintien des continuités écologiques tandis que les produits bois constituent une source d'activité économique importante. La préservation de ces fonctions multiples nécessite une action proactive face aux impacts du changement climatique sur ces milieux (risques accrus de sécheresse, incendie, tempête) et aux menaces sanitaires croissantes (ravageurs, pathogènes).

Bois et forêt

©Xavier Remongin/Agriculture.gouv.fr



OBJECTIFS DU SECTEUR



RESSOURCES

- Gestion durable des forêts
- Produits bois



+4°C ADAPTATION

- Prévention des risques (incendie, tempête...)
- Renouvellement forestier et diversification des essences
- Diversification des modes de gestion forestière

©Xavier Remongin/Agriculture.gouv.fr

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

23 % du territoire de l'Île-de-France est couvert de forêts, composées d'essences feuillues (chêne, châtaignier, frêne...) à plus de 90 %.

2/3 de la forêt francilienne est détenu par des propriétaires privés, avec un très fort morcellement : 96 % des 148 000 propriétaires forestiers privés possèdent moins de 4 ha.

L'autre **1/3** de la forêt est détenu par des propriétaires publics (Etat

et collectivités). Cette forêt, bien connue pour ses grands massifs domaniaux (Fontainebleau, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, etc.), fait l'objet d'une gestion multifonctionnelle qui associe à la fois l'accueil du public, la protection des milieux, et l'exploitation du bois.

7 jours par an de sensibilité au feu en 2050, contre 1 à 2 jours par an entre 1976 et 2005.

Près de 500 000 m³ de bois est récolté en moyenne chaque année, valorisé sous forme de bois énergie (plus de 70 % des usages), bois d'œuvre (20 %), bois d'industrie (près de 10 %).

1 % seulement de la récolte de bois d'œuvre (charpente, parquet, meubles...) est transformé sur le territoire francilien.

LES ENJEUX

- Acquisition de données et de connaissances régionalisées
 - Dynamisation et massification du renouvellement forestier
- Généralisation des documents de gestion durable en forêt privée et publique
 - Lutte contre le morcellement forestier
- Prévention du risque incendie et préparation aux tempêtes
 - Valorisation de la ressource feuillue et accélération de la construction bois
- Formation et attractivité des métiers de la filière bois et forêt

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

La capacité de la forêt à stocker du carbone de l'atmosphère diminue d'année en année. Le constat est national mais vaut aussi pour l'Île-de-France. Les épisodes de sécheresse et de canicules répétées entraînent à la fois un ralentissement de l'activité photosynthétique des arbres (ce qui réduit le volume de carbone stocké) tout en provoquant un accroissement de leur respiration cellulaire, ce qui conduit les arbres à relâcher davantage de CO₂.

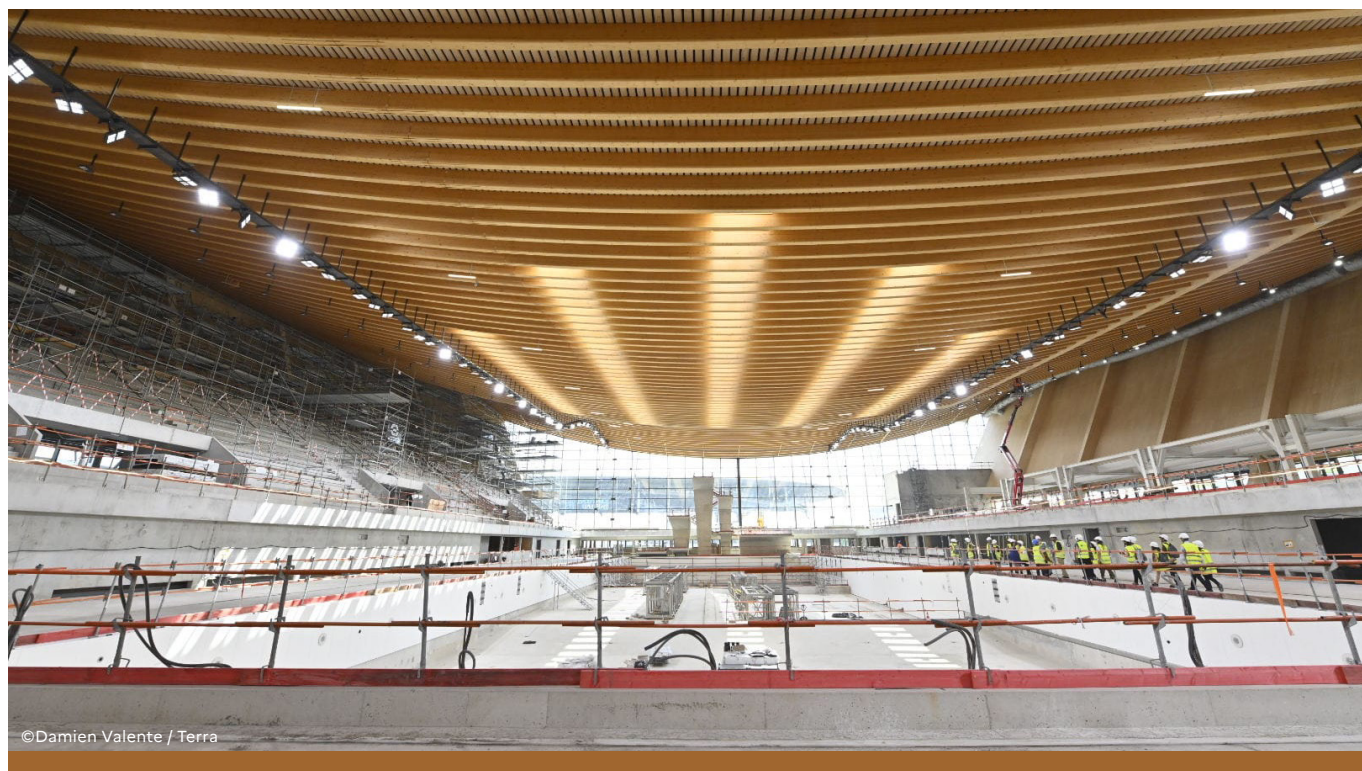
Le changement climatique nuit au puits de carbone forestier et accroît la mortalité des arbres, impliquant d'assurer un renouvellement de nos forêts.

> Les actions à déployer devront permettre d'assurer un renouvellement de la forêt pour « remplacer » les arbres morts ou dépérissants, améliorer la résilience globale de la forêt, et relancer la pompe à carbone liée à la croissance des arbres.

> Ces actions devront s'accompagner d'une stratégie complémentaire sur les produits bois pour lesquels un objectif de stockage de 101 kt CO₂ est fixé pour l'Île-de-France (volet « industrie » de la planification écologique).

> Le défi est d'autant plus complexe que la filière fait face à des difficultés structurelles depuis de nombreuses années : difficulté à mobiliser les nombreux propriétaires forestiers, faible rentabilité des travaux d'exploitation forestière, déclin du nombre de scieries et défiance d'une partie de la population vis-à-vis de l'exploitation forestière, etc.

En parallèle, le renforcement de la prévention et des capacités de gestion des risques, en particulier en matière d'incendie et de tempête, est indispensable pour sécuriser les efforts engagés.



©Damien Valente / Terra



La forêt a pour particularité d'être à la fois victime du changement climatique (dépérissement de certaines essences, attaques sanitaires, risque d'incendie accru, tempêtes...) et en même temps source de solutions pour décarboner la société (via la production de matériau et d'énergie renouvelable, ou le stockage de CO₂ dans les sols forestiers, les arbres et les produits bois). Les leviers et actions de la présente feuille de route visent à répondre à ce double défi.



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **FORÊTS SOUS GESTION DURABLE**

PRIORITÉ D'ACTION N°1

Renouvellement de la forêt, diversification des essences et gestion foncière au service d'une forêt plus résiliente

Principaux freins identifiés

- > Morcellement de la propriété forestière et faible taille des parcelles
- > Méconnaissance par les propriétaires privés de l'impact du changement climatique sur la forêt
- > Nombre important de biens vacants et sans maîtres
- > Rentabilité faible ou fragile de certains maillons de la filière forêt-bois
- > Déséquilibre forêt-gibier







Principaux atouts identifiés

- > Volonté de l'État et des structures représentatives de la filière d'engager un renouvellement forestier important pour adapter la forêt au changement climatique
- > Aides publiques à disposition des propriétaires forestiers et des porteurs de projet
- > Diversité d'outils d'aide à la gestion forestière : fiches techniques CNPF et ONF, outils de diagnostic et d'aide à la décision (ClimEssences, BioClimSol, etc)
- > Exigences réglementaires accrues : abaissement du seuil de surface à partir duquel un plan simple de gestion (PSG) est obligatoire pour les propriétaires forestiers (20 ha, contre 25 ha jusqu'en 2023).



BOIS ET FORÊT

Feuille de route

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
<p> </p> <p>Inciter au renouvellement forestier, à la diversification des essences et à la diversité des modes de gestion sylvicole</p>	État, acteurs de la filière, réseaux des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • <i>DRIAAF – CNPF – Fransylva IDF : Promotion du dispositif d'aide « France Nation Verte » auprès des propriétaires forestiers</i> • <i>DRIAAF : actualisation (décembre 2025) de l'arrêté préfectoral fixant la liste des essences forestières éligibles aux aides publiques ; cette mise à jour était très attendue par les propriétaires et gestionnaires de forêts qui peuvent ainsi choisir des espèces mieux adaptées au climat actuel et à venir.</i> • <i>ONF : Promotion du concept de « forêt mosaïque » qui vise à renforcer la diversification des essences par des expérimentations menées dans des îlots d'avenir et par une variété de modes de sylviculture</i> • <i>SMAPP – ONF : Choix d'essences forestières « adaptées » au changement climatique dans le cadre de la création de la forêt de Maubuisson sur environ 1340 hectares. Ce projet de 85 M€ constituera un poumon vert entre les rives de Seine et d'Oise, l'agglomération de Cergy-Pontoise et la vallée de Montmorency.</i> • <i>Organisation de journées de sensibilisation et d'information sur le terrain</i> 	77, 91, 92, 95
<p> </p> <p>Sensibiliser les propriétaires forestiers à l'importance de se doter de documents de gestion durable (DGD) et sur l'obligation d'être doté d'un plan simple de gestion pour les forêts de 20 ha ou plus¹.</p>	État, acteurs de la filière, réseaux des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Région IDF : Aides financières pour accompagner les propriétaires forestiers dans la rédaction d'un DGD ou la réalisation d'un diagnostic sylvo-climatique (dispositif ouvert au fil de l'eau pour la 3e année consécutive en 2026)</i> • <i>CNPF – Fransylva IDF – DRIAAF : Actions d'information et de sensibilisation sur les DGD, en direction des propriétaires forestiers privés</i> 	77
<p> </p> <p>Mobiliser les outils fonciers pour protéger les forêts de l'urbanisation et lutter contre l'émiettement de la propriété forestière</p>	État, acteurs de la filière, réseaux des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Etat : Classement de certains massifs en « forêt de protection » pour sanctuariser le foncier forestier. En cours : finalisation du classement du massif forestier de la Malmaison et classement en préparation des forêts de Marly-le-Roi, l'Isle-Adam et Carnelle</i> • <i>Région : Tenue des Assises régionales du foncier forestier (octobre 2025) organisées sous l'égide du Conseil régional d'Île-de-France</i> • <i>DRIAAF : Lancement d'un AMI (octobre 2025) destiné à lancer une expérimentation de restructuration du foncier forestier sur un territoire pilote en Île-de-France, afin de favoriser la mise en gestion des petites parcelles forestières</i> • <i>Charte de l'Arc Boisé : Protéger et restaurer le massif (zonage, continuité écologique), encourager le grignotage de la forêt sur la ville et limiter le grignotage de la ville sur la forêt</i> 	94, 95

¹ NB : Ces documents de gestion durable sont nécessaires à l'obtention des aides du renouvellement forestier



BOIS ET FORÊT

Feuille de route

Où en sont les projets des territoires ?

- > Création d'un observatoire du foncier forestier (Collectivités forestières d'Île-de-France) : créé en 2024 avec le soutien financier de la Région et de l'Etat, cet observatoire vise à aider les élus à mieux connaître et gérer les espaces forestiers de leurs communes. Il permet d'identifier : les propriétés d'une collectivité et leur statut vis-à-vis du Régime forestier ; les biens vacants et sans maître et les biens non délimités ; l'intégralité des parcelles appartenant à la commune, aux personnes publiques (État, Conseil régional, Conseil départemental...), ainsi que les propriétaires privés. 57 collectivités ont bénéficié d'une analyse de leur foncier forestier depuis la création de l'observatoire.
- > Certification en FSC de nouvelles forêts régionales gérées par Île-de-France Nature et mise en œuvre du suivi de ses hautes valeurs de conservation : sur les 41 forêts gérées par Île-de-France Nature, 20 sont aujourd'hui certifiées FSC. En 2025, une forêt additionnelle a été présentée à la certification : la forêt de Verneuil (78).
- > Plantation de 20 000 arbres d'ici 2029 (Île-de-France Nature) : le nombre d'arbre planté varie fortement d'une année sur l'autre, les plantations n'intervenant qu'une fois que les arbres malades ont été exploités. A titre d'exemple, 150 arbres ont été replantés en 2025 dans la forêt régionale des buttes du Parisien (95), suite à l'abattage de châtaigniers atteints par la maladie de l'encre.
- > Environ 1 million d'arbres ont été plantés dans les forêts publiques et privées d'Île-de-France dans le cadre des dispositifs d'aide au renouvellement forestier déployés par l'Etat depuis 2021 (France Relance, France 2030 et France Nation Verte, pour une surface de près de 900 hectares).



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **PRÉSERVATION DU PUIT DE CARBONE FORESTIER**

PRIORITÉ D'ACTION N°2

Déploiement d'une stratégie globale pour prévenir et maîtriser les risques d'incendie et élaboration d'un dispositif de gestion pour le secteur forestier en cas de tempête

Principaux freins identifiés

- > Prise de conscience partielle de la réalité du risque « incendie » et « tempête » parmi les acteurs locaux
- > Difficulté à identifier et mobiliser autour de ces enjeux les nombreux petits propriétaires forestiers privés présents sur le territoire francilien

Principaux atouts identifiés

- > Volonté conjointe de l'État et des acteurs du territoire (communes, collectivités territoriales, structures professionnelles, gestionnaires forestiers, etc) d'avancer sur les sujets « risques »
- > Travaux opérationnels lancés de manière effective (incendie) ou en passe de l'être (tempête) à l'échelle de l'Île-de-France sous le pilotage de l'Etat : cartographies, dispositifs de surveillance des massifs, plans d'action en construction, etc.
- > Sensibilisation croissante du public aux enjeux forestiers au regard des épisodes climatiques récents



BOIS ET FORÊT

Feuille de route

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C Tirer les conséquences réglementaires du classement des massifs forestiers identifiés comme à risque d'incendie et actualiser régulièrement les périmètres de classement	État, réseaux partenaires, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sous-commissions « Feu de forêt » 91 et 77 : réunion et présentation des projets de classement de massifs forestiers</i> • Actions (à venir) pour sensibiliser les élus, les particuliers et les entreprises aux obligations légales de débroussaillage (OLD) qui s'appliqueront dans les massifs classés à risque. • Réalisation de Plans départementaux de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) • Classement réglementaire de massifs à risque d'incendie sur 18 communes dans les massifs forestiers de Fontainebleau, des Trois-Pignons et de Nemours-Nanteau par arrêté interministériel du 13 avril 2026 	91, 77
+4°C Lancer les travaux de cartographie des dessertes, voies d'accès et points d'eau en forêt publique et privée	État, réseaux partenaires, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • <i>DRIAAF – IPR – CNPF : Tenue de la première réunion (janvier 2026) du Copil cartographique DFCL en présence de tous les acteurs franciliens (services de l'Etat, Départements, SDIS, brigade des sapeurs-pompiers de Paris, collectivités forestières d'IDF, Fibois, Fransylva, ONF, IDF Nature)</i> 	
+4°C Mettre en place des dispositifs de surveillance et de détection de feu sur certains massifs et sensibiliser les acteurs locaux au risque d'incendie en forêt	État, réseaux partenaires, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • <i>SDIS 77 : Installation de caméras thermiques permettant la détection de feux de forêt sur le massif de Fontainebleau (financement du ministère en charge des forêts)</i> • <i>Collectivités forestières d'IDF : Publication d'un guide de sensibilisation aux feux de forêt à destination des élus (financement du ministère en charge des forêts), organisation de réunions d'information (10 en 2024-25) et exposition grand public prévue en 2026 (financement du ministère en charge des forêts)</i> • <i>ONF : Actions de sensibilisation auprès des usagers de la forêt dans le cadre de la mission d'intérêt général DFCL</i> 	77, 94
+4°C Élaborer un « Plan tempête Île-de-France » définissant un dispositif de gestion pour le secteur forestier en cas de crise, et les conditions d'une reconstitution rapide et efficace des milieux	État, Fibois	<ul style="list-style-type: none"> • <i>DRIAAF – Fibois – CRFB : Lancement mi-mars 2026 du COPIL « Plan tempête IDF », sous le pilotage de la DRIAAF et en partenariat avec Fibois IDF, avec participation des membres de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).</i> 	





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **PRODUITS BOIS**

PRIORITÉ D'ACTION N°3


Promouvoir la filière forêt-bois et l'usage des produits bois et biosourcés

Principaux freins identifiés








- > Manque de commande privée (principalement) mais également publique en matière de construction bois
- > Difficulté à développer les capacités industrielles des outils de transformation du bois en Île-de-France, ou à faire émerger de nouveaux projets (coût du foncier, acceptabilité locale, manque d'investissements, etc)
- > Valorisation trop faible localement du bois d'œuvre feuillus (majoritaire en Île-de-France)
- > Manque de main-d'œuvre et d'attractivité des métiers de la filière bois et forêt et manque de formation initiale, supérieure et professionnelle
- > Défiance voire opposition d'une partie de la société civile aux travaux d'exploitation en forêt

Principaux atouts identifiés

- > Développement d'une économie locale basée sur un matériau renouvelable
- > Volonté partagée des acteurs franciliens de la filière de développer les usages « matériaux » du bois

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Promouvoir les enjeux forêt-bois dans les stratégies et actions climatiques locales	État, réseaux partenaires, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • <i>DRIEAT : Introduction pour la première fois d'un contenu spécifique «forêt-bois» dans le guide sur les PCAET (dont la nouvelle édition est attendue en 2026) à l'issue d'un travail collaboratif associant Fibois, la DRIAAP et les COFOR.</i> • <i>Etat – Région - Partenaires : Intégration des sujets forêt-bois (bois énergie en particulier) dans les travaux de révision du SRCAE</i> • <i>Région IDF : Prise en compte des enjeux forestiers dans le nouveau SDRIF-E.</i>



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
<p>  Soutenir et promouvoir les initiatives en faveur du développement de la construction bois et des produits biosourcés</p>	Réseaux partenaires, Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Fibois IDF : Déploiement du Pacte 2030 destiné à amplifier l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés dans la construction à l'échelle régionale.</i> • <i>Prix national de la construction bois 2025 : Prix décerné à trois projets franciliens (sur 10 lauréats)</i> • <i>Ekopolis : promotion de l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction.</i> • <i>Grigny : Réhabilitation et extension du groupe scolaire Langevin-Perrin avec recours au bois (en ossature) et à la paille (isolation).</i> • <i>Parc naturel régional du Gâtinais français : Promotion de l'usage du bois et des produits biosourcés (laine de bois, chanvre, etc) par l'Espace conseil France Rénov' du Parc, en direction des particuliers et des copropriétés.</i>
<p>  Promouvoir les dispositifs d'aide et d'accompagnement mis en place par l'État et le Conseil régional en faveur de la 1^{re} et la 2^e transformation du bois</p>	État, Conseil régional	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Fibois – Région – Ademe IDF – DRIAAF : webinaire commun (février 2026) à destination des acteurs de la filière visant à présenter l'ensemble des dispositifs d'aide mis en place par l'Etat et le Conseil régional et actuellement accessibles.</i>
<p>  Soutenir l'innovation et les infrastructures industrielles capables de transformer les feuillus ou des bois de mauvaise qualité ou de faible diamètre vers des usages de bois à longue durée de vie (CLT, isolant...)</p>	Réseaux partenaires	
<p> Renforcer l'attractivité des formations et des métiers de la filière forêt-bois</p>		<ul style="list-style-type: none"> • <i>État – Région IDF – Fibois IDF : Signature d'un accord-cadre « Engagement de développement de l'emploi et des compétences » pour la filière en février 2025</i>

Une feuille de route en cohérence avec le Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 d'Île-de-France (PRFB)

Les trois leviers détaillés dans la présente feuille de route «forêt-bois» s'inscrivent en cohérence avec le Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 d'Île-de-France (PRFB), co-piloté par la Préfecture de région et le Conseil régional, dont un bilan à mi-parcours a été réalisé en 2025 sous le pilotage de la DRIAAF. Présenté en Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) le 2 décembre 2025, ce bilan

d'étape a permis de souligner en particulier l'importance prise en quelques années par les enjeux de prévention des risques naturels et d'adaptation au changement climatique à l'échelle du territoire francilien. Il a été également l'occasion pour les acteurs de la filière de formuler des propositions d'action dont une partie a alimenté la feuille de route COP.



MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES

L'eau est une ressource indispensable à notre santé, notre économie et nos écosystèmes. Les impacts du changement climatique risquent d'accroître les tensions quantitatives déjà existantes et les dégradations de la qualité des eaux.

Les projections climatiques font état de baisses importantes des débits des cours d'eau et de l'intensification des sécheresses d'ici 2050 alors que dans le même temps, l'intensité et la fréquence accrues des précipitations extrêmes (+5 à 10 % d'ici 2050) aggraveront le risque d'inondation. Ces enjeux environnementaux sont particulièrement prégnants en Île-de-France, région très peuplée avec des usages anthropiques variés.

Corrélativement, la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques concourt à atténuer et à réduire les effets du changement climatique.

Ressource en eau

© Laurent Mignaux/Terra



© Arnaud Bouissou/Terra

OBJECTIFS DU SECTEUR



RESSOURCES¹

- Réduction des prélèvements
- Captages prioritaires dotés d'un PGSSE²
- Désimperméabilisation



+4°C ADAPTATION³

- Prévention des inondations, notamment via la restauration des milieux aquatiques
- Ralentissement du ruissellement (gestion à la source des eaux pluviales, désimperméabilisation)
- Efficacité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

¹ Reprise des leviers identifiés dans le diagnostic pour le volet ressource en eau et discutés lors des COP 2024

² NB : Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) concerne les captages sensibles

³ Objectifs issus des COP départementales 2025 dites COP « Adaptation »

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

1,28 milliard de m³ d'eau prélevés dans la région en 2022, dont 3/4 provenant des cours d'eau superficiels et 1/4 des nappes souterraines.

80 millions de m³ prélevés en dehors de l'Île-de-France pour l'alimentation en eau potable complémentaire de la Ville de Paris.

64 % des prélèvements sont à destination de l'eau potable et 19 % des prélèvements pour l'industrie.

62 % des cours d'eau franciliens sont en mauvais état écologique, du fait des pressions liées aux produits phytosanitaires. 8 % seulement sont en bon état écologique⁴.

Seulement 15 % des masses d'eau souterraines d'Île-de-France sont en bon état chimique (2 sur 13), du fait de la présence quasi généralisée des nitrates et pesticides dans les eaux souterraines franciliennes, contre 30 % à l'échelle du bassin Seine-Normandie

100 à 180 jours de sécheresse des sols sont attendus chaque année à l'horizon 2050

Plus de 2 millions de personnes soit 19 % de la population régionale, seraient concernés en cas d'inondation majeure (logement, perturbation des réseaux de transports, d'électricité, d'eau potable et de communication).

⁴ Les 5 classes qui caractérisent l'état écologique d'une masse d'eau sont : très bon, bon, moyen, médiocre ou mauvais.



LES ENJEUX

- La protection des captages d'eau potable
- La sobriété des usages de l'eau
- La prévention du ruissellement et des inondations
- La résilience des systèmes d'adduction d'eau potable et d'assainissement

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

D'un point de vue quantitatif, l'Île-de-France bénéficie de ressources en eau majeures avec des cours d'eau structurants (Seine, Marne, Oise), ainsi que d'un contexte géologique favorable pour les eaux de surface et souterraines, de par son grand bassin sédimentaire. Des trajectoires de sobriété ont été déclinées à l'échelle du bassin Seine-Normandie dans le cadre du plan d'action régional pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau, suite au lancement le 30 mars 2023, du « plan eau » du gouvernement à l'échelle nationale. Les objectifs de réduction à l'horizon 2030 sont les suivants : – 14 % pour l'eau potable, – 4 % pour l'industrie et stabilisation des prélèvements agricoles.

La qualité des masses d'eau franciliennes est affectée par des pressions d'origine anthropique (industrielles, urbaines, agricoles). Parmi les polluants diffus les plus prégnants figurent les nitrates et les produits phytosanitaires qui déclassent un certain nombre de masses d'eau franciliennes. Ceci questionne nos capacités à produire durablement une eau potable de qualité à un coût maîtrisé. L'Île-de-France compte 80 captages prioritaires et 166 points de prélèvements classés sensibles au titre du

SDAGE (approchant les seuils réglementaires acceptables en nitrates et pesticides). Environ 30% de la surface agricole utile du bassin Seine-Normandie sont situés dans des aires d'alimentation de captage.

L'Île-de-France est par ailleurs caractérisée par une forte pression urbaine et périurbaine, qui conduit à l'artificialisation des sols et à leur imperméabilisation. La limitation de cette artificialisation, en maîtrisant l'urbanisation en extension, et la désimperméabilisation des sols urbains constituent donc des enjeux à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. Elle prend de l'ampleur aujourd'hui avec l'augmentation de la végétalisation afin de favoriser le bon déroulement du cycle de l'eau et limiter les risques d'inondations et l'apparition d'îlots de chaleur. En 2023, une centaine de projets ont été recensés, correspondant à une surface désimperméabilisée et/ou déconnectée de 515 600 m².



La feuille de route de la planification écologique souligne la nécessité de relever les défis du changement climatique dans l'ensemble de leurs composantes, incluant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La présente feuille de route a pour objectif de massifier les leviers du Plan Eau en prenant en compte la spécificité francilienne pour embarquer toutes les parties prenantes.





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **SOBRIÉTÉ DANS L'USAGE DE L'EAU**

Principaux freins identifiés







- > Augmentation des besoins en eau de la part de la population et des secteurs économiques et agricoles
- > Connaissance sur les volumes d'eau prélevables disponibles inégale et localement lacunaire
- > Organisation de la convergence entre les modèles économiques de distribution et d'usage de l'eau, et les objectifs de sobriété
- > Un potentiel de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) à mettre en regard de son coût et des enjeux du territoire (débouché possible, impact sur le cycle de l'eau, etc.)
- > Un effort de sobriété projeté sur les prévisions d'irrigation actuelles qui ne doit pas obérer les projections futures en matière d'irrigation, notamment dans le contexte de changement climatique

Principaux atouts identifiés

- > Changements de pratique à inscrire sur le long terme,
- > Meilleure adaptation au changement climatique grâce à la réduction de nos prélèvements et économies d'eau

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 Adapter les politiques sur les espaces verts par le choix de plantes peu consommatrices en eau, des périodes d'arrosage et de coupe	Collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • Rungis : Arrosage au goutte-à-goutte et raccordement au réseau d'assainissement avec l'objectif de récupérer 7 000 m³ d'eaux pluviales • Ville de Paris : Engagement à sélectionner et planter de nouvelles espèces végétales adaptées au climat futur 	92, 93, 94
 Tester la généralisation de compteurs individuels dans les copropriétés	Bailleurs sociaux, promoteurs, syndicats de copropriétés, particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyer des bilans de consommation et des propositions de pratiques plus sobres aux particuliers (étude de sobriété de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité) 	



	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 	Adapter les pratiques agricoles, en encourageant le recours à des cultures, des variétés et des systèmes de cultures plus sobres en eau ainsi qu'à des installations d'irrigation limitant les pertes	Etat, chambre d'agriculture, AESN, Conseil régional	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : Soutien financier sur les travaux et expérimentation des pratiques innovantes et plus sobres en eau • Sensibilisation sur la restauration collective via les objectifs de la Loi EGalim (50 % d'aliments durables et de qualité dont 20 % de bio dans les cantines publiques et privées), soutient le développement de l'agriculture biologique et donc in fine protège la ressource en eau face aux pollutions chimiques agricoles • DRIAAF et Conseil régional : Financement d'ouvrages hydrauliques plus performants 	78
 	Promouvoir la réutilisation des eaux non conventionnelles (ENC) de manière ciblée (sans impact sur le cycle de l'eau et dans le respect des règles sanitaires).	Collectivités locales, profession agricole, secteur industriel	<ul style="list-style-type: none"> • Fermes de Gally : Réutilisation des eaux usées traitées • Recycler les eaux grises pour les usages non potables (arrosage, nettoyage) • Essonne : Etude prospective faite par le CEREMA sur les potentialités de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) • ARS, en partenariat avec le CEREMA et la DRIEAT : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour expérimenter de nouveaux usages des eaux non conventionnelles. Les projets lauréats de l'AMI bénéficieront d'un accompagnement par les pilotes de l'action 8.3 en 2026 	78, 91
 	Elaborer et mettre en œuvre des solutions collectives pour préserver la ressource (plans de sobriété intercommunaux, réserves d'eau potable collectives, organisme de partage de la ressource, etc.) et inciter au développement de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)	Collectivités locales, Syndicats ayant la compétence GEMAPI	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme unique pour la gestion de la Nappe de Beauce : Stratégie sur le partage de la ressource en eau qui a permis, via des quotas par usagers, de réduire fortement la quantité d'eau utilisée • Projet Sobri'Eau : Le projet de recherche-action, lauréat de l'appel à projets France 2030 Innov'Eau de l'Ademe, a pour objectif de réduire l'utilisation de l'eau dans les bâtiments existants et sur leur parcelle, en explorant des solutions axées sur la sobriété, l'efficacité, la réutilisation de l'eau. 60 bâtiments serviront de démonstrateurs, pour étudier les aspects techniques et humains de la mise en œuvre de ces solutions 	78








LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **PROTECTION DES CAPTAGES**

Principaux freins identifiés

- > Contexte de crise agricole et de couverture économique du risque insuffisante en cas de changement de pratiques
- > Augmentation de la détection de polluants dans l'eau de par le suivi de nouveaux métabolites
- > Présence de nouveaux polluants liée à la mise sur le marché de nouvelles matières actives
- > Acceptabilité limitée des mesures de protection eu égard à leurs conséquences techniques et économiques
- > Complexité des nombreuses réglementations rendant difficile l'intégration des projets et des politiques publiques (eau, risques et biodiversité, aménagement et urbanisme...)
- > Présence de polluants liés à des produits phytomédicaments aujourd'hui interdits

Principaux atouts identifiés

- > Transition vers une agriculture à bas niveau d'intrant (ou à bas niveau d'impact sur l'environnement)
- > Accompagnement des activités sources de pollution vers des mesures de protection de la ressource en eau ciblées et efficaces, acceptables économiquement
- > Réduction des pollutions, stratégie bénéfique sur de multiples aspects (eau, sol, biodiversité, santé)
- > Panel large de solutions existantes, allant de la contractualisation à l'acquisition foncière, en passant par des aides à l'investissement (plantation de haies, matériel moins émissif)

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Poursuivre et valoriser les paiements pour services environnementaux (PSE), les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et la conversion puis le maintien en agriculture biologique, ainsi que l'ensemble des outils permettant d'inciter efficacement à la réduction des émissions de polluants (Ecophyto notamment)	État et ses opérateurs, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Eau de Paris</i> : Lancement d'un dispositif de PSE sur les AAC pour encourager le développement de pratiques respectueuses de l'environnement • <i>Aqui'brie</i> : Réalisation d'un diagnostic de connaissance pour relier les pratiques des agriculteurs et les pollutions mesurées dans les cours d'eau et nappes, dans le cadre du plan d'action de protection des captages de Nangis • AESN et DRIA AF : Financements des MAEC
 Adapter les usages sur les aires d'alimentation de captage (contrat, réglementation ou/et acquisition foncière concertée)	État et ses opérateurs, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise</i> : Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) et accompagnements sur l'AAC Rosny-Buchelay
 Identifier et réduire les sources de pollution de l'eau par les substances dangereuses et notamment les polluants persistants dans l'environnement	État, collectivités locales, acteurs privés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Métropole de Lyon</i> : Prise en charge de la problématique des PFAS en exigeant des études d'impacts sanitaires et une application stricte du principe « pollueur payeur » pour décontaminer les milieux concernés. • <i>École nationale des ponts et chaussées</i> : Projet de recherche de valorisation des nutriments contenus dans nos excréments en agriculture (OCAPI) • AESN – ADEME : Etude visant à définir des orientations stratégiques et opérationnelles pour le développement de filières de valorisation des urines humaines, avec des économies de consommation d'eau potable à la clé et l'amélioration de l'état écologique et sanitaire des masses d'eau





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE :

RALENTISSEMENT DU RUISSELLEMENT DES SOLS (GESTION DES EAUX PLUVIALES À LA SOURCE ET DÉSIMPERMÉABILISATION)

L'intensification des épisodes de précipitations extrêmes combinée à l'artificialisation croissante des sols expose l'Île-de-France à un accroissement de l'aléa ruissellement et des inondations associées.

Le phénomène de ruissellement, souvent très localisé et pouvant survenir loin des cours d'eau, constitue désormais un risque majeur pour les territoires franciliens : il




représente près des trois quarts des arrêtés de catastrophes naturelles liés aux inondations (74 %, soit 3 769⁵), et l'ensemble des communes y sont potentiellement exposées. Au-delà des inondations et des dommages sur les infrastructures associées, il accélère l'érosion des sols et peut aggraver la pollution des cours d'eau (lessivage des surfaces, débordement des réseaux d'assainissement).

Principaux freins identifiés

- > Un aléa encore mal maîtrisé et moins documenté que l'inondation par débordement
- > Un ruissellement amplifié par l'urbanisation croissante, par la saturation des réseaux d'eau pluviales, particulièrement dans les zones urbaines déjà très imperméabilisées et par l'aménagement des territoires et des modes d'exploitation agricole
- > Une fragmentation des responsabilités entre acteurs (aménagement, assainissement, parcelles privées, agriculture, prévention des inondations)
- > Une consultation insuffisante des structures qui œuvrent contre le ruissellement lors de l'élaboration / la révision des PLU(i)








Principaux atouts identifiés

- > L'existence de nombreuses solutions opérationnelles permettant de ralentir le ruissellement (revêtements perméables, zones tampons, gestion des eaux pluviales, solutions fondées sur la nature telles que la végétalisation, etc.)
- > Des bénéfices multiples associés aux actions de ralentissement du ruissellement : limitation du risque inondation, renaturation et biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur...
- > La Stratégie inondation francilienne 2023-2028 vise à prévenir les risques d'inondation par ruissellement au travers de ses orientations 0.2 (gouvernance), 1.2 (connaissances), 4.4 (prise en compte dans l'aménagement), 6.1 (stockage temporaire) et 6.2 (ralentissement des ruissellements). Les actions associées sont régulièrement suivies par les membres du Comité de pilotage de la Stratégie



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 Renforcer la connaissance du ruissellement à l'échelle des territoires	Collectivités locales, porteurs de PAPI	• Etudes du ruissellement permettant d'identifier les axes d'écoulement : carte du SMSO	91, 93, 95
  Limiter l'artificialisation nouvelle des sols	Collectivités locales, Porteurs de projet d'urbanisme	• Verticaliser le stationnement • Utiliser des revêtements perméables • Limiter l'urbanisation dans les secteurs à risque d'inondation par ruissellement au travers des PLU(i)	78, 94, 95

⁵ Institut Paris Région, 2023



	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 	Favoriser la désimper- méabilisation maîtri- sée (cours d'écoles, parkings, espaces publics)	Collectivités locales, Porteurs de projet d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Les Mureaux : <i>Projet de chaussées réservoir et plantation d'espèces vivaces</i> • Entente Oise-Aisne : <i>Création d'un chemin d'infiltration et d'un bassin d'infiltration pour limiter les inondations</i> • Vitry-sur-Seine : <i>Programme communale de Vitry : 1/2 cours oasis/an</i> • CD 94 : <i>Désimperméabilisation des cours de collègue</i> • Syndicat Marne Vive : <i>Sensibilisation de la population sur la renaturation dans les espaces privés</i> • CEREMA : <i>Construction d'un Laboratoire Vivant de présentation des SFN (LVSFN) qui sera le support de formation pour les techniciens de collectivités</i> 	78, 92, 93, 94
 	Sensibiliser les aménageurs et les collectivités sur les gains liés à la gestion des eaux pluviales à la source	Etat et ses opérateurs, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • AESN : <i>Doctrine pluviale et site Turb'eau à faire mieux connaître</i> • CD94 : <i>Organisation d'ateliers relatifs au zonage pluvial départemental pour montrer l'intérêt de la gestion intégrée des eaux pluviales aux acteurs de l'urbanisme</i> • CLE du SAGE de la Bièvre : <i>Organisation d'ateliers pour sensibiliser les aménageurs et les communes</i> • EPA ORSA : <i>lancement d'un AMI «Défis Eaux non conventionnelles» visant à valoriser des eaux de pluie en toiture à l'échelle des bâtiments communaux ou du parc social existant</i> 	91, 93, 94
 	Diffuser la doctrine et les bonnes pra- tiques ainsi que les retours d'expérience en matière de coeffi- cients de pleine terre dans les documents d'urbanisme, pour les collectivités, les instructeurs et les aménageurs	Etat et ses opérateurs, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> • CEREMA : <i>Etude sur la mise en œuvre des coefficients de pleine terre et biotope</i> • SMBVB : <i>Lancement d'une étude pour corrélérer le coefficient de pleine terre à viser avec l'exigence de zéro rejet des pluies courantes et le degré de perméabilité du sol</i> • SyAGE : <i>Création d'un guide à destination des communes leur permettant d'identifier le potentiel de désimperméabilisation</i> 	77, 94
	Prendre en compte les axes d'écoulement de ruissellement dans l'aménagement du territoire pour limiter les obstacles	EPCI, Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • PLUi après étude sur le ruissellement 	78



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 Collaborer avec les agriculteurs pour mettre en place des solutions fondées sur la nature limitant le ruissellement des terres (mise en place de noues, de haies...)	Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Seine Grands Lacs et MGP en Haute-Marne : mise en place d'une cellule technique et d'un dispositif d'aide : https://www.seinegrandslacs.fr/sites/default/files/media/downloads/2025-44-cs_0.pdf</i> • <i>DRIAAF et Conseil régional : financement de la plantation de haies</i> • <i>CARPF : Conventions avec les agriculteurs suite aux événements orageux</i> 	95
 Généraliser les solutions de gestion à la parcelle : évacuation et/ou de récupération des eaux pluviales (réservoirs, zones tampons, pleine terre, hydraulique douce, etc.)	Collectivités, syndicats des eaux, établissements publics	<ul style="list-style-type: none"> • <i>SIAAP : Mise en place de zones de stockage et création de trames bleues entre celles-ci</i> • <i>Villejuif : Gestion de réservoirs d'eaux pluviales</i> • <i>ZAC Plaine des Cantoux</i> • <i>En zone peu urbanisée, mettre en place des aménagements d'hydraulique douce (haies, noues, fossés...) pour favoriser l'infiltration et, pour les pluies intenses, ralentir les ruissellements</i> • <i>En zone urbanisée, adapter les espaces publics pour favoriser l'infiltration ou le stockage temporaire de l'eau (exemple des jardins publics inondables)</i> 	92, 94





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **EFFICACITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le changement climatique affecte les services publics de l'eau et de l'assainissement de plusieurs façons : réduction de la ressource disponible, dégradation de la qualité de l'eau (concentration des effluents à traiter), modification des précipitations impactant la gestion des eaux pluviales.


Face à ces impacts, l'amélioration de leur performance constitue un véritable défi pour que la continuité et la qualité de ces services soit maintenue.

Principaux freins identifiés


- > Des réseaux souvent anciens, avec des branchements non conformes et des risques de défaut d'étanchéité
- > Une intervention difficile sur les parcelles privées
- > Une connaissance parfois insuffisante de la localisation et de l'état des branchements
- > Une variabilité des capacités d'investissement et d'ingénierie selon les territoires
- > Un volume d'eaux usées traitées et rejetés vers le milieu naturel proportionnellement important au regard des débits des cours d'eau, imposant des objectifs de traitement parfois élevés

Principaux atouts identifiés

- > Une expertise solide des services publics d'eau et d'assainissement.

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 Adapter et améliorer la performance des réseaux d'eau et d'assainissement (rénovation des installations vétustes, mise en conformité de réseau, gestion séparative des excréta, renforcement des traitements dans les stations de traitement des eaux usées, etc.)	Collectivités locales, Syndicats compétents en matière d'eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • SIAAP : Réalisation d'opérations de réhabilitation du réseau d'assainissement via la mise en conformité des branchements • Grand Paris Sud Est Avenir : Amélioration de la qualité de l'eau du lac de Créteil en stoppant le déversement des eaux usées. • Villejuif : Gestion séparative des excréta sur une ZAC • Châtillon : Expérimentation d'une filière citoyenne de séparation à la source des urines sous la forme d'un point d'apport volontaire • SYAGE : Réalisation en cours du dernier complément à l'étude de vulnérabilité des ouvrages d'assainissement (vannes réseau eaux pluviales notamment) • Construction d'ouvrages de stockage tampon pour réduire les rejets d'eaux usées vers le milieu naturel en cas de pluies intenses • Renforcement des traitements des eaux usées pour prendre notamment en compte la baisse des débits à l'étiage 	77, 78, 91, 94



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 Inciter les communes à établir leur potentiel de déconnexion des eaux pluviales pour tendre vers le zéro rejet dans les réseaux	Syndicats des eaux, AESN	<ul style="list-style-type: none"> • <i>SMBVB : Marché à bon de commande proposé avec un financement de l'AESN</i> 	91, 94



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : **PRÉVENTION DES INONDATIONS, NOTAMMENT VIA LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES**

La prévention des inondations constitue un enjeu majeur pour l'Île-de-France, où plus de 92 % des communes (1 187 sur 1 287⁶) ont fait l'objet d'un arrêté catastrophe naturelle entre 1982 et 2021.

Cet enjeu est particulièrement fort dans un territoire marqué à la fois par la convergence de grands cours d'eau (Seine, Marne, Oise, Yonne) et par une forte urbanisation qui limite la capacité d'infiltration des sols, notamment à Paris et en petite couronne.

Pour comprendre et prévenir ces risques d'inondation en Île-de-France, une Stratégie régionale dédiée a été approuvée en juillet 2024 par tous les Préfets et implique les nombreux acteurs de la prévention. Sans reprendre les 9 axes de travail déclinés en 24 orientations stratégiques, la COP régionale appuie cette dynamique en participant à la sensibilisation des acteurs de la transition aux enjeux d'adaptation du territoire francilien aux risques d'inondation

Principaux freins identifiés

- > Une multiplicité d'acteurs et un éparpillement des compétences qui ralentissent les démarches, la maîtrise du territoire et/ou l'articulation entre enjeux à l'amont et à l'aval
- > Des cartographies de zone inondable sont disponibles et opposables (quand des PPRI sont approuvés) pour les principaux cours d'eau franciliens mais les connaissances manquent pour les cours d'eau plus petits et pour le ruissellement
- > Une adhésion parfois limitée des habitants ou des agriculteurs face aux projets de restauration de cours d'eau (présence de seuils d'anciens moulins, enjeux liés à la réouverture de cours d'eau busés)

actuels et à leur articulation avec les autres enjeux visés par la COP.

Dans un contexte où le changement climatique renforce cette vulnérabilité (augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations extrêmes), la restauration de milieux aquatiques et des zones d'expansion des crues représente un levier intéressant. En redonnant de l'espace aux cours d'eau et en favorisant l'infiltration, ces aménagements permettent de réduire le risque d'inondation tout en apportant des bénéfices en matière de cadre de vie pour les habitants.

Pour les événements majeurs (pluies intenses, crue majeure), il est essentiel de limiter l'urbanisation nouvelle dans les zones inondables et de rendre plus résilients les quartiers existants.

Principaux atouts identifiés

- > Une dynamique territoriale déjà engagée, au travers notamment de la Stratégie inondation francilienne avec de nombreux projets en cours ou déjà réalisés
- > Une convergence entre logique de renaturation, de désartificialisation et de prévention des inondations



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C Mieux connaître et appréhender les risques (instrumenter les cours d'eau, diagnostics et cartes de vulnérabilité)	Etat et ses opérateurs, collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des plans de prévention des risques inondation pour les cours d'eau non encore couverts par ce dispositif de maîtrise de l'urbanisation PNR Oise Pays-de-France : <i>Etude sur les aménagements paysagers intégrant la gestion alternative des eaux pluviales à l'échelle d'une commune</i> Modéliser des zones inondables par débordement et par ruissellement Améliorer la surveillance, la prévision des crues et la préparation à la gestion de crise 	78, 95
+4°C Préserver et créer des zones d'expansion des crues (entretien des cours d'eau, réouverture de rus enterrés, plantation de végétation, etc.)	Collectivités locales, syndicats compétents	<ul style="list-style-type: none"> Département de la Seine-Saint-Denis : <i>Création de nouveaux « espaces bleus » accessibles aux habitants pour combiner prévention des inondations et rafraîchissement (réouverture des rus enterrés, ouverture de bassins de rétention d'eau pluviale au public)</i> Villeneuve-le-Roi : <i>Projet de création de 6 parcs conçus comme des ouvrages hydrauliques paysagers (zones d'expansion des crues, îlots de fraîcheur et réservoirs de biodiversité)</i> Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre : <i>Renaturation du cours d'eau en remplaçant les linéaires rectilignes par le reméandrage et la plantation de centaines de végétaux</i> SYAGE : <i>Aménagement d'une zone d'expansion de crue visant à protéger 360 habitants et 15 bâtiments collectifs.</i> Périgny : <i>Sentier d'interprétation agricole (plantation de haies pour limiter les inondations + restauration d'une mare)</i> 	77, 78, 91, 93, 94, 95
+4°C Mieux intégrer les risques d'inondation dans les documents d'urbanisme	Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> Bonnes pratiques : inclure les risques de précipitations extrêmes, encadrer les constructions neuves sur les zones exposées au ruissellement, encourager la création de stationnements perméables / drainants, etc. Mesnil Saint-Denis : <i>PLU favorisant l'infiltration et la désimperméabilisation des sols</i> 	91, 92, 94, 95
+4°C Sensibiliser et mobiliser les acteurs sur la prise en compte des risques d'inondation	Etat et ses opérateurs, collectivités locales et leurs opérateurs, syndicats compétents	<ul style="list-style-type: none"> Noisy-le-Grand : <i>Sensibilisation aux risques de ruissellement et inondation dès la phase de commercialisation des logements</i> CD94 : <i>Mise en place d'exercices de crise de manière régulière pour acculturation des populations à la réalité des risques et aux bons gestes</i> 	78, 93, 94



MIEUX SE NOURRIR

L'alimentation durable a été définie par la FAO en 2010 : « Les régimes alimentaires durables sont des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations actuelles et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines ».

Alimentation



OBJECTIFS DU SECTEUR



ATTENUATION

Les lois « EGalim » et « Climat et Résilience » fixent des orientations ambitieuses pour la restauration collective :

- 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio.
- 60 % de viandes et poissons durables.
- Diversification des apports protéiques, notamment via des menus végétariens.
- Réduction du gaspillage alimentaire et de l'utilisation du plastique.
- Renforcement de l'information auprès des convives.

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

11,2 millions de bouches à nourrir tous les jours.

Près de **670 millions** de repas sont servis chaque année en restauration collective en Île-de-France, dont **49%** en milieu scolaire et **23%** en milieu médico-social (données 2023).

18% de produits biologiques et **23%** de produits durables et de qualité (hors bio) dans les achats alimentaires selon les données télédéclarées en 2023 (cantines ayant indiqué avoir commencé un diagnostic, soit 1 997 cantines.)

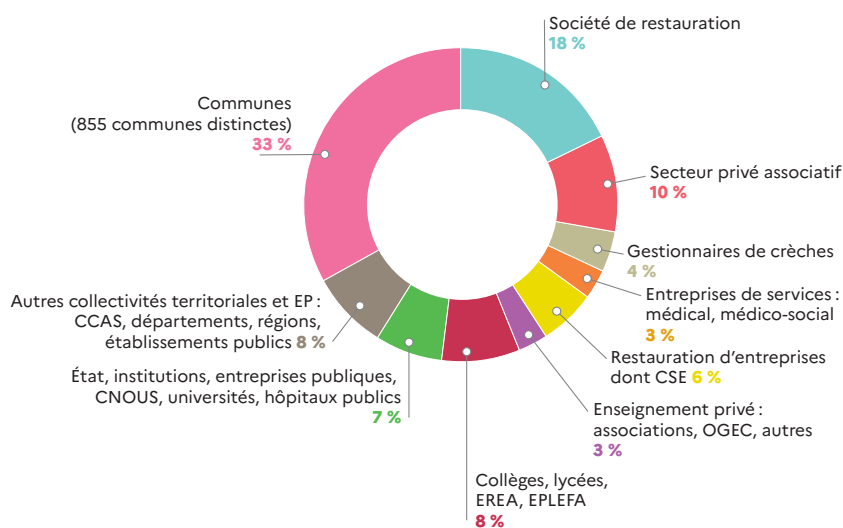
12 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) labellisés.

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

- > Les données montrent des progrès en matière d'approvisionnements durables, mais une grande hétérogénéité persiste selon les cantines.
- > Les défis sont liés à des freins multiples :
 - juridiques: complexité d'appréhension des marchés publics et des leviers qu'ils permettent;
 - budgétaires: coûts plus élevés des produits durables et investissements nécessaires (équipements de cuisine, suivi des achats...);
 - organisationnels: adaptation des menus, formation des équipes et structuration des filières locales.

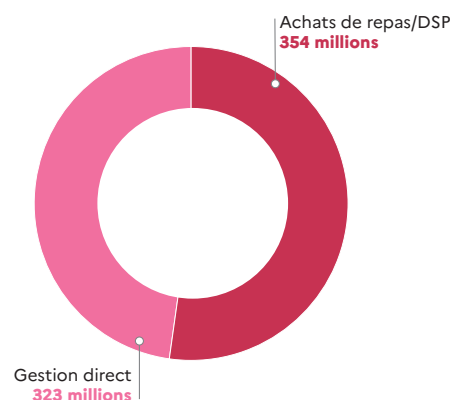
ATOMISATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE FRANCILIENNE

Établissements de restauration collective en Île-de-France



DES ACHATS DE REPAS MAJORITAIRES

Total des repas annuels en millions par mode de gestion



(Données Cantines Responsables « État des lieux des restaurations collectives franciliennes pour élaborer une stratégie de l'État » - 2024)



LES ENJEUX

- Formation : chefs cuisiniers, cuisiniers, responsables des achats, élus et convives.
- Réduction du gaspillage : générer des économies qui puissent être réinvesties dans des produits de qualité.
- Acquisition d'équipements : favoriser le fait maison et réduire l'achat de produits transformés
- Coopérations territoriales : mutualisation d'infrastructures, développement des PAT, structuration des filières locales.
- Valorisation des réseaux : partage des bonnes pratiques via la plateforme Ma Cantine et les PAT dans un objectif de répliquabilité

La feuille de route vise à accroître les approvisionnements labellisés, les démarches alimentaires structurées et systémiques, à renforcer le lien entre les filières et à œuvrer à la formation de l'ensemble des acteurs.




LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : LOI « EGALIM CLIMAT » & « RÉSILIENCE »

Principaux freins identifiés





- > Complexité des marchés publics
- > Difficulté à connaître les filières et à effectuer du sourcing
- > Difficulté à former l'ensemble des parties prenantes (responsables achats, marchés publics, cuisiniers, chefs de cuisine, équipes pédagogiques...)
- > Freins budgétaires
- > Hétérogénéité de fonctionnement des différents acteurs (producteurs, restaurations collectives, intermédiaires, fournisseurs...) rendant complexe les contractualisations et fonctionnement commun

Principaux atouts identifiés

- > Démarches territoriales alimentaires structurées, type PAT, en lien avec une impulsion politique
- > Mobilisation des dispositifs de soutien : PLFE, Fonds vert, Petits-déjeuners à l'école, cantine à 1 €
- > Guides et plateformes supports (Ma cantine, CNRC...)
- > Structures d'accompagnement (chambre d'agriculture, groupement des agriculteurs biologiques, interprofessions, réseaux...)
- > Mise en œuvre de démarches globales d'alimentation durable : promotion du fait maison avec des équipements de cuisine dédiés, logistique durable, mise en œuvre du plan de diversification des protéines, mutualisation des achats, des pratiques, formation des équipes...

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants* et traductions opérationnelles
 <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les démarches alimentaires territoriales à travers notamment les PAT • Diffuser les bonnes pratiques via le réseau régional des PAT 	Collectivités, réseau régional des PAT	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les démarches transversales et systémiques, notamment en ce qui concerne les PAT niveau 2 franciliens : contractualisation avec les producteurs locaux, formation des acteurs, allotissement des marchés publics ciblé, expérimentation en lien avec les filières locales et les structures de restauration collective, accompagnement des marchés publics... • Mobiliser les instances du réseau francilien des PAT (café des PAT, rencontres des acteurs franciliens de l'alimentation, GT thématiques...) • <i>PAT de Cergy Pontoise et du Vexin français : Cadre qui, au-delà de l'approvisionnement, a permis un travail de structuration des filières locales, et d'identité collective autour de l'assiette</i> • <i>PAT du Département de la Seine-Saint-Denis : Retex des démarches mises en œuvre dans le cadre du renouvellement des marchés d'approvisionnement en denrées alimentaires, dans l'objectif de progresser dans l'atteinte des enjeux EGALIM</i>



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants* et traductions opérationnelles
 Promouvoir les démarches globales comme levier d'atteinte des critères EGalim: agir contre le gaspillage alimentaire, renforcer l'éducation au goût, promouvoir la diversification des protéines, favoriser le fait maison, formation des acteurs...	Collectivités, structures d'accompagnement type réseaux, Gab, interprofessions, chambre d'agriculture...	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'acquisition d'équipements en vue de favoriser le fait maison, la mutualisation des achats, la formation multi-acteurs, les études sur la création de cuisines centrales • Mettre en œuvre la démarche Nutri activ qui vise à promouvoir l'éducation au goût et à l'alimentation durable • <i>Ville de Saint-Denis : Loi EGalim utilisée comme un tremplin pour construire un politique alimentaire ambitieuse (fait-maison, gratuité, formation des agents...)</i>
 Accompagner le secteur médico-social	Collectivités, fédérations des acteurs, réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un vade-mecum des bonnes pratiques à destination des EHPAD en matière de respect EGalim • <i>Cantines Responsables – Groupement des Agriculteurs Bio d'IDF : AMI pour accompagner plusieurs EHPAD pilotes dans la mise en œuvre opérationnelle des démarches EGalim</i>
  Renforcer les circuits courts et la souveraineté alimentaire	Collectivités, fédérations des acteurs, réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les démarches alimentaires territoriales et notamment les PAT • Construire des coopérations avec les départements limitrophes pour des démarches structurantes de l'amont à l'aval • <i>Projet Seine nourricière : Vise à développer les filières agricoles et alimentaires durables et de proximité le long du bassin de la Seine. Doté d'un budget de 22 millions d'euros, dont la moitié financée par l'Etat (France 2030) dans le cadre de l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » opéré par la Banque des Territoires, Seine nourricière associe 25 partenaires publics et privés et s'appuie sur deux leviers majeurs : la commande publique, moteur de transition pour structurer des filières durables et rémunératrices et la structuration et le développement des filières durables.</i>

*Il s'agit ici de quelques exemples non exhaustifs ; de nombreuses démarches existent à l'échelle notamment de l'ensemble des 12 PAT



Focus : l'Appel à projets Restauration collective (DRIAAF / 2025)

La planification écologique et sa déclinaison à travers la COP régionale et son volet «Alimentation», ont défini des orientations pour encourager les approvisionnements en produits durables et de qualité en restauration collective. Dans ce contexte, en cohérence avec le Programme National de l'Alimentation et les orientations de la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat, la DRIAAF a lancé un appel à projets dans l'objectif de soutenir des démarches structurantes, globales et répliquables, à fort impact territorial et collectif, facilitant la mise en œuvre de la loi EGalim dans la restauration collective publique et privée.

En cohérence avec les leviers identifiés ci-dessus, deux volets étaient particulièrement ciblés :

- Volet 1 : Sensibilisation opérationnelle aux enjeux et modalités juridiques liés à la loi EGalim en restauration collective (publique et privée) ;
- Volet 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (publique et privée).

Cinq projets ont été retenus, en direction plus particulièrement de la restauration collective scolaire, étudiante et au sein des EHPAD :

- la chambre d'agriculture régionale Île-de-France : «Accompagner l'application de la loi Egalim en lien avec le développement agricole du territoire : une expérimentation sur le Val d'Oise dans le milieu médico-social et de la santé pour des effets à l'échelle francilienne » ;
- le CROUS : «Projet Assiette durable, planète préservée - Réduction du gaspillage alimentaire en restauration universitaire - expérimentation et sensibilisation au Crous de Paris» ;
- le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis : «Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges de Seine-Saint-Denis» ;
- le Groupement des Agriculteurs Biologiques : «Panel d'actions collectives en vue de sensibiliser les collectivités aux enjeux et modalités de la loi EGalim et à la lutte contre le gaspillage alimentaire» ;
- l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (APHP) : «Gaspillons Moins, Nourrissons Mieux»



MIEUX SE NOURRIR

L'agriculture francilienne doit concilier souveraineté alimentaire, transition écologique et climatique. Le renouvellement des générations n'est pas encore assuré, fragilisant la pérennité de l'activité agricole. Le développement de filières adaptées aux besoins alimentaires des 12 millions d'habitants de la région doit se poursuivre et être source de revenus pour les exploitants de la région. Par ailleurs, les progrès en matière de résilience face au changement climatique, de réduction des impacts environnementaux et de stockage de carbone restent des enjeux structurants d'une agriculture francilienne durable.

Agriculture



OBJECTIFS DU SECTEUR

CO₂ ↓ ATTENUATION

- Fertilisation azotée
- Pratiques stockantes
- Sobriété foncière
- Bâtiments et machines
- Gestion des prairies
- Élevage durable
- Gestion des haies

+4°C ADAPTATION

- Adaptation des filières et des exploitations agricoles
- Continuité des activités économiques locales

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

50 % La part des espaces agricoles dans la surface régionale.

87 % La part des grandes cultures dans la surface agricole utile (SAU) de la région.

0,2 % La part du cheptel francilien dans le cheptel français (21 000 bovins, 14 000 ovins, 2 000 caprins, 4 000 porcins, 2 254 000 poulets de chair et 1 011 000 poules pondeuses).

7,1 % La part de l'agriculture biologique dans la SAU.

2 % La part de l'agriculture dans les émissions régionales de gaz à effet de serre (GES).

43 % La part que représente les émissions de CO₂ dans les émissions totales de GES de l'agriculture francilienne, émanant principalement des engins, moteurs et chaudières.

39 % La part que représentent les émissions de protoxyde d'azote (N₂O) dans les émissions totales de GES de l'agriculture francilienne, liées principalement à la fertilisation azotée des cultures.

18 % La part que représentent les émissions de méthane (CH₄) dans les émissions totales de GES de l'agriculture francilienne, liées principalement à l'activité d'élevage.

21 000 ha de prairies permanentes et 11 555 km de haies en Île-de-France.

Plus de 80 % La part de couverture hivernale des sols pour le maïs, la betterave sucrière et la pomme de terre.

21,4 % des exploitations équipées pour l'irrigation et 12 % de la SAU irrigable

12,6 % des terres agricoles, soit 71 363 ha, sont menacées par le risque d'inondation par débordement

LES ENJEUX

- Réalisation de diagnostics territoriaux (haies, produits phytopharmaceutiques)
- Utilisation des documents de planification pour mieux protéger les terres agricoles et les infrastructures agroécologiques (haies/prairies)
- Mobilisation des leviers de la commande publique (restauration collective)
- Soutien à la structuration de filières agricoles et alimentaires locales
- Développement de fertilisants de qualité issus du recyclage (biodéchets, urines) ou de l'élevage
- Mobilisation de dispositifs d'aide (installation-maintenance, diagnostics, investissements)
 - Promotion du label bas-carbone
- Adaptation des exploitations au changement climatique, qui va de pair

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Entre 2005 et 2019, les émissions de CO₂ issues de l'agriculture ont été réduites de 6 %. Les efforts à fournir restent importants au regard des objectifs fixés :

- > Réduction de 30 % de la consommation en azote minéral à l'échelle nationale
- > Réduction de 18 % des émissions annuelles liées à l'usage des bâtiments et des machines agricoles entre 2021 et 2030
- > Réduction des émissions du secteur de l'élevage via l'évolution des régimes alimentaires et la transition vers un élevage plus durable. Ce levier repose sur un ralentissement de la baisse du cheptel d'ici 2030 soit un rythme trois fois plus faible que la tendance actuelle. En Île-de-France, il est au contraire proposé d'augmenter le cheptel en réinstallant des élevages, essentiellement ovins et de volailles.
- > Doublement de la couverture des sols au niveau national et plantation de 1 000 km de haies supplémentaires au niveau régional

Après avoir connu une importante progression entre 2014 et 2020, les surfaces exploitées en agriculture biologique stagnent. Les efforts à fournir restent également importants au regard de l'objectif fixé au niveau national : 21 % de la SAU en agriculture biologique d'ici 2030.

L'agriculture francilienne est par ailleurs fortement exposée aux impacts du changement climatique. L'augmentation des besoins en eau, principalement due à l'évapotranspiration en hausse (estimée en + 11% et + 71%) intervient dans un contexte de faible équipement en irrigation (12 % de la SAU seulement est irrigable) et d'une hausse attendue des périodes de sol sec (avec a contrario des hivers très humides). Les rendements seront de plus en plus contraints par les aléas extrêmes et les pressions sanitaires, tandis que les cycles de développement des plantes seront impactés par l'évolution de leurs aires biogéographiques. L'effort d'adaptation à conduire est donc à accentuer afin de préserver la pérennité des exploitations.



L'agriculture se trouve au croisement d'enjeux de soutenabilité des exploitations agricoles, de souveraineté alimentaire de la région et de préservation de l'environnement.

Cette feuille de route propose de décliner ces priorités en 20 actions prioritaires.



LEVIER DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

PRÉSERVER LES SURFACES ET PAYSAGES AGRICOLES

(SOBRIÉTÉ FONCIÈRE, GESTION DES HAIES, AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET HVE, PRATIQUES STOCKANTES)

PRIORITÉ D'ACTION N°1

Développer et pérenniser les systèmes agricoles favorables au stockage de carbone et à la biodiversité

Dans une région soumise à une forte pression foncière, la préservation des terres agricoles est indispensable. En outre, l'Île-de-France dispose aujourd'hui de 11 555 km de haies et de 22 000 hectares de prairies qu'il est impératif de préserver et de renforcer.




Principaux freins identifiés:

- > Perception des contraintes liées à la présence et à l'entretien de la haie
- > Méconnaissance des pratiques agricoles favorables au stockage du carbone dans les sols
- > Demande insuffisante en produits biologiques ou HVE

Par ailleurs, le développement de l'agriculture biologique, qui a atteint 15,2 % des exploitations agricoles et 7,1 % de la SAU en 2024¹, marque un ralentissement. Cette évolution traduit un écart persistant entre les objectifs affichés et la dynamique effectivement observée.

Principaux atouts identifiés:

- > Mobilisation croissante des acteurs sur les filières bio (collectivités locales, chambre d'agriculture, GAB, coopératives)
- > Attrait du local pour un gros bassin de consommation
- > Volonté politique de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 Déployer le pacte en faveur de la haie en Île-de-France et soutenir les projets d'agroforesterie	DRIAAF, CRIF, CARIF et autres partenaires (chasseurs...)	<ul style="list-style-type: none"> • DRIAAF : Financement de la plantation de 176 km de haies 	77, 91
 Déployer le cadre d'intervention régional en faveur de l'agriculture biologique	CRIF, DRIAAF, GAB, CARIF, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'intervention renouvelé présenté en juillet 2025 	91
 Promouvoir et soutenir l'agriculture de conservation des sols et les autres pratiques stockantes	DRIAAF, DDT, CRIF et CARIF	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération départementale des chasseurs du 77 : Programme Sem'àlavolée qui encourage l'implantation de couverts avant la moisson avec des techniques innovantes • Mobiliser le label bas carbone et les MAEC. 	77, 91, 95

¹ Source : GAB IDF, Chiffres de l'Observatoire régional 2025





LEVIER DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

RÉDUCTION DE L'USAGE D'INTRANTS

(FERTILISATION AZOTÉE & PRODUITS PHYTOSANITAIRES)

PRIORITÉ D'ACTION N°2

Améliorer l'efficacité des pratiques et réduire les dépendances aux intrants chimiques

La réduction des intrants constitue un enjeu majeur pour l'Île-de-France, où 39 % des émissions agricoles proviennent du protoxyde d'azote lié à la fertilisation azotée, et où la dépendance aux produits phytosanitaires reste forte.

La stratégie Ecophyto 2030 confirme l'objectif de réduction de l'utilisation produits phytopharmaceutiques (PPP) de 50% et de leurs risques d'ici à 2030, ce qui implique une




évolution des pratiques et plus globalement des filières agricoles de la région, notamment le développement de la culture des légumineuses en structurant des filières de valorisation. Le développement de fertilisants organiques issus du recyclage (urines notamment) constitue un levier émergent à mobiliser.

Principaux freins identifiés:

- > Situations économiques des exploitations agricoles parfois fragiles
- > Engrais et produits phytosanitaires permettent de sécuriser les objectifs de rendements et donc le résultat économique de l'entreprise
- > Conditions de qualité et de volumes (teneur en protéines...) fixés par les acheteurs
- > Manque de solutions alternatives opérationnelles pour certaines cultures
- > Spécialisation très poussée des exploitations

Principaux atouts identifiés:

- > Ressources et accompagnement mis en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale Ecophyto 2030
- > Développement des filières de valorisation des légumineuses en particulier pour l'alimentation humaine grâce au plan protéines végétales
- > Développement des filières à bas niveaux d'intrants, comme le chanvre
- > Dynamique engagée en faveur de la diversification des exploitations

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
 Accompagner la profession agricole dans une utilisation optimisée de la fertilisation azotée	AESN, DRIEAT, DRIAAF, DDT, CRIF et CARIF	<ul style="list-style-type: none"> • FDC77 : Couverts végétaux • Programme d'actions régional «nitrates»
 Soutenir la valorisation agricole des urines humaines	L'Etat (AESN – ADEME) et LEESU – Ecole nationale des ponts et chaussées	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de recherche-action OCAP1 qui s'intéresse à la valorisation agricole des excréments humains
 Territorialiser la stratégie Ecophyto 2030	DRIAAF, DRIEAT, AESN, ARS, CARIF et CRIF	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic territorial • Plan d'actions territorial • OFB et DRIAAF : Financements de projets





LEVIER DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

ADAPTATION DES FILIÈRES ET DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

PRIORITÉ D'ACTION N°3

Soutenir la diversification des filières agricoles locales

Le changement climatique affecte de manière croissante les cultures (stress hydrique, événements extrêmes, pression sanitaire, etc.). Le renforcement de la résilience du modèle agricole francilien constitue un objectif majeur des années à venir.

Le développement de nouvelles filières, visant à diversifier les productions et à adapter les cultures aux nouvelles aires biogéographiques, participe à renforcer la souveraineté

Principaux freins identifiés:

- > Prise de risque pour les exploitants à développer de nouvelles productions agricoles
- > Manque de structuration des filières agricoles pour de nouvelles productions
- > Freins règlementaires et acceptabilité de la constitution de nouveaux élevages
- > Manque d'attrait pour les métiers agricoles, difficulté à installer de nouveaux agriculteurs et à transmettre les fermes franciliennes

alimentaire régionale tout en sécurisant les revenus des agriculteurs.

Par ailleurs, l'accompagnement des agriculteurs dans la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et la mise en place de plan d'adaptation personnalisés est indispensable pour réussir la déclinaison opérationnelle de ces plans.

Principaux atouts identifiés:

- > Attrait du local par les consommateurs
- > Mise à disposition de foncier par les collectivités
- > Sécurisation des revenus des agriculteurs grâce à la diversification

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles
<p>+4°C</p> <p>Soutenir la diversification en faveur de la production de légumes et de fruits, de protéines végétales notamment pour l'alimentation humaine, et soutenir le développement des cultures destinées à la production de matériaux issus de produits biosourcés (chanvre, lin, etc)</p>	<p>CRIF, DIAAF, DDT, CARIF et SEMMARIS (AGORALIM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • DDT 77 : Accompagnement du développement de la filière chanvre sur le territoire seine-et-marnais, de la production à la transformation, en s'attachant aux débouchés locaux • DDT 95 : Accompagnement du projet Agoralim • DDT 78: accompagnement de la filière arboricole et légumineuse (diversification des protéines)
<p>+4°C</p> <p>Soutenir la diversification des productions agricoles vers l'élevage durable, en particulier ovin et de volailles</p>	<p>DRIA AF, DDT, CRIF et CARIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les crédits France 2030 et issus de la compensation agricole collective • Conférences de la souveraineté alimentaire et labellisation des projets d'avenir agricole



PRIORITÉ D'ACTION N°4

Adaptation de l'agriculture francilienne au changement climatique

Principaux freins identifiés:

- > Coûts élevés des investissements d'adaptation (irrigation, diagnostics, nouvelles variétés)
- > Tension croissante sur la ressource en eau

Principaux atouts identifiés:

- > Aides publiques pour la souscription d'assurance multirisque climatique couvrant les pertes de récolte

	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité climatique des exploitations agricoles et élaborer des plans d'adaptation personnalisés	CARIF	<ul style="list-style-type: none"> • CARIF : <i>Clima Terra</i> 	91
+4°C	Soutenir le déploiement du dispositif d'assurance récolte	DRIAAF et DDT	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de promotion annuelles 	91
+4°C	Soutenir les projets hydrauliques agricoles qui permettent le stockage de l'eau en hiver et l'irrigation des cultures de diversification	DRIAAF, DDT, CRIF et AESN	<ul style="list-style-type: none"> • DRIAAF et Conseil régional : <i>Mobilisation du fonds hydraulique et du FEADER pour financer les ouvrages hydrauliques agricoles</i> 	91,95
+4°C	Contribuer aux conférences et aux objectifs nationaux de souveraineté alimentaire	DRIAAF, DDT, CRIF et CARIF	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les contributions régionales aux objectifs nationaux • Identifier les projets d'avenir agricole à labelliser. 	91





LEVIER DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES

PRIORITÉ D'ACTION N°5

Soutenir le renouvellement des générations en agriculture

Le renouvellement des générations agricoles représente un enjeu majeur, dans un contexte de nombreux départs à la retraite. Le maintien d'une agriculture francilienne diversifiée et dynamique dépend de la capacité à attirer de nouveaux professionnels, dont le niveau demeure insuffisant au regard des besoins de renouvellement.

Les actions visant à renforcer l'attractivité des métiers agricoles, à faciliter l'accès à la formation et à renforcer les circuits courts sont indispensables pour ouvrir des débouchés de proximité à la production et pour assurer la continuité et la viabilité des exploitations.

Principaux freins identifiés:

- > Représentation parfois dégradée des métiers agricoles
- > Rentabilité des activités agricole et vétérinaire et attractivité de la région IDF (coût de la vie, coût du foncier)

Principaux atouts identifiés:

- > Refonte du dispositif d'accompagnement à l'installation et à la transmission (France Services Agriculture)
- > Bassin de population de 12 millions d'habitants représentant une source importante de main d'œuvre

	Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C	Faire connaître les métiers et formations agricoles	DRIAAF, DDT, CARIF, CRIF et EPLEFPA	<ul style="list-style-type: none"> • DRIAAF : animation des actions de communication sur les formations et les métiers agricoles • Accueil du camion «L'aventure du vivant» 	
+4°C	Renforcer les formations agricoles	CRIF et DRIAAF	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un nouveau lycée agricole à Gonesse • Réviser la carte des formations 	95
+4°C	Rénover le dispositif d'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations par la mise en place de France Services Agriculture	DRIAAF, CARIF, CRIF et autres partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation du dispositif France services agriculture 	91
+4°C	Renforcer le maillage vétérinaire en Île-de-France	PRIF, CRIF, CARIF et collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route pour renforcer le maillage vétérinaire • Accompagner l'installation de jeunes vétérinaires en zones rurales en Île-de-France 	



MIEUX se préparer aux crises

Les effets du changement climatique se manifestent d'ores et déjà dans les territoires, à travers notamment l'intensification des inondations, des vagues de chaleur et des risques sanitaires. Ces phénomènes exposent directement les populations, les services publics l'économie ainsi que les infrastructures essentielles à des aléas croissants.

Dans ce contexte, le renforcement de la robustesse territoriale constitue un objectif central des politiques d'adaptation. Il s'agit d'accroître la capacité des territoires à faire face aux aléas climatiques en améliorant la prévention et l'anticipation des risques, en limitant leurs impacts sur les populations et les services concernés et en favorisant un rétablissement rapide et durable.

Robustesse territoriale

© Laurent Mignaux/Terra

OBJECTIFS DU SECTEUR

+4°C ADAPTATION

- Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables
- Préparation des services de secours
- Renforcement de la résilience des services de santé
- Satisfaction du besoin durable de rafraîchissement



©Arnaud Bouissou/Terra

MIEUX se préparer aux crises

ROBUSTESSE TERRITORIALE Diagnostic

CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR EN ÎLE-DE-FRANCE

65 % des Franciliens se sentent exposés et vulnérables à un risque lié au dérèglement climatique ou aux pollutions¹

77 % des plans communaux de sauvegarde (PCS) obligatoires réalisés fin 2023²

En cas de crue de type R1.15 (soit une crue de type 1910 + 15% de débit), **43** hôpitaux et **98** EHPAD inondés, et 156 hôpitaux et 203 en EPHAD en zone impactée non inondée (ZINI)²

¹ Baromètre de la transformation écologique 2024 – Île-de-France, Veolia/Elabe

² Comité de suivi de la stratégie inondation francilienne (27/02/2024)

TENDANCE OBSERVÉE ET NIVEAU D'EFFORT À ACCOMPLIR

Les dernières années confirment une vulnérabilité croissante des populations et des infrastructures du territoire francilien, comme en témoignent notamment la tempête Kirk d'octobre 2024 ainsi que les épisodes caniculaires de juillet 2022 et de juin à août 2025. La combinaison et la succession rapprochée de ces aléas contribuent à complexifier la gestion des situations de crise et en accroître le coût, tant pour les services publics que pour les habitants.

L'augmentation du nombre de situations d'alerte nécessite des capacités d'adaptation plus fortes, une organisation plus agile et une meilleure coordination entre acteurs locaux.

Les collectivités territoriales et services de l'État déploient déjà de nombreuses initiatives, telles que la mise en place de dispositifs de veille, le déploiement de plans canicules, l'organisation d'exercices de simulation ou encore l'ouverture de lieux de fraîcheur. Cette dynamique doit être poursuivie et amplifiée pour garantir une diffusion élargie des dispositifs de prévention et de protection, de renforcer la culture du risque et d'assurer une adaptation durable des usages et des infrastructures.

LES ENJEUX

- Sensibiliser et protéger les populations les plus exposées
- Former la population aux bons comportements à adopter en cas de crise (inondation, canicule). Pour le sujet de la canicule, « développer une culture de la chaleur » pour un bon usage des bâtiments
- Former les acteurs relais aux risques climatiques et à leurs impacts
- Préparer les services de secours et les collectivités territoriales aux crises
- Adapter les infrastructures et les espaces publics pour réduire les vulnérabilités (îlots de chaleur, accès aux bâtiments essentiels, fourniture d'énergie, etc.)

Ce volet de la feuille de route Île-de-France vise à structurer, coordonner et amplifier les actions de robustesse territoriale en s'appuyant sur les stratégies existantes. Il a pour ambition de rendre le territoire régional plus robuste et adaptable face à l'accélération du changement climatique.



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE :
**PROTECTION ET MISE À L'ABRI DES PERSONNES,
NOTAMMENT LES PLUS VULNÉRABLES**

PRIORITÉ D'ACTION N°1

Généraliser les dispositifs de sensibilisation et formation

Les aléas climatiques affectent de manière accrue les populations en situation de fragilité, qu'il s'agisse de l'isolement social, de la précarité, de l'âge, du handicap, de l'état de santé ou encore des conditions de logement et d'emploi.

Dans ce cadre, renforcer la robustesse des territoires implique de consolider les actions de la sensibilisation et la diffusion de la culture du risque à l'échelle individuelle et collective, de structurer un accompagnement adapté à destination des publics les plus exposés et de promouvoir une évolution des organisations et des rythmes de vie compatibles avec la protection des populations.

Principaux freins identifiés

- > Coordination parfois difficile entre acteurs
- > Difficultés à identifier les personnes vulnérables
- > Accès inégal à l'information, les messages de prévention ne touchent pas tous les publics de manière équivalente, en particulier les personnes isolées ou en situation de précarité numérique

Principaux atouts identifiés

- > Une grande richesse des écosystèmes d'acteurs de proximité (CCAS, associations, établissements scolaires, bailleurs sociaux, etc.)
- > Supports de sensibilisation variés (événements, supports numériques, journaux, « aller-vers ») facilitant une communication multicanale pour toucher tous les publics
- > Faible coût de mesures d'adaptation des rythmes sociaux



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
<p>+4°C</p> <p>Sensibiliser les populations aux risques et aux bons comportements</p>	Collectivités locales, Bailleurs sociaux, services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les espaces communs des résidences pour communiquer sur les bonnes pratiques et bons gestes à avoir en période de fortes chaleurs (ex : usage raisonné de la climatisation) • Profiter des évènements existants pour communiquer auprès des publics vulnérables (ex : semaine bleue, Village prévention inondations en Préfecture du Val de Marne, à destination de tous les agents publics.) • Multiplier les modalités de communication des bonnes pratiques (affiches, radio, « aller vers », etc.) • Mettre en place des exercices de crise de manière régulière pour acculturer la population à la réalité des risques et aux bons gestes (ex : débordement de la Seine) • Encourager la préparation individuelle (ex : kit d'urgence) • <i>Ville de Paris : exercice de crise sécheresse simulant une pénurie d'eau sévère et la coupure du réseau d'eau potable</i> • <i>Episeine : Service public de sensibilisation des populations aux inondations de la Seine et de la Marne</i> • <i>Ville de Paris – BSPP – Protection Civile : création d'un campus de la résilience pour sensibiliser et former sur les risques et la résilience urbaine</i> 	75, 91, 92, 93, 94
<p>+4°C</p> <p>Former les acteurs relais (enseignants, élus, agents) pour diffuser les bons réflexes</p>	Services de l'Etat, Collectivités locales, Education nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un guichet d'information à l'attention des maires et des présidents d'EPCI • <i>Charenton-le-Pont & Fresnes : Mise en place d'un plan de résilience avec des agents référents sur les volets sobriété (eau, énergie)</i> • <i>Marne Au Bois SPL : Réalisation d'une carte interactive et de synthèse des risques présents et futurs sur le territoire des concessions d'aménagement</i> 	93, 94



PRIORITÉ D'ACTION N°2

Structurer l'organisation sociale et la solidarité territoriale pour protéger les publics vulnérables

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C Encourager la mise en place de réseaux de solidarité	Collectivités locales, Associations	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des réseaux de vigilance de quartier (voisinage solidaire) Charenton-le-Pont : <i>Vigilance auprès des populations âgées grâce aux listings téléphonique et à l'association Voisins Solidaires</i> 	92
+4°C Mieux identifier et accompagner les publics vulnérables face aux risques climatiques	Collectivités locales, Services de l'Etat, Bailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des visites d'agents ou de gardiens en période de fortes chaleurs Proposer des « refuges climatique » dans des locaux publics climatisés Guyancourt : <i>Mise en place d'un numéro d'astreinte 24h/24h « Canicule info service »</i> Bry-sur-Marne : <i>Portage de repas quotidiens aux personnes âgées en période de canicule</i> Office HLM : <i>Partenariat avec La Poste pour accompagner les locataires vulnérables, particulièrement les personnes âgées vivant dans les QPV</i> Ville de Paris : <i>structuration du « plan grand chaud » (renforcement des maraudes, la distribution de kits chaleur et l'adaptation des horaires de certains lieux d'accueil)</i> 	77, 94
+4°C Adapter les rythmes et codes sociaux aux conditions climatiques	Employeurs publics et privés, Education nationale	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le levier du télétravail quand le lieu de travail est très inconfortable et/ou dangereux en cas de forte chaleur. Assouplir les règles vestimentaires dans les bureaux en période de canicule (Code du travail, règlements intérieurs) Adapter les horaires de travail et les grands temps scolaires (ex : avancer le jour du Bac) et décaler les congés scolaires Faire évoluer les réflexes comportementaux inadaptés vis-à-vis des fortes chaleurs (sortir aux heures chaudes, ouvrir les fenêtres....) 	92, 94





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : PRÉPARATION DES SERVICES DE SECOURS

PRIORITÉ D'ACTION N°3

Renforcer la préparation opérationnelle et la coordination territoriale en situation de crise

Les crises climatiques exigent des réponses plus rapides, plus coordonnées et plus intercommunales qu'auparavant. Les services de secours doivent renforcer leurs dispositifs d'alerte et articuler leurs programmes de gestion de crise pour structurer une réponse adaptée et efficace.

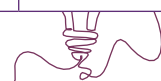
Principaux freins identifiés


- > Hétérogénéité des niveaux de préparation entre communes
- > Insuffisance des capacités d'accueil en situation de crise
- > Complexité logistique en période de crise, notamment pour sécuriser les approvisionnements alimentaires et les déplacements des populations vulnérables

Principaux atouts identifiés

- > Dispositifs de simulation facilitant l'appropriation des réflexes de crise
- > Dynamique intercommunale croissante avec le déploiement des PICS et la mutualisation des équipements

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C Renforcer la veille sanitaire et la protection des personnes vulnérables	Collectivités locales, Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour régulièrement les registres communaux de personnes vulnérables et définir des délais d'activation de ces derniers 	77, 92
+4°C Renforcer la préparation des services de l'Etat et la coordination intercommunale dans la gestion de crise	Collectivités locales, Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des « plans inondation » inspirés des dispositifs « canicule » des CCAS • Mettre en place les PICS (plans intercommunaux de sauvegarde) obligatoires pour tout EPCI dont au moins 1 commune est soumise à l'obligation de PCS (plan communal de sauvegarde) • Permettre la mobilisation de l'armée pour l'aide aux transports • Mutualiser les équipements d'accueil de crise à l'échelle intercommunale • Travailler au classement réglementaire des massifs à risque d'incendie en Île-de-France sur lesquels s'appliqueront des obligations légale de débroussaillage (OLD) et des plans départementaux de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI). • Réaliser une cartographie régionale des pistes, points d'eau et accès aux massifs forestiers afin de faciliter l'accès des secours en cas d'incendie. • Elaborer un plan Tempête régional destiné à anticiper, gérer la crise et reconstituer les milieux forestiers à l'issue de l'événement. • Aménager et entretenir les pistes forestières pour le passage des camions de pompiers • Etat et 100 partenaires : exercice Hydros 25 pour tester la gestion de crise, assurer la continuité de l'État et préparer une évacuation massive des populations si nécessaire. 	75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 Déployer des équipements et solutions d'accueil en cas de crises	Collectivités locales, Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre et la capacité des refuges et faire en sorte qu'ils soient identifiés par la population Identifier les commerces de première nécessité accessibles en période de crise AORIF : Ouverture de places d'hébergement d'urgence supplémentaires en cas de canicule Ville de Paris et partenaires : identification d'espaces refuges (les bâtiments publics, les gymnases enterrés, les tunnels, parkings et autres lieux pouvant être adaptés temporairement, commerces identifiés par une vignette et équipés pour fournir eau, ventilation ou points de repos aux publics vulnérables. 	75



LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES SERVICES DE SANTÉ

PRIORITÉ D'ACTION N°4


Assurer la continuité d'accès aux bâtiments médicaux essentiels en cas d'aléas climatiques

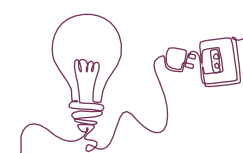
Le système de santé se trouve en première ligne face aux risques climatiques. Il est à la fois directement exposé aux aléas (vagues de chaleur, inondations, tensions sur les réseaux) et investi de protection et d'accompagnement populations les plus vulnérables en situation de crise.

Garantir l'accessibilité physique des infrastructures de soin, en particulier des établissements hospitaliers, ainsi que la continuité de leur fonctionnement, constitue un impératif. Cette exigence conditionne en effet la capacité à assurer une réponse sanitaire efficace et adaptée lors des événements exceptionnels

Principaux freins identifiés

- > Sécurisation coûteuse des infrastructures exposées

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
 Garantir l'accès aux bâtiments médicaux essentiels	Etablissements de santé, Agence régionale de santé, Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> Aménager des accès alternatifs (voiries secondaires, rampes d'accès...) pour les sites sensibles aux inondations Protéger les réseaux face aux aléas chaleur et inondation (ex : groupe électrogène et approvisionnement en hydrocarbures) 	92





LEVIER PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : SATISFACTION DU BESOIN DURABLE DE RAFFRAÎCHISSEMENT

PRIORITÉ D'ACTION N°5

Mettre en œuvre des solutions de rafraîchissement des milieux urbains en particulier

Le réchauffement climatique accroît durablement les contraintes thermiques pesant sur les espaces urbains. Dans ce contexte, garantir un accès équitable aux dispositifs de rafraîchissement constitue un enjeu majeur de santé publique et de bien-être, en particulier pour les habitants les plus fragiles. Ce levier vise ainsi à identifier et caractériser les situations de vulnérabilité, à structurer des parcours de fraîcheur, ainsi qu'à adapter les infrastructures sensibles afin de renforcer leur robustesse face aux épisodes de chaleur.

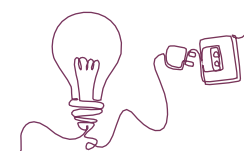
Principaux freins identifiés

- > Accès inégal aux lieux de fraîcheur (horaires d'ouverture, localisation)
- > Contraintes d'aménagement pour intégrer ombre, eau et végétation dans les espaces publics

Principaux atouts identifiés

- > Existence d'outils de cartographie
- > Mutualisation possible des lieux climatisés (équipements publics, entreprises)
- > Aides financières régionales pour soutenir la création d'îlots de fraîcheur et de toitures végétalisées

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C Réaliser des diagnostics de vulnérabilité de l'espace public aux îlots de chaleur urbain (ICU) pour mettre en place des plans adaptés	Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Région IDF et partenaires : Portail de connaissances et de données sur la chaleur et projet d'observatoire régional de l'adaptation au changement climatique (OFACC) • Métropole du Grand Paris : Lancement d'un AMI d'accompagnement à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité à la surchauffe urbain avec des recommandations opérationnelles • Ville de Paris : Futur observatoire thermique de la ville, reposant sur le renouvellement du parc existant de stations météorologiques, qui produira notamment des indicateurs de la surchauffe urbaine • GPSEA : Etude de la vulnérabilité des populations aux ICU en lien avec les bailleurs sociaux et démarche d'adaptation du bâti au confort d'été 	75, 93, 94, 95
+4°C Cartographier les lieux de rafraîchissement	Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> • GPSEA : Cartographie listant notamment les lieux climatisés ouverts, les points d'eau en libre accès, les lieux équipés de brumisateurs • Créteil : Cartographie des lieux de fraîcheur et distribution de brumisateurs • Trappes : Carte interactive sur le site internet de la ville (brumisateurs, Trappes plage, cinéma, etc.) 	94



Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
+4°C Développer les lieux de rafraîchissement pour mettre en place des « parcours fraîcheur »	Collectivités locales, Services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Saint-Maur-des-Fossés : Création de zones de rafraîchissement ouvertes au public 24h/24h dans les zones urbaines les plus denses (climatisation des espaces communs, création de parcs...) et proches des publics vulnérables</i> • <i>Champigny-sur-Marne : Requalification du quartier prioritaire ANRU en intégrant des zones de fraîcheur dans les définitions des espaces publics</i> • <i>Département de la Seine-Saint-Denis : Protocole d'ouverture des cours oasis des collèges en période de canicule hors temps scolaires</i> • Rendre gratuit l'accès aux équipements publics en période de canicule (piscines, parcs et jardins) • Etendre les horaires d'ouverture des espaces verts en période de canicule • S'appuyer sur l'aide financière proposée par la Région IDF pour la création d'îlots de fraîcheur • <i>Ville de Paris : plan ombre déployant un réseau d'îlots de fraîcheur et de dispositifs de rafraîchissement dans l'espace public</i> • <i>Villeneuve-le-Roi : création programmée de six parcs avec fonction « îlot de fraîcheur » notamment</i> • <i>Créteil : Plan crèches et maisons de retraites (créer des îlots de fraîcheur)</i> 	75, 92, 93, 94, 95

PRIORITÉ D'ACTION N°6

Intégrer la planification climatique dans les documents d'urbanisme

L'inscription, en janvier 2026, de la Trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) dans le Code de l'Environnement constitue un jalon structurant pour l'action publique aux horizons 2030, 2050 et 2100. Elle repose sur des projections d'élévation de la température moyenne en France métropolitaine de +2°C, +2,7°C et +4°C respectivement par rapport à l'ère préindustrielle.

Ce cadre confère une assise juridique stratégique pour orienter les politiques d'adaptation, notamment dans les domaines de l'aménagement. La TRACC est, par ailleurs, l'élément fondateur du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) qui, structuré en 5 axes, décline un ensemble d'actions concrètes appelées à être mises en œuvre à différentes échelles territoriales, en vue d'adapter les territoires aux effets du changement climatique.



Dans ce contexte, l'enjeu réside désormais dans l'intégration effective de cette trajectoire, ainsi que des actions du PNACC, au sein des principaux documents d'urbanisme, afin d'en assurer le caractère opérationnel et opposable. Cette intégration vise à garantir que les politiques d'aménagement anticipent pleinement les phénomènes de stress hydrique, l'intensification des risques naturels et la formation d'îlots de chaleur urbains.

Principaux freins identifiés

- > Une appropriation difficile de la TRACC et du PNACC par les services urbanisme et professionnels qui les accompagnent
- > Difficulté de se projeter à 2050 et 2100

Principaux atouts identifiés

- > Un cadre réglementaire facilitateur depuis l'introduction de la TRACC dans le Code de l'Environnement
- > Un Plan national d'action structuré (PNACC) définissant des orientations d'adaptation
- > Une mise à disposition de données climatiques territorialisées (données Météo France notamment) prévue par le décret d'intégration de la TRACC au Code de l'Environnement
- > La mise à dispositions de ressources réglementaires à destination des collectivités

Actions COP à mettre en place	Type de porteur	Exemples inspirants et traductions opérationnelles	Priorités départementales
Traduire la TRACC et le PNACC dans les documents de planification urbaine (PCAET, SCoT, PLU(i))	EPCI, communes	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les projections climatiques dans les analyses climatiques du SCoT • Intégrer la vulnérabilité des territoires au changement climatique dans le diagnostic des documents de planification et d'urbanisme (PCAET, SCOT, PLU(i)) • S'approprier les actions du PNACC pour inscrire l'adaptation au changement climatique dans les orientations et les prescriptions de ces documents de planification (surfaces végétalisées, matériaux clairs, densification, etc.) 	77, 91, 93, 94

+4°C



LES RESSOURCES A VOTRE DISPOSITION

Retrouvez tous les supports relatifs au déploiement de la planification écologique en Île-de-France sur le [site de la préfecture de région](#).

Vous cherchez des connaissances précises sur les projections climatiques et les exemples de solutions adaptées, un portail de référence est à votre disposition. Piloté par L'Institut Paris Region, [l'Observatoire francilien de l'adaptation au changement climatique \(OFACC\)](#), créé à l'initiative de la Région Île-de-France, s'inscrit dans une démarche partenariale étroite avec la Préfecture de région, ses opérateurs et les partenaires associés. Il poursuit plusieurs objectifs au service des collectivités territoriales :



Tous publics

- **proposer un accès simplifié** aux données à l'échelle francilienne (projections climatiques à l'échelle communale selon différents horizons temporels, observations passées issues des stations météorologiques franciliennes, accès à des cartographies interactives de référence : les îlots de chaleur urbains / chaleur en ville, les zones inondées potentielles, les zones potentielles de renaturation...)
- **inspirer et valoriser les solutions**, dans une approche résolument transversale de l'adaptation à travers la mise en visibilité de retours d'expériences en différents registres : planification territoriale, bâti, solutions fondées sur la nature, santé...



Les territoires souhaitant disposer de conseils pour établir leur stratégie et financer leurs projets d'adaptation, vous avez à disposition un **point d'entrée unique** :



Mission Adaptation



Territoires

[La mission adaptation](#) est une mesure du 3e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3). Elle a pour objectif :

- **D'améliorer la lisibilité** entre les offres des opérateurs publics.
- **D'orienter la collectivité** vers le bon service, opérateur, dispositif en fonction de son besoin, pour l'aider à initier, déployer ou amplifier une démarche (pouvant aller de la stratégie au projet opérationnel).

Les collectivités peuvent poser leurs questions directement sur [la plateforme](#) dédiée qui donnera accès à un suivi avec le binôme régional (**ADEME - CEREMA**) et permettra d'identifier les ressources les mieux adaptées à la situation.

Pour les entreprises, la Banque de France met à votre disposition un outil de diagnostic gratuit et personnalisé de votre exposition aux aléas climatiques ([ODACC](#)), accessible sur votre «espace dirigeant».



Entreprises



L'Etat et ses opérateurs, en particulier l'ADEME, peuvent également vous accompagner dans la transition et l'adaptation de vos activités : <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/8094-ile-de-France-l-offre-de-l-ademe-aux-entreprises-9791029725234.html>





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :
Aïcha JAIRY, Secrétaire générale de la COP en Ile-de-France
aicha.jairy@paris.gouv.fr
planification-ecologique-cop.driat-if@developpement-durable.gouv.fr